Les Juifs au Maroc
Perennité Islamo-Hebraïque
Millenaire

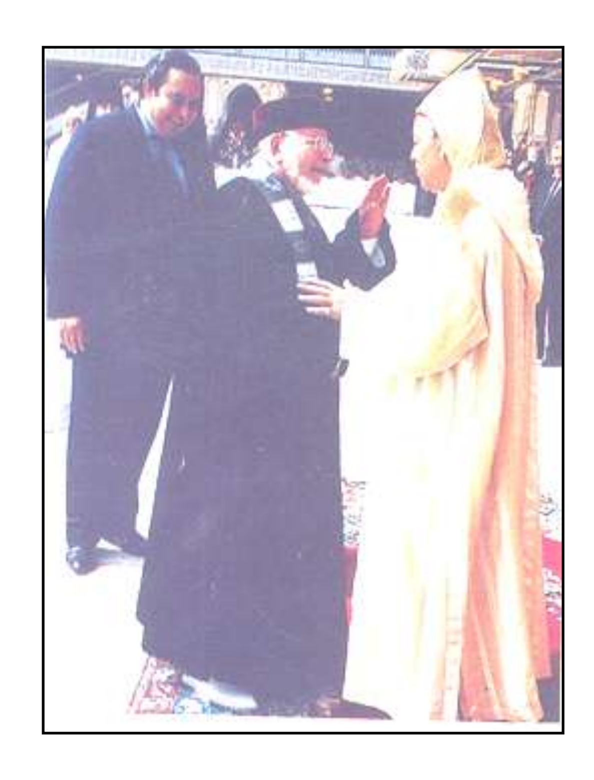
***Abdelaziz* BENABDALLAH**
Membre de l'Académie
du Royaume du Maroc

Les Juifs au Maroc
Perennité Islamo-Hebraïque
Millenaire

"On ne doit point ignorer que nos sujets israélites
ont toujours joui, en tant que citoyens marocains,
de leurs droits, et ont, en tous temps,
exercé librement leur culte.
En outre, le Pouvoir Central a toujours témoigné,
à leur égard, une sollicitude exceptionnelle."
(S.M. Mohammed V, Roi du Maroc).

2009 **1430**

- **Les Juifs au Maroc, Perennité Islamo-Hebraïque Millénaire**
- L'Auteur : Abdelaziz BENABDALLAH
- Editions : Ribat Al Fath
- Date d'Edition : 2009
- Imprimerie OMNIA - Rabat
- Dépôt Légal : 2008 MO 2485
- I.S.B.N : 978-9954-437-12-6



De dr. à g. : S.M. le Roi Hassan II, le Grand Rabbin du Maroc Yedidiah Monsonego et Serge Berdugo

Table des matières

NOTRE PATRIMOINE ABRAHAMIQUE COMMUN

Au delà de certaines théologies musulmanes ou autres qui font résonner un son de cloche discordant, il y a ce fond de communion, si profond et si palpitant d'entente et d'amour ! Oui, cette crise des théologies, nous devons pour la surmonter, remonter aux sources, aux sources révélées de notre patrimoine commun si riche, mais encore, si inexploré !

Il ne s'agit pas de dialoguer ; nous avons dépassé le stade des dialogues ; mais réintégrer pleinement notre être, notre être intime et original, notre communion cimentée par les initiatives appropriées d'une révélation commune. En ce moment pathétique, je sens réellement, moi musulman, combien j'aime en la personne "des Gens du Livre", Moïse, Jésus et la Ste Marie, vierge et immaculée. Je ne peux pas ne pas les aimer, sous la fallacieuse influence déprimante d'une excentricité de teinte "islamique" ou autre, tendant à fausser le cours spontané de l'histoire, histoire de notre pensée révélée. Je sens, bien sincèrement, que mon amour pour Moïse, Jésus et la Ste Marie, jaillit avec vigueur d'une même source, celle qui fait déborder mon cœur, du même amour pour mon Prophète Mohammed ! Un seul Dieu, un vrai, cimente notre union, dans une harmonie hautement concordante ! C'est là, le secret de cette commune mesure si indélébile ; c'est là, le sublime processus élaboré par Dieu, dans Ses inscriptions révélées et qui ouvre, devant nous, une voie toute tracée de l'avenir, d'un avenir de concorde et de cohésion, si florissant ! C'est dans le contexte de ce patrimoine abrahamique commun, vieux comme le monde, ancré dans nos cœurs, nous "Gens du livre", que nous devons œuvrer, en vue de renforcer ce lien divin, fait d'impondérables insoupçonnables, afin de rafraîchir cet espoir sublime et de raffermir, enfin, dans le Cœur de l'humanité tout entière, cette lueur faite de fraternité et d'amour.

L'Islam, englobant selon la conception coranique, les trios Religions Révélées, élabore une vie d'ensemble, et en coordonne les divers aspects, en orientant l'individu, en tant que matière et esprit, tout en guidant la collectivité, suivant un processus d'harmonisation, qui cherche à maintenir un équilibre éminemment humain, cristallisé par le bien-être, dans le monde présent et dans le futur.

L'Islam, avec sa simplicité, sa souplesse et son aisance, s'y apprête, d'autant mieux, que sa loi est mouvante, reconnaissant tout ce que le consensus général admet librement. L'intérêt général bien entendu demeure le seul critère de licéité et de légitimité.

Le Coran s'érige en prédicateur, qui oriente l'homme dans la totalité de sa vie, aussi bien individuelle que collective, temporelle que spirituelle. Toutes les catégories d'hommes y trouvent leur compte. Parole de Dieu, le "Livre Sacré", enseigne un mode de penser ; il répète, sans cesse :

“réfléchissez, méditez, raisonnez”; cette dialectique est chez l’homme moderne, la manière essentielle de procéder d’un intellect libre et souple, qui conditionne toute évolution. Le secret des Religions Révélées réside dans la culture des sciences, la préférence donnée aux options humaines, la prise en considération le prolongement de l’homme, dans sa destinée transcendante, l’équilibre sciemment maintenu, dans le Cosmos, entre les deux mondes, et chez l’homme, entre l’esprit et la matière. La philosophie islamique partage ce point de vue. Pour Avicenne, les connaissances rationnelles de philosophie, et la connaissance de foi transmise par Révélation, sont sur un même plan; il ne saurait y avoir contradiction entre ces connaissances.

Le Coran, Livre Révélé de l’Islam, a proclamé solennellement la transcendance, la haute sagesse, le mérite et l’universalisme de la prophétie d’Abraham et des fils d’Israël : Dieu dit à Abraham : «Je vais faire de toi, pour les Humains, un exemple à suivre et un guide (sourate II, verset 124). «Qui, donc, trouve mieux que la voie religieuse d’Abraham, si ce n’est celui qui s’accuse lui-même de débilité mentale (II, 130).

«Nous lui (Abraham) avons donné Isaac et Jacob, que Nous avons, tous deux, bien guidés. Et Noé, de même, Nous l’avons bien guidé, auparavant, et de sa progéniture sont David, Salomon, Jacob, Joseph, Moïse et Haron… (1, 84,85 …) «Qui a meilleure religion que celui qui ne voit en exclusivité que Dieu, tout en étant homme de bien, et, qui a suivi la religion d’Abraham, dans toute la pureté de son monothéisme ? Dieu S’est fait d’Abraham un ami aux sentiments, sans mélange» (IV, 125).

«Nous avons donné à la famille d’Abraham le livre et la sagesse, et nous leur avons donné un royaume immense» (IV, 54). «Et, lorsque nous fîmes de la Maison (la Kaaba), un point de retour, un lieu de sécurité : «adoptez le sanctuaire d’Abraham, dit le Coran, comme lieu de prière !» Nous confiâmes, alors, à Abraham et à Israël, le soin de purifier Ma maison, pour ceux qui y font les sept tours rituels de la Kaaba, pour ceux qui observent une retraite contemplative, et pour ceux qui se courbent et se prosternent. (Sourate 2, verset (125). «Médine a été sacralisée pour moi, dit le Prophète Mohammed, comme l’a été la Mekke, pour l’apôtre Abraham (Boukhari et Moslim).

«Nous avons réellement apporté à Moïse la bonne direction et avons fait hériter du Livre les fils d’Israël» (Sourate 40, verset 53). «Nous avons effectivement apporté à Moïse le Livre. Ce fut, là, l’objet de leur désaccord» (Sourate 41, verset 45). «Mentionne Moïse dans le Livre ; il était sincère. Ce fut un messager et un prophète». (Sourate : Marie, verset 51).

«Quand il (Moise) atteignit sa pleine force et sa maturité, Nous lui donnâmes sagesse, force de jugement et science» (Sourate 28, verset 14). Moise eut seul le mérite d’avoir reçu la communication d’Allah, derrière un écran. Autrement, tout contact direct de l’homme avec son Seigneur est

absolument interdit, ici-bas ; Allah a communiqué avec ses autres créations élues, soit par inspiration, soit par l'entremise d'un Ange messager (L'Ange Gabriel ou Saint-Esprit).

Un autre mérite de Moïse est que «Dieu lui parla de vive voix» (Sourate 4, verset 164). Le Prophète Mohammed a bien précisé "qu'Allah aime Moise quoique ayant un certain caractère aigu" : «Dans maints hadiths, Le Prophète signala d'autres caractéristiques, glorifiant l'éminent Messager du peuple Juif.

«Nous avons effectivement apporté aux fils d'Israël le Livre, la sagesse et la prophétie. Nous leur avons accordé leur legs de bonnes choses et leur avons donné préférence sur les autres humains (Sourate 45, verset 16). «Nous leur avons donné des preuves évidentes du bien fondé de la chose. Ils ne divergèrent qu'après avoir reçu la science par pure injustice de leur part (Source 45, verset 17).

«Il y eut avant lui, le Livre de Moïse, en tant que guide, source de grâce divine, et ceci (le Coran), est un Livre venant le confirmer, exprimé en arabe, afin qu'il mette en garde les injustes, et qu'il annonce la bonne nouvelle aux gens de bien» (Sourate 46, verset 12).

«Nous avons effectivement préféré certains Prophètes à d'autres et avons apporté à David un Psautier» (Sourate 17, verset 5.5). «Nous avons effectivement écrit dans le Psautier (de David), après le Livre de rappel (la Torah) que la terre est héritée par mes serviteurs vertueux» (Sourate 21, verset 105).

Dieu lui (David) donna la royauté et la sagesse et lui enseigna tout ce qu'il désirait savoir (II, 251). Nous avons effectivement donné à David et à Salomon une science. Ils dirent «La louange est à Dieu, qui nous a préférés à beaucoup de Ses serviteurs croyants» (Sourate 27, verset 161). «Jeûne, a ordonné le Prophète Mohammed, comme le faisait David; il était le plus dévôt de son temps; il lisait entièrement le Coran, une fois, par mois. Ce hadith donne David comme exemple et condamne ceux qui s'imposent de jeûner continuellement (tous les temps), en terminant la lecture du Coran, chaque nuit (Boukhari et Moslim).

Le Prophète David est l'exemple idéal pour tout croyant ; «il vivait-disait le Prophète Mohammed-, des gains que lui rapportait son travail manuel» (Boukhari). L'expression «Au nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux, (Sourate 27, verset 30), était, selon le verset, écrit, au début de la lettre envoyée par le Prophète Salomon à Balqis, reine de Saba (capitale du Yémen).

L'ISLAM ET LE STATUT DES JUIFS

Les doctes de la loi musulmane, tant au Maroc que dans les autres pays islamiques, ont été contre l'idée intolérante qui fait de l'Islam, "la religion unique d'Etat".

Lorsqu'en plein moyen âge, le khalife Abbasside a voulu en enfreindre le principe, "le Cheikh el Islam" de l'époque intervint, pour s'opposer énergiquement à cette mesure irrégulière, en invoquant le respect reconnu par l'Islam, à la liberté de conscience et au droit qu'ont toutes les minorités, de célébrer dignement leur culte. Le Maroc a été souvent plus tolérant que beaucoup de pays de "dar el Islam".

Parmi les déclarations faites par feu notre souverain vénéré Mohammed V, à la télévision américaine, celle-ci, me semble avoir retenu particulièrement l'attention :

"on ne doit point ignorer - affirmait notre Souverain- que nos sujets israélites ont toujours joui, en tant que citoyens marocains, de leurs droits, et ont, en tous temps, exercé librement leur culte. En outre, le Pouvoir Central a toujours témoigné, à leur égard, une sollicitude particulière ; et cela, même, dans les circonstances exceptionnelles."

Par là, le Roi faisait discrètement allusion aux lois d'exception et de discrimination raciale, édictées, sous le régime de Vichy, et qui allaient être appliquées au Maroc, comme elles le furent dans d'autres pays d'expression française, ne fût l'intervention énergique et bienveillante du feu Mohammed V.

Conscient de la situation réelle faite à ses sujets par le régime colonial, le Souverain relatait modestement, dans un de ses discours du Trône, l'effort qu'il a toujours soutenu, pour mettre fin à tout arbitraire. "Nos sujets, tant musulmans qu'israélites, seront – affirmait-il – assurés de la garantie de leurs biens et, riches ou pauvres, puissants ou faibles, seront égaux devant la loi".

Pour mieux jouer le rôle de ce "drame perpétuel" - comme d'aucuns se plaisent à le nommer – que les communautés juives auraient vécu, dans le vieux Maroc indépendant, nous allons esquisser une fresque concrète sur la situation faite aux juifs marocains, depuis la conquête arabe, en nous référant surtout, à certains auteurs hébreux des plus autorisés. C'est Byzance, qui a inauguré en Afrique du nord le régime de la persécution religieuse. Justinien ordonna aux juifs de se convertir au christianisme, et de transformer leurs synagogues en églises.

Les premiers immigrants Juifs en Afrique du Nord avaient fui, dès l'an 588 av. J.C., la persécution de Nabuchodonosor, et vinrent s'installer, parmi les tribus berbères de Jerrawa, Neffoussa, Fendlawa, Mediouna, Behloula, Ghiatha.

Cette intolérance provoqua l'exode des juifs qui, dès l'an 535, venaient se réfugier en masse, dans les tribus berbères marocaines de la montagne et des côtes océaniques. Les Chrétiens byzantins continuaient à brûler vifs ceux qui refusaient d'abjurer leur foi. Le Maroc offrira, au cours des siècles suivants, un refuge sûr aux juifs que les Wisigoths expulsaient de la presqu'ile ibérique.

De nombreux Israélites cherchèrent encore refuge au Maroc, en l'an 70 ap.J.C. Quand l'Empereur romain Titus prit et ruina Jérusalem. L'émigration Juive, au Maroc au IIIème S. fut, la plus grande au sein de l'Afrique du Nord (Coissac de Chavrebière, Histoire du Maroc P. 761).

Dans l'Atlas et le désert maghrébin, les Israélites ont vécu, côte à côte, fraternellement avec les Berbères, depuis prés d'un millénaire. Outre les sentiments humanitaires qui les animaient, ils avaient conscience de leurs lointaines attaches orientales. "Ces juifs, fait remarquer Slousch, dans son "voyages d'études juives en Afrique du Nord", avec Procope, Ibn Khaldoun et les auteurs hébreux de l'Antiquité et du Moyen-Age continuent, à considérer les Berbères comme un peuple issu, lui aussi, de la Palestine".

Dans la montagne, les juifs sont respectés et Slousch précise également qu'aux environs de Mesrata "un marabout juif du Moyen-âge est très vénéré par les musulmans".

Aux juifs venus d'Orient, depuis le Xème siècle av.J.C. sont venus se joindre au VII ème siècle, quelques années avant la conquête du Maghreb par les musulmans, un groupe de juifs arabisés yéménites, et un autre de Khaïbar (cité juive près de Médine, un des lieux sacrés de l'Islam).

"Sous les premiers conquérants arabes (les khalifes Omeïades et même Abbassides), les juifs témoignaient une vive reconnaissance, en grossissant de leur nombre les armées arabes qui, guidées par Tariq, partaient à la conquête de l'Espagne (Tolédo dans son "Fer Hamarab"). C'est pourquoi, à l'avènement d'Idriss 1er, les juifs entendaient rester les loyaux sujets des Abbassides, malgré les efforts tendant à les rallier à la cause Idrisside. Mais, bientôt juifs et Idrissides firent cause commune, pour se lancer à la conquête de tout le Maghreb.

Le grand rabbin d'Algérie, Maurice Eisenbeth a bien souligné, qu'au cours du règne de la dynastie des Idrissides, c'est-à-dire pendant près de deux siècles, "on ne connaît pas d'événement qui ait nui aux juifs". La fondation de Fès et les conditions favorables accordées par Idriss II, engagent les juifs à abandonner leurs résidences pour la ville nouvelle. Il en vient de Kairouan, d'Egypte, de Babylonie, de Perse.

Le judaïsme a su profiter de la renaissance arabe, provoquée par l'avènement de l'Islam. «Un mouvement intellectuel se dessine, grandit et illumine tout le Maroc», sous l'effet du courant d'idées,

suscité par l'arrivée au Maroc de personnalités Qairouanaises auxquelles était due la renaissance de la science talmudique. Mais, le rayonnement de cette science allait être interrompu, un certain temps, par les bouleversements d'inter-règne qui faisaient fatalement des victimes, tant parmi les Juifs que parmi les Musulmans.

Dès les Idrissides, le Judaïsme marocain profita d'un courant d'idées revivifiant, pour entamer la renaissance de la science talmudique. L'arrivée au pouvoir des Almoravides améliore la situation des Juifs du Maghreb et amène un grand changement de vie, chez les Juifs d'Espagne. «Les hautes situations auxquelles quelques-uns d'entre eux parviennent, fascinent leurs frères d'Afrique et les attirent». Le fait a été mis en relief par Maurice Eisenbeth. Ainsi donc, malgré la tendance puritaine de ces grands nomades sahariens qu'étaient les Almoravides, la situation des Juifs continuait à prospérer. Le seul incident dont le Judaïsme maghrébin souffrit à l'époque – c'est -à-dire au début du XIIème siècle – fut la prétention d'un imposteur israélite, qui se fit passer pour l'envoyé du Messie, dont il annonça la venue.

Néanmoins, l'avènement des Almohades allait donner lieu à une épuration, qui toucha durement les Almoravides et leurs protégés, aussi bien musulmans qu'israélites. Ce qui prouve le caractère politique et non racial ou confessionnel de la réaction almohade, c'est l'attitude d'Abdel Moumen et de ses successeurs, en faveur de la communauté juive de Tanger, qui n'avait pas eu l'occasion de s'enliser dans les «intrigues» almoravides. Sous les Mérinides, le célèbre Al Mansour, qui régna près de 30 ans à Fès, fut un fervent «protecteur des Juifs». Des historiens ont signalé un incident où le Sultan n'a pas hésité à exposer au danger de mort sa propre personne, au cours d'événements survenus au Mellah de la capitale Idrisside. Les Rois mérinides ont accueilli, à bras ouverts, les Juifs andalous qui fuyaient les persécuteurs de l'Inquisition.

D'ailleurs, dès le XIII ème siècle, les Juifs du Rif, originaires de Phénicie (comme les Berbères eux-mêmes), se virent renforcés par ceux chassés d'Italie en 1242, d'Angleterre en 1290, des Pays-Bas en 1350, du Midi de la France en 1395, et des Portugais en 1476. Une nouvelle vague afflua au Maroc, terre de refuge et centre hospitalier sans pair, au XVème siècle. L'émigration forcée amena au Maghreb, en 1403, les Juifs de France et d'Angleterre, en 1492 ceux du Portugal et de l'Espagne. De nombreuses familles israélites quittèrent, ainsi, la presqu'île ibérique et vinrent se réfugier à Debdou, qui devient célèbre dans la chronique juive de l'histoire maghrébine. Mais, Fès, capitale de l'Empire, n'en demeurait pas moins le principal centre de ralliement des immigrés Juifs d'Andalousie. En plein Moyen-âge, et à l'époque où des pays de l'Occident ne souffraient guère l'existence, au sein des cités européennes, de minorités israélites, celles-ci cohabitaient dans Fès El Bali, côté à côte, avec les musulmans, au centre religieux de la Cité. L'Empereur Yacoub fonda le Mellah, dans Fès El Jedid (Fès la Nouvelle), qui devint la résidence impériale des Mérinides. Le

transfert des demeures israélites était une marque de bienveillance de la part du Souverain maghrébin, qui tenait à édifier un Mellah contigu au Palais.

Quand les persécuteurs castillans s'acharnaient, en Andalousie, contre les Juifs, le prédicateur Abdelkrim El Maghili, un des grands cadis et savants coraniques de l'Empire, fut exilé de Fès, pour avoir entrepris une campagne anti-juive. Le Mérinide Youssef choisissait, parmi les Béni Oqassa, les majordomes du Palais. Bien mieux, le Sultan Abdel Haq érigea le juif Haroun Ibn Santon à la dignité de vizir.

Ce geste laissa indifférente la population musulmane de Fès, dont les Uléma considéraient le vizirat, dit d'exécution, comme une haute charge, pouvant être exercée par les Marocains, Juifs ou Musulmans. Le droit constitutionnel Islamique est formel sur ce point (se référer à l'ouvrage d'El Mawerdi sur les statuts gouvernementaux islamiques), et la tradition le confirme, aussi bien en Orient qu'au Maghreb, et en Andalousie. Une des différences essentielles qui diversifient le vizirat d'exécution et le vizirat dit de délégation, consiste en ceci que le titulaire de cette dernière dignité, devait exercer le pouvoir judiciaire, c'est-à-dire une fonction à caractère nettement religieux. Dans certains cas, les Juifs pouvaient même, comme il advint sous les Chérifs, exercer un vizirat de délégation. L'Etat marocain a toujours été ferme, en ce qui concerne le domaine de la religion, exclusivement réservé à chaque confession. Le Makhzen a reconnu constamment aux Juifs marocains, le droit d'être les seuls juges des liturgies judaïques. Or, le vizir Haroun outrepassa ses attributions, en s'immisçant résolument dans les affaires du culte : ce qui lui fut fatal, car il ne tarda pas à être, lui et son protecteur royal, les victimes d'un déchaînement populaire inattendu ; Slousch a parlé de cet incident, dans ces termes : «ce vizir (c'est-à-dire Haroun) comme son nom l'indique, était d'origine des Cohen-Scali (ou Sqali). D'où l'acharnement de la foule à saccager le quartier des Sqali ». Ce quartier était distinct dans le Mellah qui fut épargné. Dès la chute de Grenade où ils avaient joui de la liberté du culte, sous les Princes Nasrides, un Edit d'expulsion a été promulgué contre eux par Ferdinand et Isabelle la Catholique, le 31 mars 1492. Les réfugiés entrèrent en grand nombre, au Maroc. Dans son «Appendice», le rabbin Adrotel, qui vivait à l'époque, décrit, ainsi, la situation des Juifs, «Bien accueillis dans les Etats de Moulay Cheikh (plutôt Moulay Saïd) à Fès, ceux qui allèrent à Salé eurent à souffrir de Toumach et de Julien, qui violèrent les filles d'Israël : à Arzila, ils eurent à subir les exactions du représentant du roi du Portugal, le Comte Bourba; à Badis, ils n'eurent qu'à se louer de Moulay Mansour, pendant tout le temps qu'ils mirent à se rendre à Fès et y mettre en sûreté leurs biens». Maurice Eisenbeth, fait également remarquer que le Portugal chassa les Juifs à son tour, en 1496. Les plus considérés des exilés viennent au Maroc. A Arzila, une partie d'entre eux a pu gagner Fès, une autre se vit «emprisonnée par le représentant du Portugal et mourut de chagrin». Ces exilés finirent, grâce à la bienveillance des autorités marocaines, «par se créer des

situations stables», qu'ils conservent toujours, malgré les fluctuations politiques, dont le Maroc fut le théâtre, avant le Protectorat français.

Les exilés avaient, donc, trouvé, au Maroc, la paix et la prospérité ; l'auteur de «Yaha Fès» a précisé, entre autres, que l'année 1508, par exemple, fut bénie. «Dieu – affirma-t-il – nous a accordé ses faveurs et nous avons bâti de vastes maisons à étages, embellies par des peintures et des arabesques ; nous avons eu des Yechiboth (c'est-à-dire des écoles talmudiques), à l'instar des msids ou écoles coraniques pleines d'étudiants et des synagogues possédant de nombreux sépharims (c'est-à-dire rouleaux de la loi), recouverts de riches ornements». En 1520, pendant que les Marocains musulmans mouraient de faim, par suite d'une grave disette, la communauté juive, qui avait amassé de grandes réserves de blé, ne connut aucune victime. Le Makhzen aurait pu, alors, se ravitailler aux dépens des mellahs ; il n'en fit rien. Lors d'une nouvelle famine, survenue quelques lustres plus tard, certains Juifs auraient défié et excité leurs concitoyens marocains, en expédiant à l'étranger, du blé dont le Maroc avait grandement besoin. Mais, le Sultan les avait protégés.

Ainsi donc, la situation des Juifs du Maroc «est relativement bonne», et «le grand nombre de savants Juifs, dont l'histoire nous a conservé les noms, peut en constituer la preuve» (Eisenbeth).

Jusque dans le Sahara Maghrébin, à Sijelmassa comme dans l'Atlas (Fazaz, Debdou, etc.), la communauté juive, assez étoffée, put jouir, à travers les siècles, d'une liberté d'action, grâce à laquelle, elle put demeurer en rapports constants avec les centres mondiaux de culture judaïque. Les savants Juifs marocains se déplaçaient librement en Afrique du Nord et allaient rejoindre, en Orient, les académies rabbiniques. Le rabbin Isaac Cohen, dit El Fassi, sut profiter de cette large latitude intellectuelle et sociale, pour contribuer efficacement, au nom du judaïsme marocain, à l'œuvre de résurrection talmudique ; ce personnage était une des plus brillantes figures du monde juif.

D'ailleurs, dès le Xème siècle, les juifs initiateurs des musulmans qui, ensuite, les surpassèrent, avaient adopté la langue de leurs conquérants, comme «langue savante», en Afrique du Nord (Godard, Histoire du Maroc – 1860, t.2 p. 453).

D'aucuns pourraient épiloguer sur le « caractère matérialiste » de cette tolérance : les Juifs, soumis au pouvoir temporel de l'Imam, auraient joui de la liberté confessionnelle, contre le paiement d'une capitation spéciale. On a, sans doute, oublié que cet impôt n'est que le pendant de la dîme canonique, payée par les Marocains musulmans, et que, c'était, là, un autre aspect de la tolérance ; c'est respecter éminemment, en effet, la liberté religieuse, que de s'abstenir d'imposer aux non-musulmans, une taxe à caractère essentiellement islamique. La capitation, loin d'être un tribut d'assujettissement et de dépendance, n'est autre qu'une participation des citoyens non- musulmans, au financement de la chose publique, sur un pied d'égalité avec les autres éléments de la nation.

Dar Ibn Mech'al (le fameux richard juif) ne fut dépossédée par Moulay Er-Rachid, que parce qu'elle devint le refuge des prétendants au trône marocain. D'ailleurs, Slousch parle de l'avènement

du juif Ibn Mech'al à la souveraineté de l'ancien fief de Debdou et le présente, à la tête de ses guerriers, dominant toute la région des Beni Snassen, comme prince indépendant (se référer à Juifs de Debdou,
p. 30).

Il est à signaler que les juifs du Maroc furent exemptés de la bastonnade. Seuls les citoyens musulmans subissaient ce châtiment corporel avant son abolition. Ce fut, là, d'ailleurs, une forme d'esclavage, connue en Europe aussi bien qu'en Afrique et ailleurs. Les juifs n'ont jamais été, au Maroc, victimes d'un esclavagisme quelconque. L'esclavage des Chrétiens a été supprimé par le Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdallah, au temps de Louis XVI, c'est-à-dire bien avant la révolution française, et, plus complètement, sous le règne de son fils Moulay Slimane, contemporain de Louis XVIII. D'ailleurs, Moulay Ismaïl, considéré comme "le plus grand protecteur des Franciscains", promulgua deux dahirs (datés respectivement de décembre 1711 et juillet 1714), qui décrétaient la peine de mort contre tous ceux qui «s'aviseraient de molester les chrétiens ou de les insulter». Les juifs n'avaient pas besoin d'un régime spécial. Sujets du Sultan, au même titre que les Musulmans, ils furent soumis à la loi organique nationale. Le Sultan Sidi Mohammed Ben Abderrahmane ne manqua pas, cependant, de promulguer, le 5 février 1884, un dahir rappelant le principe de l'assimilation des Israélites aux Musulmans, sur un pied d'égalité absolue.

Le Sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah usait, volontiers, des lumières et de l'habileté des juifs et l'un d'eux, Samuel Sumbel de Marseille, fut longtemps son premier conseiller.

La langue arabe avait, à travers les époques, exercé, par l'intermédiaire de sa forme dialectale marocaine et andalouse, une grande influence sur l'hébreu, qui se mit à prendre de l'extension en Europe et en Amérique, tout en gardant ses emprunts marocains ; car, les penseurs Juifs, commentateurs du Talmud, ne pouvaient comprendre une bonne partie de ses textes, qu'à l'aide de la langue arabe. Il ne nous parait guère possible de confirmer ce point de vue, sans évoquer l'évolution d'un tel enrichissement terminologique, depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours. Si, comme le dit le grand professeur regretté Abbés Mahmoud Al-Aqqâd, le nabatéen et l'hébreu comptaient parmi les anciens dialectes des Arabes, il est aussi certain que les israélites enrichirent, après l'apparition de l'Islam, de nombreuses données hébraïques avec des éléments spécifiquement arabes. Certes, les Juifs sont entrés au Maroc, accompagnés de Berbères venus de la Palestine. Quelques siècles, plus tard, lorsque le refoulement des Juifs de la Péninsule arabique eut pris fin, après la bataille de Khaïbar, un certain nombre d'entre eux rejoignirent l'armée arabe conquérante, qui, sous le commandement de Tariq Ibn Zyad**(1)**, marcha sur l'Andalousie. Par suite d'une heureuse symbiose, sous les Almoravides et les Almohades, Fes devint, d'après Al Bekri **(2)**, la plus peuplée de Juifs parmi les localités marocaines ; et, en même temps, un centre de ralliement, d'où ils allaient,

partout ailleurs. Les Israélites avaient fait usage de l'arabe, pour écrire et parler, depuis le IIIème siècle de l'hégire, dans toute l'Afrique du Nord**(3)**.

A Fès, le «Traité de Grammaire» de Sibawaïh devint leur source d'inspiration, pour la rénovation de la grammaire hébraïque, depuis le IVème siècle **(4)**.

A cette même époque, de nombreux juifs brillèrent par leur savoir en Andalousie et au Maroc. Ils eurent le mérite de faire renaître la langue hébraïque, ainsi que les études talmudiques, et de contribuer au renforcement du mouvement scientifique, en se servant de l'arabe, comme langue véhiculaire. Vers l'an 960 de l'ère chrétienne, un homme de science juif andalou, nommé Mounahim Ben Saroug composa un fameux dictionnaire, connu sous l'appellation de «Mahbart», qui fut un premier essai, quant à l'étude de la langue de l'Ancien Testament, tandis qu'un autre juif savant de Fès, Donach Ben Labrât, prit l'initiative de suggérer une idée audacieuse : à savoir qu'il fallait nécessairement recourir à la langue arabe, pour comprendre la terminologie de ce Livre Sacré. A ce propos, il donna, à titre d'exemples, environ deux cents mots hébreux dont les savants talmudistes n'auraient pu saisir le sens, sans leur recours à la langue arabe. Il se produisit à Fès, depuis cette époque, un conflit entre artisans et adversaires de l'arabisation de l'hébreu. C'est alors (c'est-à-dire au début du XIème siècle de l'ère chrétienne) qu'Abou Zakaria Yahya Ibn Daoud Hayouj, de Fès, partit à Cordoue, dans le but de tirer avantage des points de vue de Mounahia précité. Ayant été le Promoteur du mouvement visant à la renaissance du patrimoine hébreu, il fut-dit-on- le premier fondateur de la philologie hébraïque. Grâce à sa grande connaissance de la langue arabe, il fut en mesure de fixer les règles de l'hébreu, en les complétant, par une terminologie arabe.

Abou Al Walid Merouan Ibn Jonah, de Cordoue, né dans la première moitié du XIème siècle, fut l'auteur de l'ouvrage intitulé «rapprochement et facilitation». Dans un autre ouvrage portant le titre «Alloumah», il traita les règles de l'hébreu. Quant à son «Livre des Origines», il en réalisa l'élaboration, grâce au recours à des sources arabes, entre autres : «Les Particularités» d'Ibn Jinny dont le thème est relatif à la philosophie de l'étymologie et à la dérivation linguistique basée sur le bons sens.

Parmi les traces de la langue arabe laissées, depuis lors, dans l'hébreu, il y a celles issues des observations émises par Yahouda Ibn Tboun, comme, par exemple, l'expression «Fafham» (qui signifie comprends donc), par laquelle on prit l'habitude de terminer certaines correspondances et certains ouvrages écrits en langue hébraïque. D'autres exemples sont des arabismes tels que Moutafalsifim (déformation du mot «moutafalsifine» qui signifie «théologiens» et, parfois, «dialecticiens» andalous.

Les premiers auteurs d'ouvrages dans lesquels furent traitées les règles de la philologie hébraïque étaient, peut-être, des Juifs irakiens, tandis que le premier élaborateur d'un dictionnaire hébreu fut le grand rabbin égyptien Saâdia Al Fayoumi (892-942, après J.C) **(5)**. Quant à Yaya Ibn

Qoreîch, auteur d'un livre intitulé «Philologie comparée», il attira, lui aussi, l'attention des Juifs nord-africains sur la nécessité de s'intéresser davantage à l'arabe, pour mieux saisir les mystères de l'hébreu et de la langue de l'Ancien Testament.

Il composa, encore, un dictionnaire hébreu, qui ne nous parvint pas, tandis que son contemporain David Ibn Ibrahim Al Fassi en élabora un autre, sous le même titre «Ajroun» et d'une valeur égale, mais en le complétant par une explication, en arabe, de chaque terme hébreu.

Toutefois, Yahouda Ibn Qoreïch étayait son œuvre par des citations tirées de la poésie arabe **(6)**, à l'instar d'Ibn Jonah et de ses successeurs, suivant, ainsi, le procédé des philologues et grammairiens arabes.

D'autre part, Al Farizi, en imitant les «Séances d'Al-Hariri», introduisit dans la littérature hébraïque un art nouveau, inconnu jusqu'alors chez les hébreux. Il en fut de même en ce qui concerne la composition d'un «Recueil de proverbes».

Par ailleurs, des membres appartenant à la famille Tboun traduisirent en hébreu un grand nombre d'ouvrages arabes de philosophie, de médecine, de mathématiques et de contes populaires. Quant à Isaac, fils de Jacob Al Cohen, surnommé «Al Fassi», né en 1013 (404 de l'hégire), à Qalaât Ben Ahmed, près de Fès, mort à Wassina (Lucena), vient (près de Grenade) en Andalousie, en 1103 (497 de l'hégire), il fut l'auteur d'un commentaire du Talmud en 20 volumes. Cet ouvrage est considéré, jusqu'à présent, comme étant parmi les plus importants traités de législation talmudique. L'œuvre d'Al Fassi comporte, encore, trois cent vingt «fatwas» (interprétations de questions juridiques), rédigées entièrement en arabe. Il fonda, en outre, en 1089 à (Lucena), un Institut de hautes études talmudiques, qui fut fréquenté par des étudiants, venant de toutes parts.

A Fès, le commerce et l'enseignement talmudique s'amplifièrent. Les juifs du Maroc continuèrent à étudier et à écrire en arabe, à l'instar de ceux de l'Andalousie, comme, par exemple, Yahouda Ibn Nissem Ibn Malka, philosophe marocain, qui acheva, en 1365, la composition en arabe de son ouvrage intitulé «Ouns al Gharib» **(7)**. Un deuxième exemple, à citer à ce propos, est celui qui fut le chef des enseignements dispensés à Fès, Khallouf Al Mghili, chez qui descendit Abou Abdallah Al Abili, un des maîtres d'Ibn Khaldoun, avant d'aller à Marrakech, rendre visite à Ibn Al Bannaâ **(8)**.

Ce sont là des faits évocateurs qui mettent en relief, d'abord, l'importante contribution des écoles juives du Maroc au développement des sciences, en général, et des études talmudiques en particulier, grâce, surtout, à l'usage de l'arabe, comme langue véhiculaire : ensuite l'enrichissement de l'hébreu par des termes et des règles d'origine arabe.

D'ailleurs, le parler juif est encore, jusqu'à présent, dans les centres urbains et ruraux, ce même arabe qui a subi des déformations du langage vulgaire, ainsi que cela se manifeste clairement dans

son texte rédigé, peu avant le milieu du XXème siècle **(9)**, par des juifs de Missour, localité située sur la Moulouya, et qui débute, comme suit : «Ce roi appelé Nemrod ne connaissait guère Allah, parce qu'il fut un puissant souverain, qui donna aux membres de son gouvernement des ordres pour qu'on lui baisât les pieds (en signe d'allégeance) et qu'on l'adorât, car il prétendait être le dieu qui créa le monde, et les gens se mirent à l'adorer».

Si les juifs marocains ont joué leur rôle de trait d'union avec l'Europe, en raison de leur connaissance de ses idiomes, et plus particulièrement l'espagnol, que les immigrés andalous de religion juive avaient continué de pratiquer, jusqu'à la fin du XIV^e siècle, leur contribution au renforcement de l'usage de la langue arabe en Andalousie, avait eu une importance plus grande encore. Il en fut de même, en ce qui concerne l'influence due à leurs transmigrations, tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud, pays dans lesquels, il existe, en plus de l'élément juif, celui des noirs. Malheureusement, cet exode des Juifs marocains vers le Continent américain (surtout le Canada) et l'Europe (la France) a faussé le cours de l'histoire juive en Afrique. Beaucoup s'en repentent et essaient de réintégrer leur mère-patrie; mais, hélas, le nombre des revenants» est infime ; d'une communauté juive prospère, qui passait, pour être la plus nombreuse du monde (quelques quatre cent mille), il en reste moins de vingt mille. Une certaine psychose, avait, dès le lendemain de l'indépendance, provoqué cette émigration massive, nos concitoyens israélites craignaient les contrecoups des atrocités perpétrées par l'Etat d'Israël, à l'encontre des populations arabes de Palestine. Il n'en fut rien ; et nos compatriotes Juifs s'en rendirent amèrement compte. Dans une «patrie israélienne nouvelle», ces mêmes Israélites nord-africains ont eu plutôt, l'occasion de subir les exactions commises par leurs propres coreligionnaires occidentaux, qui tiennent les rênes du nouvel Etat. Nos concitoyens Juifs connaissent pertinemment la rigidité millénaire de la loi maghrébine qui, en plein Moyen-âge, reniait et refusait d'admettre toute espèce de responsabilité collective. Ce fut, là, un principe de haute portée internationale, que seul le Maroc a su pratiquer avec efficience, à une époque où la responsabilité collective jouait pleinement, dans une Europe quasi féodale. «Latrie» l'a bien démontré, dans ses Ecrits, à propos du respect du droit des gens, au Moyen-âge. C'est, pour nous, un concept vital, érigé en loi fondamentale, dans une première charte, élaborée par le Prophète Mohammed, il y a quatorze siècles. Les Juifs qui s'attachent - précise cette charte, à la communauté musulmane seront protégés de tout affront et de toute vexation ; ils jouiront d'un droit égal à celui de notre peuple, à notre assistance et à nos bons offices. Les Juifs, appartenant aux diverses branches domiciliées à Médina **(10)**, formeront, avec les Musulmans, une nation unie. Ils pratiqueront leur religion, aussi librement que les Musulmans. Les alliés des Juifs jouiront de la même sécurité et de la même liberté. Les coupables seront poursuivis et punis. Les Juifs se joindront aux Musulmans, pour défendre Médine contre tous ennemis.

L'intérieur de Médina sera lieu sacré pour tous ceux qui adhérent à cette charte **(11)**. Celle-ci est donc un résumé de la Sahifah, signée à Yatrib par les musulmans qoreïchites, les Ansars et les Juifs et Chrétiens de Najran s'y joignirent.

La croyance dans l'unicité de Dieu était essentielle, pour l'adhésion à cette charte.

Plus tard, à Jérusalem, conquise par l'Islam, le juif jouit de cette bienveillance. Cependant, du temps des Byzantins, les juifs n'étaient pas autorisés à habiter Jérusalem. Avant eux, en l'an 125 de l'ère chrétienne, les Romains avaient effacé toute trace juive, dans la ville sainte. Mais, dès l'arrivée des Musulmans, les Israélites jouirent, de nouveau, sous le flambeau de la foi Mohammadienne, de toute latitude, pour y habiter et recevoir les pèlerins de Juda, affluant de tous les coins du Monde. Pendant quatorze siècles, la liberté d'accès à la Cité Sacrée, fut pleine et entière, sauf lors du contrôle des Croisades, durant 103 ans. Sous la domination musulmane, Jérusalem est devenue la Cité de la foi, pour les trois Religions Révélées. Le Khalife Omar fit don aux Juifs d'une terre habous, sur les pentes de la Montagne des Olives, pour établir leur cimetière. Les Califes ont voulu marquer de ce cachet spécial "Beït Meqdis", en évitant d'y transférer leur capitale temporelle ; n'est-ce pas, là, la preuve tangible qu'elle est le centre universel de la foi. Ainsi donc, le juif a toujours été et demeure, malgré les vicissitudes, un concitoyen protégé, par la Constitution islamique. Toute infraction à ce dogme péremptoire, n'est qu'une malheureuse déviation à un principe, qui est la raison d'être de l'Islam. Le roi Hassan II, esprit éclairé, juriste, authentique croyant, a fait de ce dogme le leitmotiv et la ligne directrice de sa politique de haute tolérance, d'interdépendance universelle et de communication humaine. S.M. Mohammed VI, Commandant des croyants, suit la même voie, imbu par une foi foncièrement agissante.

TEMOIGNAGES ET ATTESTATIONS ISRAELITES

La diaspora juive qui vivait, de par le monde, en groupes minoritaires, a connu, en terre d'Islam, son ère dorée stable et prospère, dans la protection de la Charia ; l'érection d'Israël, dans ses vies et perspectives sionistes, allait devenir, pour la juiverie, une source de malheur. Un livre tiré des Editions Rubin Mass de Jérusalem (1976), sous le titre «Studies in the History of the Jews of Morocco) est l'œuvre de David Corcos, Juif marocain qui fut un des rares intellectuels qui émigrèrent à Israël. Il s'établit à Jérusalem en 1959 où il décéda en 1975.

L'ouvrage est préfacé par le professeur E. Ashtor, lui-même de Jérusalem, qui reconnaît expressément que «la grande majorité des classes supérieures, les riches et l'intelligentsia, ont choisi la France», pour lieu de séjour; seuls «les gens appartenant aux classes inférieures de la Juiverie se sont installés dans l'Etat d'Israël». David Corcos est issu d'une famille marocaine dont les ancêtres avaient réuni quelques deux cent cinquante documents, relatant les rapports des Rois du Maroc, avec leurs sujets israélites, pendant une soixantaine d'années (1822 – 1883), période ante-coloniale, qui nous donne, en arrière goût, une fresque sur le processus historique millénaire d'avant le Protectorat français au Maroc. Notre auteur, qui se veut objectif, trace des esquisses vivantes, à la fois vécues ou extraites des manuscrits de la famille. On sent, dans les interlignes, l'amertume vivement ressentie par les émigrants marocains à Israël. Les Juifs n'ont jamais oublié, que ce soit en France, en Amérique ou en Israël, ce train de vie sublime, qu'ils avaient mené, depuis l'avènement de l'Islam au Maroc, où ils étaient considérés comme «Ou lad-al-bilâd», c'est-à-dire de vrais Marocains.

«L'attitude des Musulmans (marocains), vis-à-vis des Juifs, était essentiellement tolérante» et l'auteur de contester «les points de vue de ceux qui prétendent que les Juifs marocains ont été, à travers les siècles, durement opprimés, à l'intérieur de ghettos étroits et sales : les mellahs».

L'auteur essaie de réunir tous les documents qui démontrent le mal fondé des allégations de certains chroniqueurs intéressés ou péchant par manque de documentations. Le Maroc n'a jamais connu, ni «persécutions systématiques», ni «législation contre le judaïsme», ni «conversion forcée». Même les juifs exilés d'Espagne en 1492, prirent leur revanche, en luttant côte-à-côte, avec leurs

concitoyens musulmans, contre les persécuteurs de la Reconquista, à travers les siècles. Ils participèrent, entre autres, avec les Almoravides, à la bataille de Zallaqa en 1086 **(12)**, et à la fameuse bataille d'Alarcos, en 1196. Même témoignage, à l'égard de la chrétienté : «Nulle dynastie au Maroc – fit-il remarquer – n'était moins hostile à la chrétienté. Depuis Abdel Moumen (1130-1163) à Es-Saïd (1242-1248), nous ne trouvons que des actes d'amabilité, des expressions de bonne volonté et des traités d'alliance». Des juifs adoptèrent, alors, spontanément l'Islam ; et malgré l'esprit de tolérance, qui les enveloppait, ils ne réintégrèrent jamais le judaïsme». Le Sultan Almohade Abou Youssef promulgua un décret royal, interdisant aux fauteurs de troubles, d'approcher les foyers des Israélites, qui purent, ainsi, mener un train de vie paisible. Le comportement du Souverain marocain fut inspiré – d'après Ibn Khaldoun, plutôt par sentiment de solidarité concitoyenne, que sous l'impulsion de considérations religieuses.

Corcos a cru devoir signaler (p.64) qu'économiquement, socialement et politiquement, la position des Juifs du Maroc était si bonne que le Roi d'Aragon, Alphonse III, choisit deux Juifs de sa Cour, Abraham et Samuel Abengelel, pour entreprendre une mission au Maroc, en décembre 1286, quelques mois après la mort d'Abou Youssef».

C'est pourquoi, «en 1492, les premiers juifs expulsés d'Aragon, se sentirent attirés au Maroc». Même en plein Sahara, «les Juifs des oâsis, de Sijilmassa et de Touat, monopolisaient le négoce transsaharien». Ce rôle joué par les Juifs, considérés comme les marchands les plus importants, sinon les seuls au Maroc, jusqu'à l'avènement du Protectorat français, est très largement attesté, à travers les siècles, par de nombreux textes et documents **(13)**». Les Israélites vivaient, alors, depuis toujours, «côte à côte avec les Musulmans». Il s'agissait, parfois, d'un choix délibéré des facteurs d'entente ; la conformité des civilisations musulmane et juive, à peu de différences près, même mode de vie et des idées religieuses, dont le principe fondamental est le même : un monothéisme pur, chez les uns et les autres». «La personnalité du Musulman était plus perméable au Juif que ne pouvait lui être celle du Chrétien, et inversement, le particularisme juif ne pouvait jamais heurter un Musulman». C'est, là, un phénomène millénaire, car «dès sa fondation (c'est-à-dire Fès) ou plus exactement son urbanisation, peu après 808 (de l'ère chrétienne), il y avait un quartier des Qairouanais et un quartier des Andalous, dans lesquels vivaient également des Berbères christianisés, judaïsés ou païens». Bien mieux, Idris II permit « à une foule de Juifs étrangers, arrivés de toutes parts, attirés par cette nouvelle fondation, de s'y établir». «Vers 1130 ap.J.C. sous les Almoravides, des Juifs vivaient à proximité de la Mosquée des Qairouanais». Le Mellah de Fès, le premier et longtemps le seul Ghetto du Maroc, abrita, dès 1276, «des personnalités juives et leurs familles attachées au service du Souverain». Mais, «les juifs de la vieille Cité de Fès», ne s'installèrent qu'en l'année 1438 à Fès al-Jadid», qui ne porta le nom de Mellah qu'en 1541.

Pendant tout le XVIIème siècle, «des anciens Marranes arrivaient de Lisbonne au Maroc, pour y pratiquer librement le judaïsme» **(14)**, «Cent cinquante neuf années après celui de Fès, le Mellah de Marrakech fut fondé. Ce fut en 1557, deux années environ après le Ghetto de Rome»; mais les (Beldiyyin) continuaient de «vivre par petits groupes épars au milieu des Musulmans».

En 1682, «un troisième Mellah fut fondé, celui de Meknès». A part, donc, les trois Mellahs de l'intérieur du pays, il n'y en eut point d'autres au Maroc, pendant cent vingt cinq années». Pourtant, alors, dans le Souss, l'Atlas et le Rif, il y avait des villages juifs «qui n'étaient pas fermés de murs». Donc, en pleine campagne, les Juifs se sentaient en sécurité. Et Corcas de conclure : «Nous savons, d'une manière certaine, qu'au moins dans la première moitié du XVIIIème siècle, les Juifs possédaient des maisons, en dehors de la Judéria, et y habitaient; «simples locataires, ils bénéficiaient des droits de la Hazaka (droit de préemption et de présomption de propriété ou de jouissance) ; fixés par les Takanot et reconnus par les Musulmans. Ce fait est remarquable. Il nous indique que la tolérance des Musulmans (au Maroc et dans d'autres pays islamiques), n'est plus le résultat d'une indifférence, mais une claire démonstration d'une acceptation volontaire coûteuse».

Claude Laloum, responsable de l'information à l'agence juive (organisme progouvernemental) parle de la dichotomie qui s'approfondit entre Israéliens et juifs de la diaspora.

Si, - dit-il - le fossé se creuse de plus en plus, c'est que le Sionisme fonctionne avec des institutions désuètes, et s'exprime, comme si Israël n'existait pas depuis quarante ans». Nahum Goldman, ce défunt président du Congrès Juif Mondial, préconise, comme Laloum, la création d'un «vrai parlement du peuple juif», pour resserrer les liens entre Israël et le Judaïsme de la diaspora.

Pour Har Even une condition sine qua non de ce resserrement est de mettre fin au conflit israélo-arabe, pôle d'attraction pour la Diaspora; Si - dit-t-il - encore «une solution n'est pas prévue, ce sera une tragédie».

Le quartier de mea Shearim à Al Qods, a accueilli dans la liesse le Roi des Juifs antisionistes, le Rabbin Mosh Teitelbaum, 74 ans, venu de New-York, pour encourager sa communauté, à ne faire aucune concession à l'Etat d'Israël, «cette erreur monumentale du peuple juif».

La liberté d'action, dont jouissaient les Juifs du Maroc, était sans limite. Ils pérégrinaient, de par le monde. L'auteur des "Juifs du Maroc" a évoqué les itinéraires de certains Rabbins – Emissaires – Quêteurs d'origine marocaine, inscrits dans leurs carnets de voyage ; le périple méditerranéen de Rav Hida (Haim Yosef David Azoulay XVIIIème siècle), celui de Youssef Ben Moïse Maimaran en Asie centrale et son séjour à Boukhara, dont la communauté croyait descendre des Dix tribus perdues d'Israël, celui de Raphaël Ohana en Inde, en Birmanie et au Kurdistan etc..

Notre ami Zafarany ajoute dans une intervention à un colloque **(15)** :

«Ces lettrés-voyageurs marocains, on les trouve ailleurs, en Europe et dans les Amériques : Isaac Uziel de Fès est le guide spirituel de la communauté d'Amsterdam au 16 ème siècle, Isaac Attias, son disciple remplit les mêmes fonctions à Hambourg et à Venise ; Eliyahu Ben Amozeg est le fameux éditeur livournais, qui dut quitter Essaouira, sa ville natale, après les évènements de 1844 qu'il décrit dans la préface de l'un des ouvrages marocains qu'il éditait à Livourne… J'ai raconté, ailleurs, les aventures d'un lettré d'Agadir (XVIII éme siècle) et le périple africain et européen d'un Rabbin du Haut – Atlas (Tinghir Todgha XVII ème siècle)».

Les interrelations de la diaspora maghrébine avec la terre sainte, sont étroitement associées à l'institution millénaire des Rabbins-émissaires-quêteurs, ces délégués itinérants des communautés de Jérusalem, de Tibériade, de Safed et d'Hébron, qui sillonnent le monde juif, pour collecter les dons consacrés à leurs mandants, et diffuser la science juive, particulièrement la pensée des maîtres palestiniens par l'enseignement, la prédication, le prêt ou la distribution des livres imprimés dans le reste du monde qu'ils parcourent.

La Genizah du Caire (X-XIII ème) révèle que le plus éminent scholarque de l'Académie de Jérusalem, Salmon Ben Yehudah (Al-Maghrebi), mort en 1051, n'était pas palestinien, mais avait vu le jour à Fès (Maroc). C'est du Sud marocain, la région du Draa, que fut appelé à Alexandrie, vers le début du XIIème siècle, Abraham Ben Jacob Al-Dar'i, pour y être investi des hautes fonctions de président du tribunal rabbinique et de chef spirituel de la Communauté.

D'après Zafarany le post-scriptum d'une lettre émanant d'un représentant de Yeshibot «Académies juives» bagdadiennes à Qairouan et adressée, en l'an 1016 à Ibn-'Awqal, gros commerçant et personnalité publique éminente (il est le chef du district africain qui siégeait au «vieux – Caire», cite un marchand juif originaire de Bagdad, mort à Sijilmassa (aux confins sahariens du Maroc), à l'autre bout du monde musulman. Les autorités juives locales avaient informé l'auteur de la lettre que le défunt commerçant avait laissé des biens, en place, et qu'il avait, en outre, confié des marchandises à ses associés de Qairouan.

L'auteur de la lettre demande à Ibn 'Awqal de requérir les autorités juives de Bagdad de nommer le représentant légal des héritières, ou de communiquer leurs noms et leurs titres (leurs liens de parenté avec le défunt notamment) au Nagid de Tunisie et aux Anciens de Qairouan, qui se chargeraient de prendre l'affaire en main.

Cette simple correspondance confirme (s'il en était besoin) un fait notoire, constaté par ailleurs, à savoir que les communautés non-musulmanes formaient un Etat, non seulement à l'intérieur de l'Etat islamique, mais au delà de ses frontières, parfois. Il fallait plusieurs mois de voyage pour aller de Bagdad à Qairouan et de Qairouan à Sijilmassa ; plusieurs frontières séparaient les pays à traverser, pour aller du Maghreb au Mashreq. Nulle référence n'est faite aux gouvernements des pays

concernés. L'affaire relative au patrimoine du marchand en question, reste du ressort des autorités juives rabbiniques, et, laïques, et, elle est traitée comme une affaire exclusivement juive. Y a-t-il plus éloquent témoignage du caractère éminemment autonome d'une communauté non-musulmane en Terre d'Islam ?

Zafarany en cite quelques exemples très significatifs :

Rabbi Nehoray Ben Nissim, un homme de Qairouan, qui a vécu en Egypte et en Palestine, durant plus de cinquante ans (1045-1096). Les mêmes sources cairotes nous en fournissent bien d'autres, appartenant à d'autres sociétés orientales et méditerranéennes, de l'Inde à l'Espagne : Rabbénu Hanan'el Ben Hushshi'el, la plus grande figure talmudique de Qairouan (11ème siècle), avait laissé, après sa mort, un patrimoine d'une valeur de dix mille dinars (l'équivalent de plus d'un million de dollars actuels), qui ne lui venaient sûrement pas de ses honoraires de grand rabbin. Samuel Hanagid lui-même, le grand chantre de la poésie hébraïque andalouse, avait commencé sa carrière dans le négoce où il acquit une grande fortune, avant de devenir un brillant diplomate et le grand vizir du Royaume de Grenade (993-1056). On rencontre ce type de lettré-homme d'affaires en Espagne, à une époque plus tardive. Dans son Anthologie de Poésie Hébraïque…, J. Schirmam en donne, comme éminent exemple, Don Shelomo Ben Moshe Halévi.

Au XIIIème Siècle, un rabbin de France, Joseph Ben Gershom en visite à Alexandrie (Egypte), puis à Bagdad où, du reste, il mourut peu de temps après son arrivée dans la ville. L'histoire de Masliah Ben Eliyah date du XIème siècle. Juge au tribunal rabbinique de Palerme, il se rendait en Egypte et en Palestine, pour les besoins de son négoce (il faisait le commerce de la soie) et n'hésitait pas à poursuive jusqu'à Bagdad, pour rendre visite à Hay Gaon et s'instruire à son école. Parmi les savants et les maîtres issus des grandes Yeshibot, il en était qui émigraient, pour aller fonder, ailleurs, de nouvelles "maisons d'étude". La documentation de la Genizah du Caire nous en fournit de nombreux exemples. C'est, là, qu'on apprend comment fut créée l'illustre Yeshibah de Qairouan, à la fin du XXème siècle, par un savant oriental venu d'Italie, comment la communauté du Vieux-Caire connut une renaissance des études hébraïques, sous la direction d'un rabbin tunisien. On sait comment l'illustre Saadya (philosophe, grammairien, exégète et traducteur de la Bible), originaire de Fayoum (Egypte) devint gaon à Bagdad (XXème siècle), un destin que connut aussi l'espagnol Isaac Ben Mosé.

La révolution bourgeoise des VIIIème et IXème siècles fut marquée, en terre d'islam, par l'émergence d'une société juive entièrement nouvelle, très différente de celle de l'Europe chrétienne médiévale. Alors qu'à l'époque préislamique, les Juifs étaient, pour la plupart d'entre eux, fermiers ou petits artisans, On les voyait désormais dans les affaires publiques et la haute administration, dans l'industrie, la finance et les professions libérales. Disposant de loisirs et de ressources, ces nouvelles

élites prétendaient à une vie spirituelle plus élevée, à des exigences intellectuelles plus étendues, à des goûts plus raffinés, et se vouaient, comme dans la société musulmane et chrétienne de même rang, à l'étude des sciences, de la poésie, à des activités artistiques ou à des occupations à la mode, sérieuses ou frivoles. On assiste à l'extension des communautés juives dans les pays islamiques, à des migrations d'une contrée à l'autre, au développement des voyages, à l'apparition d'une marine juive, etc..

La symbiose judéo – arabe revêtait, alors, des aspects variés et se manifestait en de nombreux domaines. Les intérêts économiques et culturels créaient des liens étroits entre les adeptes des deux confessions. Des Juifs influents, tels que les banquiers et les conseillers des rois et des princes, étaient constamment en contact avec leurs confrères musulmans. Les savants fréquentaient leurs collègues des autres confessions et entretenaient, avec eux, des relations professionnelles et amicales.

Entre commerçants aussi, en dépit de la différence de leurs confessions, il se créait des liens solides d'intérêt, d'amitié, d'intelligence et de culture, durant les longs et périlleux voyages, en mer ou sur les difficiles voies terrestres des caravanes.

Dans une étude sur le recours des tributaires Juifs, à la justice musulmane (Studia Islamica LXIV, Paris, 1986, pp. 125-149), Zafarany signale sur la foi de la documentation de la Genizah du Caire, l'extraordinaire liberté de mouvement qui caractérisait le monde méditerranéen, ainsi que sa remarquable unité culturelle et socio-économique, des phénomènes notoires qui expliquent, à certains égards, le haut degré d'autonomie des communautés juives.

A l'époque médiévale, des marchands Juifs s'aventuraient, dans les terres inconnues du Nord de l'Europe. En Asie centrale et en Afrique, ils rencontraient des Juifs, qui vivaient dans des lieux ignorés des Européens, qui comprenaient l'hébreu, accueillant fraternellement leurs coreligionnaires errants et leur offrant vivres, marchandises et une documentation utile. Au temps où Charlemagne envoyait le juif Isaac en mission diplomatique à Bagdad, les Radanites, un groupe de marchands Juifs célèbres, organisaient régulièrement des expéditions commerciales en Chine.

Un Juif aventurier, Eldad le Danite (880-940), traversa l'Est de l'Afrique, et revint de ses pérégrinations, avec des récits fascinants sur les descendants des Dix tribus perdues d'Israël. Abraham Ibn Ezra, poète et savant exégète, né à Tolède, en 1092 et mort probablement à Rome en 1167, voyagea en France, en Angleterre, en Italie, en Palestine, en Egypte, en Inde, visitant ces pays et leurs peuples, étudiant leurs langues, leurs mœurs, leur science (mathématiques, astronomie). Le plus illustre des voyageurs Juifs de l'époque fut Benjamin de Tolède (Espagne) qui, partant de Saragosse en 1160, acheva, treize ans plus tard, un périple qui comprenait l'Espagne, la Provence, l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, la Palestine, la Mésopotamie, la Perse, l'Inde, le Tibet, la Chine, et le Yémen. Ses descriptions de près de trois cent cités constituent une documentation' précieuse, qui a servi à plus d'un explorateur et nourri l'imagination de plus d'un auteur de fiction.

En 1375, Abraham Cresqas, un Juif de Mayorque, dessina son "Atlas catalan", qui fut l'une des œuvres cartographiques les plus appréciées par les géographes. Les Juifs de Mayorque étaient considérés, comme ayant détenu le monopole de cette Science. Du reste, Cresqas avait utilisé, pour établir sa carte, les rapports de Benjamin de Tolède et de ses disciples, qui avaient pénétré en Afrique, traversant le Maroc, l'Algérie, le Sahara, jusqu'à Tombouctou. Judah Cresqas, le fils d'Abraham, contraint de se convertir au christianisme, était une autorité, en matière de géographie et un illustre auteur d'instruments nautiques, un art et une science, où se distinguaient les savants Juifs. Déjà, au Xle siècle, les astronomes Juifs étaient familiarisés, avec l'usage de l'astrolabe, et Jacob ben Mahir ibn Tibbon, professeur à l'Université de Montpellier, dans les années 1230 à 1312, inventa le quadrant. Abraham Zakuto, professeur aux Universités de Salamanque et Saragosse, jusqu'à l'expulsion des Juifs d'Espagne, puis astronome du roi Jean II du Portugal, dut finalement se réfugier à Tunis.

Dans les siècles précédents se sont illustrés, notamment, en astronomie et dans les autres sciences: Abraham Bar Hiyya, Levi Ben Gershon (Gersonide), le célèbre mathématicien, Samwal Al-Maghribi, Juif islamisé, auteur de “l'Algèbre Al Bahir”.

C'est dans l'élite cultivée que se recrute l'aristocratie, qui se confond, ici, avec la classe dirigeante. Dans la société juive, elle est constituée par les rabbins officiels, les juges, dayyanim, détenteurs du pouvoir de décision, en matière de droit, les membres du Conseil de la Communauté, ansbe hama' amad ; les notables qui portent divers titres honorifiques, les hommes de la finance et du grand commerce, parmi lesquels est désigné 1e plus haut dignitaire de la Communauté, celui qu'on qualifie, volontiers, du titre flatteur de nagid, et parfois même, de nasi "prince", qui joue, souvent, un rôle important à la cour royale (conseiller personnel du souverain, ambassadeur, intendant des armées, etc.) et assure la liaison entre la Communauté juive et les autorités officielles du pays.

L'homme d'affaires cultivé, le notable lettré, est resté longtemps considéré, dans la société juive, ainsi que dans la société musulmane, comme le véhicule de cette civilisation de haut niveau, qu'a connue le monde méditerranéen médiéval.

LE DHIMMISME
NORME CONSTITUTIONNELLE DE L'ISLAM

Le dhimmisme, érigé en norme légale constitutionnelle dans la société musulmane, est le fondement de la protection, à la fois de l'Etat et des «gens du Livre». Ils constituaient deux parties intégrantes, dans la masse de la nation, jouissant, même, de faveurs spécifiques, au sein du forum islamique. Si le nombre des minorités chrétiennes, vivant au Maghreb, fut très limité, les Israélites avaient atteint un taux démographique appréciable **(16)**, à tel point que le Makhzen les considéra, depuis la conquête arabe, au même titre que les musulmans, comme sujets, puis à la fin comme véritables citoyens de pleins droits sociaux et civiques. Ils étaient admis, très tôt, en tant que tels, dans les murailles de Fès, sainte pourtant. Déjà, vers l'an mil, la colonie juive de la capitale Idrisside comptait 5000 âmes qui célébraient librement leur culte, dans des synagogues élevées en pleine médina. D'autre part, un des quartiers de Fès, dit «quartier de l'Eglise», semble avoir groupé, dès cette époque, les éléments chrétiens de la ville.

Dans un contexte si fraternel, l'Etat marocain, abritait les frères des Ecritures Sacrées. Ils étaient, les uns et les autres, admis à jouer un rôle, de plus en plus prépondérant, dans le concert national maghrébin; la partie chrétienne fut seule considérée comme colonie étrangère, ayant droit de cité ; la célèbre université de la Qaraouine, édifiée à Fès, en l'an 859, incitait leurs confrères Juifs à s'attacher fermement à la religion de Moïse, Prophète vénéré et bien aimé en Islam; certains représentants des Chrétiens, agissent dans un sens contraire.

Francisco de Portugal avait édifié à Fès une église où il tenta de faire convertir les Juifs de Fès au Christianisme. Il entreprit ses sermons, chez lui, au début. Jéronimo De Mendoça, en décrit les péripéties dans «Jornada De Africa, Lisboa, 1607».

Cela n'empêchait guère la monarchie marocaine de faire, de son mieux, pour une sorte d'intégration **(17)**, où chacun jouit de ses droits spécifiques, pleins et entiers.

Sous le sultan Almoravide Ali Ben Youssef Ben Tachfine, la perception générale des impôts au Maroc était confiée à un Chrétien. Le représentant de cette dynastie puritaniste n'hésita pas, à suivre, ainsi, l'exemple de son collègue de Cordoue, En-Nacer, qui chargea de l'administration des contributions, dans toute l'Andalousie, le juif Hassadai.

Fidèles à une tradition établie par leurs prédécesseurs, les Almohades incorporèrent dans l'armée nationale, une milice chrétienne, qui reçut, depuis les Almoravides, l'autorisation d'avoir des chapelains et d'édifier des églises. Plus tard, les Mérinides disposeront de 4000 cavaliers francs.

Youssef, un des premiers Mérinides, choisissait parmi les Beni Oqasa, noble famille israélite de Fès, les majordomes du Palais Impérial.

Le Maroc a fait preuve d'un sens international aigu : Dès le XIème siècle, il donna libre accès aux commerçants étrangers, qui n'ont pas tardé à y établir des comptoirs. Ce fut, alors, que se posa, pour la première fois, la question de savoir comment devaient être sauvegardés les intérêts, légitimement acquis par les ressortissants étrangers. Nos souverains ne firent aucune difficulté pour la reconnaissance de ces intérêts ; bien mieux, ils traitèrent ces étrangers, avec une extrême sollicitude : les édits royaux, empreints d'une paternelle bienveillance, leur accordaient une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties. Les étrangers étaient placés, ainsi que leurs biens «sous cette haute main royale qu'exprimait – comme dit Latrie – le mot sauvegarde, chez les Chrétiens et le mot d'aman chez les Arabes».

Le même auteur précise que "les méfaits des musulmans, vis-à-vis d'eux, étaient passibles des sévérités de la loi". La nation alliée était représentée par un consul, partout où ses ressortissants entretenaient des établissements de commerce. Ce consul, qui résidait avec ses nationaux, en un quartier, dont la haute surveillance leur appartenait, s'érigeait en administrateur de la colonie, dont il défendait les intérêts. Il symbolisait, vis-à-vis des membres de cette colonie, entre lesquels il rendait justice, la souveraineté de leur patrie. Il avait le droit d'être reçu en audience, une fois au moins par mois, pour exposer au Sultan, les doléances de ses compatriotes, et lui soumettre leurs suggestions et leurs observations. De simples marchands obtenaient, aussi quelquefois, d'exposer personnellement et directement leurs griefs au Sultan. La loi maghrébine reconnaissait la responsabilité individuelle et dégageait les compatriotes du délinquant de toute responsabilité collective ; c'était là, un principe de haute portée pratique, et, d'autant plus précieux qu'il fut rarement respecté et appliqué, hors du Royaume; dans toute l'histoire du Maroc, on ne signale qu'un seul cas de responsabilité collective limitée (civile), à propos du privilège accordé par le Sultan Mérinide Abou Inan aux Pisans en 1358, avec leur assentiment; le centre urbain réservé à l'habitation des étrangers constituait une sorte de cité, dans le sens moderne et municipal de ce mot.

Le Sultan, qui se souciait des conditions de vie matérielle de chacun, de son confort, s'ingéniait à lui assurer certaines convenances; par exemple, la mise à sa disposition d'un bain maure, un jour par semaine, s'il en manquait. La sollicitude du Makhzen à l'égard des étrangers était telle que les dépenses générales de construction, d'entretien, d'agrandissement et de réparation de leurs demeures, de leurs églises et de leurs boutiques étaient à la charge de la douane, c'est-à-dire du Sultan. La police de la cité appartenait au consul et à ses délégués. Nous n'avons vu, nulle part - affirme Latrie - qu'on eut pris, vis-à-vis de ces cités chrétiennes, enclavées dans les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante, auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre, dans d'autres pays où, chaque soir, des agents fermaient les portes des rues et des quartiers francs, pour ne les ouvrir

qu'aux heures fixées par l'autorité du pays. S'imposant le respect du domicile, les autorités marocaines se défendirent de ne faire aucune perquisition, au sein de ces cités. Quand il y avait besoin d'agir contre un membre de la colonie, les autorités s'entendaient, préalablement, avec le consul, et n'entreprenaient rien, sans sa participation, à moins d'un refus formel de justice et de concours. Les souverains marocains ne s'étaient jamais arrogés le droit, en vertu duquel les biens de l'étranger décédé étaient dévolus au seigneur local. Le gouvernement donnait, par là, le suprême exemple du respect de la propriété individuelle. Là, où il n'y avait, ni consul, ni compatriotes de l'étranger décédé, ses biens étaient placés, sous la garde de l'autorité chérifienne, en attendant leur livraison aux ayants-droit. Le magistrat en faisait dresser, par devant témoins, un état sommaire (traité Pise-Maroc 1358, art. 4, alinéa 14).

Le peuple marocain, jaloux de sa liberté et de sa souveraineté, savait respecter les droits, la liberté et la dignité d'autrui. Le Maroc était, d'autre part, une terre de refuge pour les chrétiens opprimés par les grands seigneurs de l'Europe féodale. «Des chevaliers ou des princes européens, mécontents de leurs suzerains, purent abandonner leurs biens et venir en Afrique, servir les rois musulmans», (LATRIE); des milices européennes, comprenant des chevaliers et de hauts seigneurs, étaient à la solde des Almohades et des Mérinides. L'église elle-même, ainsi que les gouvernements chrétiens, en ont permis le recrutement, en Europe même. Après les Croisades, l'Europe, en même temps qu'elle traite avec les Sultans d'Egypte et de Syrie, inaugure avec les émirs du Maghreb, une nouvelle ère de relations pacifiques et de rapports moraux. Les princes arabes n'hésitaient pas à prendre l'initiative des traités; dès 1133, deux vaisseaux marocains vinrent à Pise, avec des envoyés du Sultan Almohade Yahya et, le 26 juin de la même année, un traité fut conclu par les ambassadeurs africains, avec la République chrétienne. En 1153, le premier Almohade conclut une paix avec Gênes; et, c'est en observation de cet accord que huit vaisseaux almohades, ayant cerné à Gagliari un navire génois, cessèrent leur attaque, aussitôt qu'ils connurent sa nationalité. Ce geste est d'autant plus significatif qu'on était, alors, à l'époque de la grande piraterie.

Les traités de l'époque reflètent cet esprit de haute cordialité, qui animait les Marocains et les Chrétiens. C'est par voie diplomatique, que furent établies les conditions essentielles sur lesquelles ont reposé, au Moyen-âge, les rapports des nations chrétiennes, avec l'Afrique du Nord. Latrie, qui, dans l'introduction historique de son ouvrage "les Traités", fit un exposé de la législation, alors en vigueur au Maroc, a précisé que ses "principes libéraux supportaient avantageusement la comparaison avec les règles du droit des gens, pratiquées, alors, en Europe ". Le Maghreb se montrait plus conciliant que l'Europe ; il permettait aux nations alliées d'admettre dans leurs navires, en attache dans les ports marocains, les ressortissants d'autres pays; c'est de ces dispositions tolérantes que sortira, plus tard, ce principe

maritime "non admis encore en Europe " que le pavillon couvre la marchandise (M. Pardessus, Collection des Lois Maritimes, t. III, préface).

La protection pour les personnes et les biens des marchands, quelle que fut leur nationalité, était, aux yeux des Maghrébins si naturelle et si nécessaire au commerce, qu'on l'accordait à tous les étrangers, "alors même que les traités autorisaient le gouvernement arabe à le denier". De Mas Latrie, qui fit cette remarque, précisa, ailleurs que "l'esprit de bienveillance et d'honnêteté du gouvernement arabe, vis- à-vis des marchands étrangers, se révéla, dans les dispositions concernant la contrebande, comme dans les mesures prescrites par les traités". "La contravention constatée, on percevait les droits, comme si la marchandise eut été régulièrement présentée à la douane". Pergolotti précise dans sa "Della Mercatura" (chap.27, p.123) que bien que les marchandises, entrées clandestinement ne soient soumises, si on les découvre qu'au droit simple, "vous y perdez la bonne renommée et l'honneur, et les Arabes, ayant trouvé un marchand en faute, ne lui accordent plus autant de confiance.

Ce sont, là, quelques exemples épars, illustrant le système juridique, qui a régi, pendant près d'un millénaire, les rapports entre les Européens et les Arabes de l'Afrique du Nord. L'ensemble de ces principes et usages, dans l'élaboration desquels la participation prépondérante du Maghreb est évidente, a participé à l'institution de certaines règles du droit international contemporain.

Ces illustrations mettent en relief le sens international, qui avait animé les souverains du Maghreb, dont la haute conception de l'entraide et de la solidarité entre nations, trouvait son expression dans l'élan sincère, qui les portait souvent, au secours d'un Etat en détresse ; le Maroc savait passer l'éponge sur les vieilles rancunes, quand son ennemi traversait une crise et, déjà, en plein XIIème siècle, se nouaient "des relations politiques confidentielles entre princes opposés, dans leurs croyances religieuses". On a vu le Mérinide Abou_Youssouf écrire en 1282 au roi de France Philippe III, pour l'engager à venir venger en Espagne l'honneur et la dignité d'Alphonse X, outragés par la conduite de son fils Don Sanche. Il lui adresse, en même temps, une déclaration, tenue encore en original dans les Archives de France, et publiée par De Sacy, dans son Mémoire de l'Académie des Inscriptions (t.9 p. 490), dans laquelle, il affirme qu'il ne doute pas que le roi de France soit, comme lui, "disposé à faire ce qui est un devoir", et précise le désintéressement de son geste, "destiné à redresser une action abominable dans toutes les religions".

"Nous sommes accourus de nos Etats - affirme le Sultan - avec toute la force de sa foi, dans l'idéalisme de la haute morale internationale, quoiqu'il n'y eût point de traité entre nous, uniquement par zèle pour les intérêts de ce roi (d'Espagne) et en égard à l'action honteuse, qui est arrivée".

Notre vocation méditerranéenne cristallisée par les échanges entre le Maghreb et l’Occident, échanges que nous n’aurions guère cessé d’entretenir, dans un mutuel apport, a été illustrée, sans cet “accident colonial”, qui devait, par son élan expansionniste, fausser le cours transcendant de notre histoire. Respectivement souverains, indépendants l’un de l’autre, traitant sur un pieds d’égalité, l’Occident et le Maghreb, ne peuvent, avec l’affermissement de la notion d’interdépendance, que renforcer leur rapprochement, et réaliser, à travers les liens libres, une harmonieuse et durable équation. L’interdépendance ne saurait trouver un fond adéquat, que dans une coopération sereine et souveraine ; car, une collaboration n’est fructueuse qu’autant que les partenaires, jouissant de leur pleine et entière liberté, et se sentant toute latitude d’agir, consentent au compromis. Le respect mutuel et la reconnaissance des droits et des aspirations légitimes des peuples est, indubitablement, la meilleure base sur laquelle on pourrait asseoir et affermir les interdépendances.

TRADITIONS ET CULTURE JUIVES

Essaouira (Mogador) est un centre privilégié juif; c'est une porte ouverte sur l'Europe, édifiée, dès l'an 1764, par le Sultan Mohammed III, selon un plan établi par l'architecte français d'Avignon, Théodore Cornut. Ce fut, dès le début, un port destiné à assurer et activer les échanges commerciaux avec l'Europe. Les Juifs marocains furent les premiers à bénéficier de cette nouvelle situation, créée effectivement pour deux raisons : continuer à contrôler la contrebande avec le Souss et soutenir l'essor économique de l'Extrême – Sud du Royaume. Les Israélites, considérés, alors, comme les "toujjar des sultans" (commerçants du Roi), deviennent les médiateurs privilégiés entre le Maroc et l'Occident, de par leur double talent, à la fois commercial et linguistique : Londres est, déjà, le premier centre d'attraction et la connaissance de l'anglais, permit à l'aristocratie juive, de réaliser les vœux du Souverain fondateur de cette Cité **(18)**, que seule la ville de Tanger concurrençait, de par sa position géographique privilégiée, à proximité de Gibraltar, intégrée, quelques décennies auparavant, dans le concert du grand trafic international du Royaume–Uni.

L'Espagne, qui profitait, alors, de son préside de Sebta et de ses parages avoisinants, participaient à cette compétition. Mais, ça et là, "pendant que certains s'occidentalisaient, d'autres restent attachés aux traditions.

Tenus dans une étroite attache à la loi mosaïque et la culture hébraïque, les Juifs se modernisaient, pour une grande partie, s'attachant toujours, avec ferveur, à leur synagogue, élevée partout, avec un encouragement paternel, éminemment tolérant, de la monarchie marocaine, qui voit dans le judaïsme, une des trois Religions Révélées sœurs.

Les traditionnistes ont signalé, qu'au passage, un jour, du cortège funèbre d'un israélite, le Prophète se mit debout, en ordonnant à ses compagnons de se lever, toutes les fois où ils voient passer la civière d'un mort, en tant qu'être humain, quelle que soit sa confession, (Boukhari).

Dans ce forum fraternel judéo- musulman, les exceptions excentriques ne manquent guère. Mogador (Essaouira) abritait, malgré son exiguité, une population juive de quelques douze mille âmes, sur un total de vingt mille, sous le règne de son édificateur, le sultan Mohamed Ibn Abdallah (m^d III).

Ce nombre a été très réduit, avec l'exode juif en Israël, surtout après l'indépendance du Maroc, car la juiverie marocaine, pourtant éminemment protégée par le père de la nation, le roi Mohammed V, fut atteinte d'une psychose incompréhensible, qui lui fait perdre l'objectif contact avec le réel: de

quelques quatre cent mille **(19)**, le Maroc n'abrite plus que quelques vingt mille, installés, notamment, à Casablanca. Un congrès, organisé par les Juifs du Maroc et de l'Afrique, a tenu ses assises le 28 mars 1972, à Israël, à propos du développement démographique dans l'Etat Hébreu, fit monter le nombre de Juifs d'origine marocaine, vivant à Israël à 350.000 âmes ; le recensement effectué, à Tel Aviv, en 1973, réduit ce nombre à 255.633 israélites marocains, 46.885 tunisiens, 37.922 égyptiens et 34347 libyens.

Les Juifs marocains, ainsi intégrés dans la société musulmane, ne furent astreints à aucune obligation, portant atteinte à leurs traditions ou à leur culture spécifique. Le fait dépasse même la notion de tolérance, qui implique un certain fardeau supporté, bon gré malgré par les uns à l'encontre des autres.

La capitation n'était autre qu'une contribution de l'élément non-musulman au financement de la chose publique, sur un pied d'égalité avec les autres. La capitation, el-Jizia, **(20)** a été supprimée, remplacée par une fiscalité nationale commune, payée sur un pied d'égalité par tous les citoyens, dont les Juifs marocains.

Un de nos concitoyens juifs contemporains spécifie bien que ce fameux statut de «dhimmi», si souvent brandi comme preuve par une certaine propagande, qui s'évertue à vouloir comparer la condition juive en terre d'Islam avec celle des ghettos de l'Europe Centrale, ce statut a été abrogé de fait avec l'accès à l'indépendance.

Le Maroc n'a connu, dans le contexte du Patrimoine juif, qu'il a su respecter et favoriser, ni occultation, ni refoulement, sauf quelques exceptions, dont furent victimes les sujets musulmans eux-mêmes. La communauté israélite est demeurée, toujours, libre, florissante, jouissant même de privilèges, dont ses concitoyens ne profitaient aucunement. L'attachement du juif marocain à son identité, à son origine, à ses atouts environnementaux propres, dans le cadre de sa citoyenneté, constitue, aux yeux de ses concitoyens, un cachet de mérite spécifique. Le judaïsme sépharade est en train de reconstituer son originalité millénaire, grâce à cette liberté confessionnelle, de plus en plus marquée par la Constitution Marocaine.

Si on suit, de près, le processus socio-culturel, parcouru par l'Israélite marocain, depuis son enfance, on constate l'effort déployé, pour allier le sens religieux au confort de la modernité.

Le Heder juif est une école élémentaire comparable au msid musulman. Une taqqana (ordonnance rabbinique), signée par le Rab de Meknès, R. Jacob Abensur, au mois d'Iyyar 5481(1721), condamne les parents, qui retirent leurs enfants du heder, pour les mettre en apprentissage, chez des fabricants de cadres (qrashliyyin) et interdit formellement, à tout artisan, de prendre à son service tout enfant, avant l'âge de bar-misvah (13 ans). Ce "heder" n'est que le mahder (ou msid).

Notre collègue, Haïm Zafarani, membre de l'Académie du Royaume du Maroc, dit, dans une communication présentée, lors d'un colloque sur les droits de l'homme, que "le droit musulman et le droit hébraïque, nawâzil et fatawi d'un côté, taqqanot et responsa de l'autre, se rencontrent sur un grand nombre de thèmes, touchant à la matière de justice sociale, d'espaces de solidarité, voire de liberté. Il reconnaît avoir utilisé quelques fatwas du mi' yâr d'Al Wansharisi, à propos du recours des tributaires Juifs à la justice musulmane (Studia Islamica, déc.1986 (ex. fascicule LXI V p. 125 – 149).

L'hébreu, dirait un autre collègue juif marocain. Elie Malka, dans "Mémorial du Maroc", n'est pas parlé. Seuls des expressions, des mots du vocabulaire propre à la vie religieuse, passent dans l'usage de ce parler, caractérisé, par ailleurs, par une prononciation, un accent, des déformations de la syntaxe, et, souvent, des altérations sémantiques, par rapport à l'étymologie de l'arabe classique.

L'hébreu reste réservé au domaine spirituel, mais le commentaire des textes sacrés- le Zohar, le Talmud – toute la littérature mystique, et, même les prières, sont commentés en arabe et en berbère, (Haîm Zafarani a recueilli, ainsi, dans la Todra une traduction parlée en berbère de la Hagada, récit et prière faits à l'occasion de la Pâque juive).

L'arabe est le divertissement profane, en partage à ce titre avec la communauté musulmane qui, de son côté, se retranche dans la langue sacrée du Coran, pour tout ce qui concerne la vie spirituelle et religieuse. La correspondance intérieure au pays, se fait en arabe parlé transcrit en caractères hébraïques".

On constate la naissance d'un parler original, le haketia **(21)**, formé de vieil espagnol et d'arabe, avec toute une syntaxe particulière, une prononciation et une intonation propres, et, une grande richesse de proverbes, d'expressions et de chansons.

Il est vrai qu'à l'ombre du Protectorat, un enseignement moderne commença à s'allier, parallèlement, à l'enseignement traditionnel; l'Alliance israélite ouvre des écoles, notamment dans les grandes villes, à côté des écoles des fils de notables", instituées pour les musulmans. Cette Alliance - dit encore notre ami juif, - peut apparaître comme une institution privée, et sans doute l'est-elle, au regard des status; mais n'empêche qu'elle est étroitement liée à l'Etat et aux cercles gouvernementaux français. Une indépendance de façade, qui cache une politique impérialiste, déterminée sous le couvert d'une action

N'empêche que "Rabbins de renom, commentateurs de la Torah, du Talmud, poètes et guides spirituels de la Kabbale - la mystique juive-, œuvrant dans le même temps et sur la même terre que les maîtres du soufisme maghrébin, partout et dans les domaines les plus divers, le judaïsme marocain signe, par son originalité, son enracinement dans la communauté nationale.

"Maimonide, dont on sait qu'il a longtemps séjourné à Fès, a rédigé ses œuvres en arabe, notamment le célèbre "Guide des égarés". Il n'est pas le seul à avoir choisi, comme langue de culture et de réflexion, l'arabe ; et il est d'une grande importance de souligner qu'une pensée éminemment juive, dans sa stricte orthodoxie, ait pu s'exprimer dans cette langue.

Avant comme après lui, toute une pléiade de poètes, d'historiens, de philosophes et de théologiens, ont fait le même choix, et les œuvres qu'ils ont laissées l'attestent avec éclat. Citons, simplement, les noms d'Ibn Hasday, Isaac Israéli, Ibn Ezra, bien d'autres encore, qui ont participé à cette grande œuvre de transmission et d'évaluation critique de la philosophie grecque".

Le droit au logement et la défense des occupants, dit-notre éminent collègue Zafarani, sont assurés par un droit de propriété très spécial, la hazagah, un concept hébraïque englobant un grand nombre de notions dont, en particulier, celle d'un mode d'acquisition, de jouissance et de conservation d'un bien (haqq al tasarruf, "droit de disposer d'un bien).

Une variété spéciale de hazagah apparait dans certaines responsa, datant du 17/18^{e} siècles, celle appelée en hébreu hezqat yishsub, et en hébro-arabe hezquat al-gulsa, comparable au droit d'assise, (jalsa) de la législation musulmane. Cette attestation accordée à la hazaqah s'explique, certes, par des considérations doctrinales et le souci commun à l'ensemble des communautés de la diaspora, de préserver leur identité et de protéger les intérêts et la sécurité de leurs fidèles; mais, il faut ajouter, ici, les conditions locales d'existence et les relations spéciales qu'entretiennent, entre eux, Juifs et musulmans; L'exiguité des commerçants et artisans Juifs dans les quartiers des agglomérations urbaines et rurales, sont, pour les autorités rabbiniques marocaines, autant de raisons supplémentaires, de faire constamment prévaloir l'institution de la hazaqah, que celle-ci soit fondée sur la loi ou qu'elle se réfère aux usages locaux, d'en faire respecter les modalités et l'application dans les conflits, qui alimentent un volumineux contentieux immobilier". (Zafarani, les Juifs du Maroc 188-195) **(22)**.

“A la ferveur religieuse reflétait un art et une joie de vivre, qui révèlent également toute une tradition”.

Dans toute l'Afrique du Nord, l'artisanat israélite est bien marqué par son ampleur et sa spécificité. Le génie commercial est un autre atout, qui rend le concitoyen juif d'autant plus indispensable, qu'il est le seul à exceller dans les langues occidentales, cette caractéristique qui fait de l'israélite marocain le "Tajer" et le traducteur du Sultan. Pour ne citer qu'un seul domaine artisanal, on peut constater que "le travail du fil d'or et d'argent est l'une des industries juives les plus florissantes".

Il s'agit de la fabrication du fil de métal précieux et des travaux divers, exécutés avec cette matière première de valeur, ce que les sources juives désignent par le vocable hébro-arabe mlekhet as-sqalli; les patrons et ouvriers qui pratiquent ce métier sont les sqalliyyin (Zafrani p 22).

Une taganah de 1744 protège les artisans pauvres et isolés, dans l'industrie du fil d'or, contre les associations de patrons et négociants, constituées dans des formes illégales, sans l'autorisation des tribunaux rabbiniques ou dans leur ignorance, condamnant les regroupements de plus de deux patrons ou artisans, si la concentration des capitaux et moyens de production entre les mains de petits syndicats puissants et sans scrupules, formés de ceux dont le salut et le désir consistent à amonceler un remblai et à édifier un retranchement, pour dévorer les malheureux sur la terre et les pauvres, parmi les hommes. (le texte est, ici, une paraphrase de la Bible combinant des versets des livres de Samuel, d'Ezechiel et des Proverbes).

La juiverie marocaine a marqué l'histoire du Royaume dans tous les domaines; pour ne citer que les Juifs médecins, le médecin particulier du Saadien Moulay Abdelmalek, de confession juive, qui l'accompagna à Oued el Makhazen, nous donne un témoignage direct du déroulement de cette bataille et de la mort du Sultan, ainsi que le Roi du Portugal Don Sébastien.

Zafarany nous parle, ainsi, du juif lettré artisan : “la société juive marocaine des Temps Modernes (16^{e} /19^{e} siècle), qui connaît, en de multiples exemplaires, ce prototype de carrière, de lettré-artisan et de lettré-homme d'affaires”.

Comme exemple de lettré a Artisan, il nous signale le cas de l'une des figures les plus attachantes du judaïsme marocain du XVIIème siècle, Rabbi Judah Ben'Attar, maître, puis collègue de Jacob Aben Sur, avec lequel il signa un grand nombre de Taqqanot "ordonnances rabbiniques" et Responsa. Il est dit de lui qu'il était un orfèvre de talent, qu'il vivait de son métier (c'est-à-dire de la peine et de la fatigue de ses mains) et refusait d'être rétribué sur les deniers de la communauté, pour ses foncions de haut magistrat et président du tribunal rabbinique de Fès.

Cette même société juive marocaine des 16ème/19 ème siècles nous offre des exemples nombreux de notables, à la fois hommes d'affaires et fins lettrés, érudits en halakhah et poètes.

On retiendra, plus spécialement ici, le nom de Rabbi khalifa ben Malka, l'une de ces fortes personnalités rabbiniques, qui dominent la mémoire collective du Sud marocain, et, dont le renom et la célébrité dépassent parfois le cadre du Judaïsme.

Gros commerçant, exportateur de produits locaux et importateur de marchandises européennes, talmudiste, et poète, Khalifa ben Malka vécut essentiellement à Agadir, entre la fin du XVII éme et le début du XVIIIème siècle, et finit en odeur de sainteté. Sa sépulture, située dans le vieux cimetière de la ville haute d'Agadir (Talborjt), est un lieu de pèlerinage judéo-arabe comme, du reste, sa réplique

musulmane, la tombe d'une sainte locale, lalla Sefia, elle même revendiquée et honorée par les Juifs du pays.

Le personnage lui-même est fort peu connu, sinon par le culte qui lui est ainsi rendu, par un procès jugé devant les magistrats Juifs d'Agadir, de Marrakech et de Meknès et signalé dans un responsum de Jacob Aben Sur, et dans le domaine de la littérature rabbinique par quelques fragments de l'un de ses ouvrages actuellement disparus, intitulé Kafnaqi, «Main propre» (voir les Juifs du Maroc).

Il n'est peut être pas hors de propos de mentionner, ici, le nom de Jacob Sasportas, éminente personnalité juive maghrébine. Né à Oran, en 1610, il occupe plus tard, à Tlemcen, de hautes fonctions. Contraint de quitter le pays, on le trouve en Europe (Allemagne, Italie, Angleterre). Revenu au Maroc, il est chargé par le sultan d'une mission auprès du roi d'Espagne. En 1693, à l'âge de 83 ans, il est rabbin de la ville d'Amsterdam. On rappellera d'un mot le rôle capital qu'il joua, à Salé, dans la lutte contre le sabétaïsme, la notoriété de ses écrits pamphlétaires, réunis après sa mort, dans l'ouvrage fameux Sisat Nobel Sbi et dans lesquels sont dénoncés le nouveau messie, Sabbetai Zvi, et son prophète, Nathan de Gaza, et qui contribuèrent à la décadence du mouvement et à sa mort ….

Dans cette euphorie, la juiverie marocaine célèbre, chaque année, le Nouvel An hébreu le jeudi et le vendredi 1er et 2^{e} du mois de mars de Tishrit, correspondant en 1983 à l'an hébraïque 5744; il est agrémenté par des prières et des cérémonies familiales. C'est la fête de Rosh Hachana qui veut dire Nouvel An. Le Chosar est le corne du bélier, signifiant que Roch Hachana, est le jour anniversaire de la création du monde et de la souveraineté du Seigneur sur les humains; les sons du Chosar, sont acclamés devant le roi éternel (extrais du livre de l'Exom XVIII). La musique andalouse en est confortée, notamment à Grenade, Cité des Juifs (23).

D'autres fêtes sont célébrées avec éclat dont le mimounah qui a lieu, après la culture (huitième jour) de la fête des Pâques, fête de la liberté. C'est le fil conducteur qui relie Pâque à Chaoual (fête des sept semaines complètes, soit 49 jours après Pâque), fête du don de la Torah, loi par excellence; "Mimouna" est la fête du printemps; avec ses épis de blé, sa verdure, ses fleurs, qui rappellent le renouveau de la nature.

DE L'ANDALOUSIE AU MAROC

Les Juifs avaient fui les persécutions des Wisigoths en Espagne et en Gaule, peu avant l'avènement du conquérant arabe Tariq Ibn Ziad. Sous Idris II (803-829), la communauté juive s'installe à Fès, dans un quartier de Fondouk al Yahoud, et en pleine médina, parmi les Qairouanais et les Andalous. Cette tolérance et ce bon accueil incitèrent les Juifs d'Andalousie, après la rébellion de la banlieue de Cordoue, quelques décennies plus tard, à fuir en masse vers la capitale Idrisside. Protégés par l'avènement almoravide, de nombreux Juifs revinrent en Espagne, à la suite des campagnes de Youssef Ibn Tachfine (1060-1106), parmi lesquels Isaac Ha-Cohen dit el Fassi, qui résida à Cordoue en 1088. Avec les Mérinides en 1258, l'arrivée des Juifs andalous (mégorachim exilés en hébreu), suscita une vive tension avec les Fochavin (baladiyin ou autochtones), une trentaine de mille, s'entassèrent dans un quartier de Fès. Jadis, notamment en 1391 ap.J.C. et à Debdou. D'autres milliers d'émigrants israélites y trouvérent un confortable refuge, quand ils furent expulsés d'Espagne, sous les Wattassides, en 1492, ainsi que du Portugal, quatre ans plus tard.

Le Maroc intégra sous Al Mansour le victorieux de Wadi el Makhazin (en 1578) le Concert des Nations; son fils et successeur Zaïdan conclut des traités d'amitié et de commerce avec des pays, représentés par certains de ses sujets Juifs, dont quelques uns furent des conseillers et des ministres. Avec l'avènement des Alaouites, Moulay Rachid 1666-1672 et Moulay Ismail (1672-1727), des Juifs étaient désignés dans de hautes fonctions du Makhzen, eu égard à leurs connaissances linguistiques, auprès des cours occidentales. Dès lors, ils eurent le privilège d'être les conseillers des sultans, leurs (commerçants) et leurs représentants diplomatiques à l'étranger.

Ainsi, les Juifs ont vécu, côte à côté, avec les musulmans, depuis ce VIIIème siècle. Ils étaient admis, très tôt, dans les murailles de Fès, ville sainte pourtant.

Auparavant, ils avaient opté pour le bled et l'Atlas (jusqu'à Souss). Mais, dès l'édification de Fès, un afflux vers la capitale Idrisside. Les mellahs qui n'existaient guère alors, et ne furent édifiés, que pour protéger les immigrants Juifs, animés par des sentiments xénophobes, qui leur furent insufflés par les exactions Castillanes.

L'abominable concept de "purification ethnique", a été théorisé et mis en pratique, dès 1609, en Espagne contre les "morisques" et les Juifs maranos, les musulmans convertis de force au catholicisme après la chute de Grenade, en 1492. L'espagnol Rodrigo de Zazyas, parle dans le Monde diplomatique (mars 1957), de premier cas moderne de "purification ethnique, qui remonte au 22 septembre 1609, date à laquelle le roi Philippe III signe et fait exécuter le décret ordonnant la

déportation de 500.000 membres de la nation morisque et la confiscation de leurs biens ; 75 pour cent d'entre eux furent "débarqués" en pleine mer, par les odieux capitaines chargés de leur expulsion vers Oran. L'histoire espagnole a retrouvé le document, rédigé par un grand théoricien de la purification ethnique, un dominicain valencien membre du tribunal de l'Inquisition, qui a inspiré ce décret et qui consacre la naissance du premier Etat-raciste.

COHABITATION MAROCO-JUIVE
A JERUSALEM

Les Marocains avaient cohabité à Jérusalem, avec les Juifs, depuis treize siècles, bien avant les Idrissides. Le premier émigrant marocain à Al-Qods, est décédé vers le milieu du IIème siècle de l'hégire. Depuis 1967, plus d'un tiers des terres de la Cité Sainte ont été confisquées par Israël, dont celles des originaires du Maroc; cinq mille familles furent expulsées et dépossédées de leurs biens. La plupart de ces émigrés maghrébins ne s'y étaient déplacés que pour combattre les Croisés **(24)** et protéger ce centre de ralliement universel des religions révélées; les promoteurs des Croisades tendaient à faire d'Al Qods et des cités saintes de la Palestine, des colonies exclusives, pour la Chrétienté. Les Croisés avaient, alors, semé, les troubles et la haine, dans les eaux pacifiques de la Mer Méditerranée. Le Maroc dut intervenir, à maintes reprises, pour mettre fin aux actes subversifs et provocateurs des Croisés.

Youssef Ibn Tachfine dut intervenir, dès 1086 ap. J.C., en Andalousie (Bataille des Zellaqa). La Chanson de Roland a immortalisé les exploits maritimes almoravides, qui atteignirent, d'après Alphonse VII **(25)** lui- même, les côtes palestiniennes. Un siècle plus tard, le Prince Ayyoubite Salah Ed-Dine s'engagea dans une lutte atroce, à l'Est de cette Mer où la flotte marocaine devint, comme le fit remarquer André Julien (Histoire de l'Afrique du Nord) la première de la Méditerranée. Il fit appel à Al-Mansour, pour l'aider à supplanter les Croisés, en repoussant les escadres de l'Occident. Salah Ed-Dine remporta une victoire éclatante à Hittine en 1187.

Le coup de grâce a été enfin, donné, à partir de la terre maghrébine où louis IX, Saint Louis mourut, en 1270 devant Tunis, la 8^{e} et dernière guerre des Croisés prit, alors, fin, et, avec elle, toute la série néfaste des guerres religieuses. La Méditerranée connut, alors, un long répit, jusqu'à l'avènement de la Reconquista où les Portugais tentèrent, après avoir occupé des enclaves, sur les côtes marocaines, de bloquer les issues de la Mer Rouge, devant les flottes arabes, et avoir, ainsi, les mains libres, dans le Golfe Arabique, pour s'assurer une emprise globale sur la Palestine. Une première colonie portugaise a été établie en Afrique, dès 1482.

L'armée Ottomane intervint, victorieusement, en 1540, contre les colons ibériques, dans la (Bataille de Msouâa), sur la côte africaine de la Mer Rouge. Mais, c'est toujours du Maghreb que vint le coup de grâce. Après la «Bataille des Trois Rois» (Bataille de Wadi el Makhazen), le jeune roi du Portugal Don Sébastien mourut, en 1578 sur le champ de bataille, avec des centaines de Croisés mobilisés par le Vatican; le Portugal perdit, alors, son indépendance, et, avec elle, ses potentialités militaires; grâce, donc, à cette victoire du Maroc, près d'El Ksar El Kébir (l'ancienne Oppidum

Novum de l'époque romaine), tout accès occidental au Golfe Arabique, et, à la Palestine, est handicapé. Les Portugais, bloqués dans leurs enclaves, durent évacuer Bahreïn, après un siècle d'occupation (1622).

Dès 1649, toute la région est libérée du joug ibérique. Mais, l'Europe tenta un nouveau processus, collectif cette fois, cristallisé par la Sainte Alliance, formée dans le but de réprimer les aspirations libérales des peuples opprimés. La flotte marocaine, qui s'opposa audacieusement au «Blocus Continental», édifié en 1806, a été démantelée.

C'est la porte ouverte au colonialisme occidental qui sévit, dans toute la Méditerranée, avec l'invasion de l'Algérie, en 1830.

C'est le médecin particulier de Moulay Abdelmalak qui nous a dépeint le déroulement de la Bataille à la mort du sultan. Les Juifs du Maroc, expulsés de la Presqu'île ibérique n'avaient pas oublié les effets néfastes de l'Inquisition. Ils avaient marqué leur fierté et leur liesse, après la défaite portugaise, en faisant de la victoire marocaine à Oued Al Makhazin, une fête qu'ils avaient commencé à célébrer, depuis.

La colonie marocaine put, alors, poursuivre invinciblement son train de vie, côte à côte, avec ses frères israélites.

Salaheddine (Saladin) salue la participation victorieuse des «valeureux combattants marocains, en érigeant une fondation «habous», à leur profit dans "la médersa Afdalia" (en 589h).

Une gamme de grands oulémas marocains faisaient partie de cette colonie dont deux fassis : Ibn Mohammed El Fassi, martyr en l'an 595h/1198 J.C. et Mohammed Ibn el Hassan, né à Fès en 589h / 1189 J.C.

Le «Quartier des Maghrébins», limité à l'Est par (Haît el Mabkâa), comportait la mosquée des Maghrébins, avec ses deux pavillons : «Musée Islamique» et "Bibliothèque Islamique", constamment entretenue et alimentée par des manuscrits offerts par les Rois du Maroc. Les immeubles, confisqués par les Sionistes, sont inscrits dans un registre foncier officiel, conservé parmi les Archives du Tribunal musulman jordanien (registre n° 77 p.588). Les limites du quartier maghrébin étaient définies par la position de la Zawiya dite d'Abou Médiane, réservée à l'habitation des Marocains de sexe masculin, en sus du village dit (Aîn Karim) dont les riches vergers furent, longtemps, une des sources des productions vivrières de la région.

Ces biens immobiliers habous étaient soigneusement entretenus, sous l'Empire Ottoman (922h / 1516 ap. J.C) et le mandat britannique (1335h/1917 ap. J.C). Mais, ils furent détachés de l'ensemble des biens islamiques, pour une autonomie de gestion plus concrète, depuis 1954, ayant à leur tête des

moriqabâa (administrateurs) dont certains étaient originaires de Sous et de Figuig (du Maroc Oriental).

Les juifs avaient vécu côte à côte avec les musulmans, à Al-Qods ; le leader même de l'une des communautés les plus réfractaires au Sionisme a été assassiné par ses adversaires en 1924, en pleine cité d'Algon où les radicaux juifs ultra-orthodoxes avaient proclamé que la Thora sacrée était contre l'érection d'un Etat Israélien, avant la venue du Messie. Le professeur Charles Liebmann, expert de l'ultra-orthodoxie juive à l'Université de Tel Aviv, souligne que l'existence de l'Etat d'Israël met en danger la pureté de leur pratique religieuse, et, donc, la venue du Messie. Une telle conviction était professée, aussi, par les Juifs réformateurs (modérés), qui ont commencé à s'organiser en Europe et aux USA, lors du Congrès de Pittsburgh, en 1885, ayant déclaré ne plus se considérer comme une nation, mais comme une communauté religieuse, qui refuse de vivre en Palestine, avec la contrainte, dés lors, d'un Etat juif, laïc.

TENTATIVES DE CHRISTIANISATION DES JUIFS

Parmi les tentatives de christianisation, auxquelles procédaient les missions des Protestants, depuis l'Edit de Nantes (1685), figure l'établissement, à travers le Maroc, d'associations missionnaires dans les années 1858, 1875, avec l'installation de J.B Crighton Ginsberg à Mogador, remplacé par le français Zerbiben 1886, après Mackintosh en 1882 (Tanger), auquel succéda Millier en 1900, avec l'aide de la "Southern Morocco Mission", qui s'installa à Tanger (Marchân) en 1886 ; des noms comme Balurin, (Tanger) Herdman (Fès), figurent sur la liste, avec "Midway mission to the Jews" à Marrakech, Fès, Demnate, Séfrou, en 1824, "World's Gospel Union" fut créée à Meknès, puis à Qçar El Kebir, Tanger, Fès, avec une nouvelle appellation "Gespel Missionary Union" (voir Hesperis, 1955, 1-2 trim.).

Le fameux Don Pablo De Santa Maria, ainsi nommé après sa conversion, et qui, devenu un prince de l'Eglise espagnole, fut élevé, en 1414 à la dignité d'archevêque de Burgos, sa ville natale.

Ely Mansano affirme que les Ulémas de Fès décidèrent d'envoyer à leurs concitoyens Juifs, un mémorandum les incitant à s'attacher aux enseignements du judaïsme et à leurs traditions, conditions sine qua non de leur progrès (Hesperis, document n° 28, 1949).

C'est un phénomène unique dans l'histoire des religions, surtout quand on constate que des Chrétiens avaient tenté de christianiser les Juifs, par leurs sermons prêchés, dans le foyer de Francix du Portugal (Jeronimo de Mendoça, Joinada de Africa, Lisboa, 607). En 1492, alors que les persécuteurs castillans s'acharnaient en Andalousie contre les Juifs et les Musulmans, le prédicateur Al Maghili, un des cadis de l'Empire fut exilé de Fès, pour avoir entrepris une campagne antisémite.

MAIMONIDE :
LE GRAND PHILOSOPHE JUIF

Moussa Ibn Maïmoun, fils de Youssef ben Isaac Abou Imrân, le Cordouan, est né en l'an 1135 ap. J.C. (correspondant à l'an 530 de l'hégire), juste à l'avènement d'Abdel Moumen, promoteur de la dynastie Almohade, dont l'élan impétueux aboutit, à une première symbiose politico-sociale entre l'Andalousie et le Maghreb. Quand une délégation cordouane, présidée par le fameux juriste et soufi Abou Bekr Ibn-AI-Arabi AI-Maâfiri, inhumé à Fès, porta à Marrakech, en 543 h, l'acte d'allégeance de l'Andalousie, Ibn Maïmoun avait encore treize ans, il ne tarda pas à émigrer plus tard, à Fès, connue, dès le IVème siècle de l'hégire, par une certaine «école de médecine» et la célèbre Université Qaraouiyne dont la renommée incita - dit-on, le futur Pape Sylvestre II, à effectuer un voyage d'études, et même à s'inscrire comme étudiant-ose-t-on dire - à la Qaraouyine. Maimonide se trouve donc à Fès, en 1160 ap. J.C. / 556 h, en pleine période d'expansion almohade.

Le Grand Maghreb, est alors, unifié avec l'Andalousie, pour la première fois dans l'histoire, sous le sceptre mouminide. Gibraltar, reconnu, dès lors par Abdelmoumin comme point stratégique, est doté d'un équipement balistique, digne d'une flotte, dont les quatre cents unités écumaient les mers comme - dit André Julien, dans son Histoire sur l'Afrique du Nord - 1ère force maritime en Méditerranée. Pourtant, Fès demeura le centre de ralliement de la colonie juive et la pépinière d'où irradiaient sur l'Orient, l'apport andalou, une large aisance, dans certains domaines vitaux, dont le système traditionnel d'enseignement. Un premier cycle éducationnel biblique s'érigeait à Fès comme assise, à un second cycle dont les disciplines hébraïques et talmudiques constituaient, depuis les Almoravides, un tremplin pour les études supérieures à Lucéna, foyer intellectuel juif, entre Cordoue et Malaga. Youssef Ibn Tachfine encourageait, alors, un régime, depuis la fin des Idrissides, tendant à renforcer les échanges entre des centres d'enseignement du Talmud, des deux côtés de la Méditerranée. Cette promotion socioculturelle de la colonie juive est désormais, empreinte, d'une allure hautement académique.

Ce fut, dans cette ambiance que Maimonide s'installa à Fès, dans la demeure dite «Dar AI-Magana», selon un document israélite, découvert à Fès même, daté du XIV siècle. Cette immigration d'Ibn Maîmoun n'était guère étrangère à l'étroite relation déjà établie, peut-être à Lucéna même, entre le jeune élève et son maître. Ce choix s'avèrera judicieux, lorsque d'éminents historiens occidentaux, considèreront Fès comme «l'Athènes de l'Afrique» et la Qaraouyine, comme la "Première Ecole du monde", "La maison de Sapience", l'asile des sciences musulmanes où «affluaient les Egyptiens, les Tripolitains, les Andalous et même des Européens».

C'est-dit encore Léon Godard, (Histoire et Description du Maroc) «Dar el Ilm» (maison de science), par excellence «et rivale de Baghdad», (Gustave le Bon). Lévy Provençal ne manquera pas de souligner, lui aussi, «qu'elle n'avait rien à envier aux autres métropoles musulmanes, et que c'est, là, où s'élaborait ce que l'on a appelé la civilisation arabe, qui partait du Maroc, pour briller, d'un éclat dont les reflets commençaient à éclairer l'Europe, alors barbare». Averroès et Maimonide, dont l'écart d'âge ne dépassait guère six ans, le premier décédé à Marrakech en 1199 ap. J.C. puisèrent donc, dans une même source qualifiée d'aristotélicienne et dont les enseignements se cristallisèrent, sous une forme nouvelle connue sous le nom d'Averroïsme, adoptée et largement diffusée, dans toute l'Europe médiévale, à partir des tribunes maïmonides de Lucena.

Il est vrai que ce foyer lucenien avait déjà connu, deux siècles plutôt, une double floraison hébro-talmudique, émanant de Fès, par le truchement du fameux Isaac ben Yacoub dit Al Fassi (décédé à Lucéna en 1103 ap. J. C. (497 h). C'est l'éminent auteur de l'exégèse du Talmud, publiée en arabe, en vingt volumes) et d'un compendium de trois cent vingt fetwa, (toujours en arabe) dont les jurisconsultes Juifs s'inspireront, pour commenter et agrémenter les textes législatifs du "Mechna talmudique". D'autres savants Juifs brillaient à Lucena tels :

- Sahl Ibn Hâni (850 ap. J.C. / 235 hl, auteur de «Nawâdir el Qadaa» (anecdotes de la judicature)

- Marouâne Ibn Jennah contemporain d'Ibn Hazm promoteur des grammairiens. Juif et auteur de l'ouvrage intitulé (el-Louma) (sur la syntaxe hébraïque :

- Souleymane Ibn Jbiroul; connu sous le nom d'Avicebron (1058/450 h), qui enseigna au Maroc la philosophie néo-platonicienne; c'est l'auteur de "Islâh-al-Akhlaq" (Réforme de la morale).

- Le maghrébin Samuel) connu sous le surnom Ibn Yahouda (l174 / 750 h), auteur de l'ouvrage «Nozhat Al-Ashâb fi Moâcharati Al-Ahbâb» (Plaisir des compagnons de l'intimité des Amis); il émigra du Maroc à Bagdad où il adopta l'Islam en.1162 /558 h) Historien de Tolède, Ibrahim ben Daoud (1180 /576 h), premier Aristotélicien avant Maimonide publia une étude philosophique sur la foi sublime.

L'enseignement en Andalousie était alors, commun, c'est-à-dire que les étudiants des trois confessions islamo-christiano-juives assistaient aux mêmes cours, comme ce fut le cas à Baeza en 1158 / 553 h) où Abdallah ben Sahl de Grenade faisait des conférences en arabe pour tous. Cette langue était le seul véhicule dans les instituts, collèges et facultés mêmes, exclusivement chrétiens ou israélites, depuis le khalife Hicham ben Abderrahmane ed-Dâkhil. Ce mouvement ne fut pas à sens unique.

Pour affermir une unité équitable dans les assises de la connaissance, les khalifes s'ingéniaient à créer une pensée civilisationnelle et scientifique homogène, Le Talmud lui-même fut intégralement traduit en arabe, à l'intention des étudiants musulmans, sur ordre de l'omeyyade Hakam II, (961-976) par Youssef ben Abi Thawr (décédé en 1012) Au sein d'une symbiose sociale, corroborée par l'apport Maimonide, les lettrés israélites composaient leurs poèmes (mouwachahât), en arabe, où l'élément dialectal finit par incorporer des termes hébraïques, dont le spécimen vivant était l'œuvre poétique d'Ibrahim ben Sahl (mort en 1251).

La colonie lucénienne, bien qu'arabisée, demeurait néanmoins très renfermée, comportant la seule élite, à la fois financière et intellectuelle. Nul accès possible pour les non-talmudiques sauf pour Ibn Roshd admis à enseigner dans les écoles supérieures de Lucena où l'Averroïsme fut l'objet d'une vive admiration, qui porta la colonie à s'en faire l'écho en Italie et en France, après leur exode forcé au Maroc, lors des Inquisitions.

Les œuvres d'Averroès avaient, alors, marqué les options philosophiques luceniennes aux contours nettement maïmonides.

Certains ouvrages d'Ibn Roshd eurent plus d'effet que d'autres, sur la pensée devenue classique, transmise, sous l'étiquette de Moussa Ibn Maimoun, qui l'adopta et la légua aux futures générations des colonies israélites, de par le Monde.

Nous citons, parmi ces œuvres, «le Tahàfout et Tahafout» où Averroès essaya de réfuter, la thèse de Ghazali, sur les Péripatéticiens, le «Colliget» (compendium médical très original) et (Fasl el Maqâl), sur les rapports entre la charia et la sagesse, c'est-à-dire la loi révélée et la philosophie. Cette dernière inspira à Maimonide son étude remarquable sur la religion de Moïse, intitulée “le guide des Egarés” où il s'ingénia à en définir les treize piliers et assises, qui caractérisent l'apport talmudique, depuis le XIIIème siècle avant l'ère chrétienne, date de l'avènement de Prophète vénéré: Moise.

Ce «Guide» célèbre fut rédigé en arabe en trois volumes, mais transposé, en caractères hébraïques. II a été publié en caractères arabes, sous le nom (les vingt cinq prolégomènes).

Il constitue le code de la pensée juive où les musulmans recherchent et puisent les enseignements originels de leurs concitoyens israélites. La symbiose devint telle que des musulmans, comme le philosophe et médecin Hassân Ibn Houd, fils de l'émir Adaud Allah (décédé à Damas en 1299), en fit la base de ses communications à ses étudiants Juifs.

Cette assise de la pensée philosophique, scientifique et religieuse juive au Moyen Age, est axée sur l'impulsion initiatrice que Maïmonide imprima alors, au monde juif, le marquant profondément d'une empreinte distinctive, qui l'alignait, avec doigté, sur l'esprit évolutif, créé par les promotions

conjoncturelles. La colonie de Fès a été sensibilisée par cet apport, auquel elle contribua intensément, surtout pendant les années de séjour de Maimonide ; et ce, à partir d'une réforme de la traduction talmudique, née plus d'un millier d'années avant l'ère chrétienne. Un texte manuscrit dit «et-tawarikh» (les Histoires), récapitula ce processus, à partir de l'avènement de Moïse, sur la foi de mémoires authentiques d'une dizaine de rabbins, qui présidèrent aux destinées de leurs coreligionnaires à Fès, pendant trois siècles (depuis le XVIème jusqu'au XIXème).

Toutes ces références avaient pour but de souligner la contribution Lucéna - Fès, dans l'élaboration de l'édifice talmudique dont le mécanisme se déclencha, dès l'époque Idrisside, pour se cristalliser, sous les Almohades, avec l'apport régénérateur d'Ibn Maïmoun. La dynastie d'Idriss premier, érigée à la fin du VIIIème siècle de l'ère chrétienne, avait permis, grâce à d'amples ouvertures sincères, l'accès à Fès des colonies de Qeyrawan (en Tunisie), d'Egypte, de Babel et de toute la Perse.

Un mouvement réformiste des traditions juives vit, ainsi, le jour, au sein des remparts de la capitale Idrisside, puis sous les Almoravides, ce qui justifie les révélations de Bekri, selon lesquelles l'élément juif abondait à Fès, d'où il se répandait, de par le monde ; un premier exode massif des israélites andalous, est provoqué, dès l'an 814, par suite de l'incident connu sous le nom de (Waq'at Rabad) où les insurgés des banlieues de Cordoue furent exilés. Cette colonie, en progression démographique continue, ne vivait pas, alors, dans un ghetto fermé, mais en pleine cité sacrée, autour même de la Qaraouyène devenue Université Islamique, de renommée mondiale, avant la fin du premier millénaire de l'ère chrétienne. Comparée au régime austère réservé aux Juifs, dans les secteurs andalous tombés sous l'emprise castellane, cette heureuse ambiance maghrébine provoquait de nouvelles émigrations, d'autant plus que les conciles ecclésiastiques de Tolède limitaient, dès l'an 1193/589h, les droits personnels dont jouissaient les Juifs. Les rois de Castille les privaient même du droit d'occuper des fonctions publiques, dont ils avaient bénéficié, il faut le reconnaître – depuis près d'un siècle, par suite de la reprise de Tolède par les Espagnols, en 1102/496 h.

Seuls les Israélites christianisés furent ménagés. Les Ulémas de Fès - fait remarquer l'historien juif Elie Mansano, allaient loin dans la conception de la liberté confessionnelle, quand ils décidèrent de transmettre à leurs concitoyens de la colonie, un mémoire fraternel, les incitant à s'attacher davantage aux commandements de Moïse et à leurs traditions ancestrales, condition péremptoire pour toute prospérité. Cette attitude, qui parait excentrique, à première vue, est, pourtant, un phénomène sans pair, dans l'histoire de 1a coexistence pacifique des religions.

La pensée Maïmonide trouvait, donc, un terrain propice à Fès où la juridiction pénale juive, abolie en Andalousie, est exercée par un juge élu par la colonie, dont le «tribunal des rabbins», avait seule qualité de décider, en matière religieuse, notamment dans le domaine personnel et successoral.

Les émissaires du Talmud contactaient librement diverses colonies, tant au Nord qu'au Sud, commentant les enseignements de Moïse. Benjamin de Tolède en explora certains ghettos, de 1165 à 1I73.

Léon l'Africain a mis en exergue cette judicature libre à son époque (XVIème, siècle de l'ère chrétienne).

Un Alem de Fès, Mohammed Al Maghili, entreprit, du temps de Léon l'Africain, une campagne anti-juive. Il fut exilé de la Capitale, sur intervention d'éminentes autorités religieuses de la Qaraouyène, dont le célèbre Imam Ibn Zekri, et le fameux jurisconsulte Abdallah Al Asnouni. (décédé en 1521).

Ces positions, qui demeurèrent, pour le moins, nettement neutres, se prolongèrent en plein XVIIIème siècle. Un millier de Juifs fassis choisirent l'Islam, de bon gré, en 1724 /1137 h, comme nouvelle confession, sans contrainte, ni séduction. Un historien de Fès, Samuel Ibn Dennan en fit authentiquement état.

Le legs, enrichi pendant le séjour, à Fès, d'Ibn Maimoun, donna ses fruits. Ibn Maïmoun, a appris le Coran et la jurisprudence malékite, d'après des historiens dignes de foi, avant d'émigrer au Caire, où il finit ses jours en 1204; suivi par le Fassi Youssef Ibn Yahya, dit Ibn Sam'oun, physicien et médecin de Fès. L'Islam et le Judaïsme se corroboraient l'un l'autre; jamais deux confessions ne purent mener un train de vie commune, aussi fraternelle. La colonie de Fès continuait à s'inspirer de la pensée Maimonide, qui en fit une pensée, dont le rayonnement atteignait l'Orient, notamment Bagdad et le Caire. Un échange continu alimentait les Académies des Rabbins, partout en Asie. Cette navette expliquait l'équilibre démographique, qui se maintenait du Xème au XIXème siècle.

La population juive de Fès, qui ne dépassait guère cinq mille âmes, vers l'an mil, atteignit, d'après Semach, à peine 5844 âmes en 1879.

La tradition Juive évoluait, donc, en pleine terre d'Islam, encouragée et alimentée par le double apport des autorités religieuses musulmanes et du génie véhiculaire de la langue arabe, qui demeura, plus de mille ans, l'instrument d'expression, chez les auteurs et les conférenciers Juifs. Ceux-ci en faisaient usage - signale Godard- dans toute l'Afrique du Nord, dès le IIIème siècle de l'Hégire.

Le «Kitab» de Sibawaih, devint-fait remarquer Massignon - une source d'inspiration pour la réforme de la syntaxe hébraïque, au IVème siècle, à Fès. Là, Hayyouj le Fassi emprunta à ce

grammairien arabe, sa théorie sur l'analogie qu'il développa dans son ouvrage en arabe «Kitab et-Tankît», sur la répartition des voyelles en hébreu, et dans d'autres traits sur les «Verbes». Un autre juif, Douness ben Labrât, (né lui aussi à Fès, en 990 ap.J.C.), mit à contribution la musique rythmique, islamo-talmudique, élaborée par Khalil el Farâhidi, pour redorer le blason de l'art poétique hébraïque, faisant du millénaire de l'ère chrétienne, l'âge d'or des poètes, à l'instar de la poésie arabe. Tout ce processus est décrit, avec maints détails, par un autre Fassi Dawoud ben Ibrahim, considéré, à la même époque, comme le plus grand des linguistes israélites. C'est l'auteur de «Jami el Alfâd» (codex des mots), sorte de lexique alphabétique en hébreu commenté en arabe. Le philosophe marocain (Yacoub ben nassim) rédigea, également en arabe, son épître (Ouns el Gharib), en l'an 1365 ap. J.C., (l'an hébreu, 5125). Mohamed el Abdari, de la cité d'Avila en Andalousie, maître d'Ibn Khaldoun, entreprit un long voyage d'études pour contacter, à Fès, le fameux savant juif, Khallouf el Mghili (de Mghila), avant d'aller se recueillir auprès du savant Ibn al banna, à Marrakech. Une certaine symbiose entre l'arabe et l'hébreu, tendait à hébraïser certains specimen de la bibliographie arabe. Le célèbre ouvrage d'Averroès «Liqtisâd», fut transposé en caractères hébraïques. La communion entre les deux langues et les deux confessions étant telles qu'Ibn Zohr - que Leclerc préféra à Avicenne – fut pris pour un juif, par Godard.

Mais, l'exode forcé des Juifs Andalous, par suite des Inquisitions en Espagne, amena à Fès et dans les autres cités marocaines, des groupes massifs qui s'ajoutaient à d'autres exilés, venus d'Italie en 1242, d'Angleterre en 1290, de Hollande en 1350, du sud de la France en 1395 et de nouvelles fournées rejetées, en 1403, hors de la France et de l'Angleterre. La communion millénaire se troubla par cet afflux cosmopolite, qui incita le Makhzen Mérinide, en vue de le protéger, à créer des centres d'accueil, sous forme de ghettos ou mellahs. Les nouveaux venus n'étaient guère d'une souche éthiquement moindre que celle de leurs coreligionnaires d'Andalousie et du Maghreb. Nulle hétérogénéité de fond, à l'exception d'une certaine mentalité qui, chez les Juifs fassis et andalous, cristallisait une communion, marquée par une cohabitation millénaire, sous la double égide islamo-talmudique. Cette excentricité d'ordre moral n'a pas manqué, avec l'éclosion du colonialisme occidental du XVIème siècle, de créer une fissure, dans l'édifice instauré par Ibn Maïmoun. Jamais, avant cette ère néfaste, le Maghreb n'a connu de tiraillement sérieux entre les deux catégories de citoyens marocains. La victoire du Maroc, dans la «Bataille des Trois Rois», dite «Wâdy el Makhazine», fut une occasion où la fidélité du concitoyen juif a été mise à l'épreuve. Cérémonies grandioses et rassemblements dans les synagogues fêtaient cet événement, qui coïncidait avec la 2è journée d'Iloul de l'an 5338 ; les Rabbins prirent, alors, l'engagement solennel de célébrer, chaque année, l'anniversaire de cette grande victoire.

Ibn Maïmoun a su enrichir la pensée talmudique, en ajoutant treize éléments explicatifs au décalogue comportant les dix principes fondamentaux de la loi juive, énoncés au chap. XX de

l'exode (ou tables de la Loi révélées à Moïse dans le massif du Sinaï ; Ce «Crédo de Maïmonide», approuvé et consacré par l'ensemble de la communauté religieuse juive explicite, clarifie certains fondements du dogme Mosaïque qui constitue une base commune des deux religions révélées : l'Islam et le Judaïsme.

Maïmonide est mort au Caire en l'an 1204/601h, après avoir élaboré les ouvrages célèbres suivants :

1- Le Guide des Egarés (trois volumes) élaboré en arabe et écrit en caractères hébreux ; la partie (25) fut publiée en caractères arabes, c'est le «Mishné Thora», somme scholastique juive qui cherche à concilier les connaissances scientifiques avec le sens littéral des Ecritures ; voir son Kitab al-Siraj, commentaire de 18 Mishnah (Traité d'Abot, IV, 7)

2- «Al Fouçoul» en arabe sur la médecine, connu sous le nom de «Fouçoul al-Kortobi» (chapitres du Cordouan) ou «Fouçoul de Moussa» ; il fut traduit en latin.

3- Commentaire sur les noms d'ingrédients médicaux (publié au Caire en 1940)

4- Epître en mathématiques

5- Epître sur l'hygiène (élaborée à l'intention du Prince de Damas, Al-Afdal), comportant une étude sur la médication prohibitive.

6- Résumé de l'ouvrage «hilât el bour'» (astuce de médication)

7- Epîtres sur les hémorroïdes, le contact sexuel, la sémiologie, la symptomatologie.

L'Association Maïmonide internationale préconise l'organisation de manifestations culturelles dont la création d'une «Université d'été» à Agadir, dans le but d'approfondir l'étude de la pensée juive, de la civilisation hébraïque, de la culture judéo-musulmane et du processus linguistique «arabe-hébreu».

Dans un congrès international des maladies génétiques, André Azoulay, conseiller de Sa Majesté le Roi, a annoncé la création, à Essaouira, d'un «Institut de Recherches», au nom de Maïmonide, qui supervisera une série de meetings scientifiques, avec la participation, d'éminents hommes de sciences de divers pays du monde, dans le cadre d'études internationales, sur les divers points d'actualité concernant les besoins et les aspirations du Maroc.

Renvois

1) Tolédano dans son étude “Ner Hamarp”.

2) Dans son livre intitulé “Al Massalik Wal Mamâlik” (p 115).

3) Histoire du Maroc par Godard (T. II p. 453).

4) Massignon: “Etudes et Conférences». Congrès de l’Académie de la Langue du Caire 1959-1960 (P 218).

5) Abou Saïd Ibn Youssouf considéré comme ayant été le promoteur de la philosophie juive du Moyen-âge. Il fut l’auteur d’une traduction en arabe de l’Ancien Testament et perfectionna la loi hébraïque relative au droit d’héritage, en s’inspirant de la législation islamique.

6) «Conférences sur la littérature hébraïque» par le Docteur Hassneïn Ali (Edition de la Ligue Arabe, 1963, p. 147).

7) Hesperis (1952, pp. 402-458). L’an 1365 de l’ère chrétienne correspond à 5125 de l’ère judaïque.

8) «Tabaqât Ach-Chaârani» (T. II p. 215). «Le livre des Catégories», par Ach-Chaârani.

9) Hesperis (1952). Remarques : le pronom relatif «qui», correspond au mot «alladî» en arabe régulier, est devenu «ally» chez les musulmans dans le dialecte marocain, tandis que les juifs l’ont transformé en «dî».

10) Ville sainte où s’érige le Tombeau du Prophète.

11) Sir William Miûr, life of Mohammed.

12) Qirtas, traduction.Beaumier P 213.

13) Documents des années 1486 à 1699, publiés dans “les Sources Inédites de l’Histoire du Maroc” et les ouvrages de Léon l’Africain, Marmol, Rabbins d’Alger, Thomas le Gendre, Roland Fréjus, Simon Ockley etc..

14) Relations de la captivité et liberté du Sieur Emmanuel d’Aranda, Paris 1665, PP. 161 & 204.

15) Communication faite, lors d’un colloque organisé par l’Académie du Royaume du Maroc, à Rabat (mai 1997) sur le thème «mondialisation et identité».

16) Le nombre de juifs au Maroc à la veille de l’indépendance, en 1956, était de quatre cent mille, d’après André Chouraqui (Condition juridique de l’Israélite marocain, Paris 1950), qui cite un nombre moindre, (204 000), ce taux démographique est le plus grand dans tous les pays islamiques.

Même en plein Atlas, la Zaouïa de Dila, Centre éminemment sacré, d'obédience soufie, comportait mille trois cents familles juives, bien avant l'an 1168 / 1079 h, correspondant à 5428 de l'ère hébraïque.

17) Parlant du Maroc, De Foucauld dit : On craint le conquérant plus qu'on ne haït le chrétien» (Reconnaissance, p. XVI).

Les musulmans n'ont aucune appréhension des missionnaires chrétiens car «on ne citerait, dit Gustave Le Bon, aucun peuple mahométan qui, vainqueur ou vaincu, soit jamais devenu chrétien» (Civil. des Arabes P. 103).

«…L'arabe respecte les pères blancs, parce qu'il les prend pour des marabouts, mais s'ils amenaient un seul douar à abjurer l'islamisme, l'armée française entière ne les empêcherait pas d'être tous massacrés jusqu'au dernier. On ne convertit pas les musulmans». (Le Général Du Barail, cité par G. Surdon dans ses Institutions et Coutumes des Berbères du Moghreb, P. XV). Lavigerie mit en relief «l'inutilité de l'activité missionnaire chez les musulmans» (Ibid. P. XVII). Parlant des musulmans de Sicile et de l'atteinte portée à leurs croyances, Millet y voit : «la première étape de cette longue campagne entreprise par le Siège de Rome, contre tout essai de transaction entre l'Islam et la Chrétienté, véritable cause de mésintelligence persistante, qui, jusqu'à nos jours, a divisé les deux religions» (Les Almohades, P. 78). Millet parle d'El Mamoun l'Almohade en ces termes : «Après les opinions philosophiques de Yacoub (l'Almohade), après la lutte entreprise par El Mansour contre les broussailles de la théologie, il est curieux de rencontrer chez un de leurs descendants, le premier essai de réconciliation doctrinale entre les deux religions sorties de la même souche» (Ibid. p. 147).

18) Intérieur juif à Fès, in «le Maroc», Pierre Dumas, 1928.

19) Ce nombre qui était de 203000 en 1947, a été réduit à 31000 en 1972 ; au temps du sultan Hassan 1er, les juifs marocains avaient atteint le nombre de 400000 (le Maroc contemporain p.187).

20) Cette capitation fut même, moindre que la dîme imposée aux musulmans ; pour l'Imam Chafiï, elle représentait le tiers de celle payée par le sujet musulman ; déjà, sous le khalife Moawiya, elle était diminuée de moitié, par rapport à la zakat, du temps du Prophète.

21) Le Talsounet est un parler dont le juif marocain use dans ses intimités, tout en recourant au dialecte arabe ou berbère (tachelhit au sous et tamazight dans l'Atlas et le Rif).

22) Voir : Abraham I. Laredo, les Taqanot des juifs expulsés de Castille au Maroc. Régime matrimonial et successoral, traduction de l'espagnol par Elie Malka et David Amselem, Casablanca, février 1953).

23) Le «Haïk» andalou est traduit en hébreu, comme assise commune de la musique judéo-arabe ; Abou Salt Oumayya ben Abdelaziz (1134 / 529h) a élaboré une épître sur cette musique ; le

manuscrit arabe a été perdu ; sa traduction hébraïque est conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris (n°1036).

24) Empereur d'Espagne (1105-1157 ap.J.C.)

25) Voyage d'Ibn Jobeïr en 578-581 h

Une centaine de chercheurs originaires d'une quinzaine de pays, s'étaient réunis, pour inaugurer cette série de conférences internationales, commençant par un thème brûlant, afférent à la vénérologie (blennorragie, chancre, syphilis etc..).

Références :

- D.H. Baneth – Maïmonides, traducteur de lui-même et ses traducteurs – Tarbiz, XXII, 2 janv. 1951.
- B. Bokser, the Legacy of Maïmonides – New-York philosophical library, 1950 (128 p.).
- S. Glanzman – Maïmonides y sus escritos medicos – Sefarad, 1946.
- LLamas, Jose – Maïmonides, siglo XII (p. 286- 1936 مدريد) Aguilar.
- M. Meyerhof, un glossaire de matière médicale, composé par Maïmonides n° 35.
- S. Serouya - Maïmonides : sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie – P.U.F. 1951 (152 p.).

REPERTOIRE BIOGRAPHIQUE

Abdelhaq el Islami de Ceuta, ayant adopté l'Islam, il élabora un ouvrage sur la juiverie.

Abraham ibn Daoud (1180/ 576h), historien et philosophe de Tolède, auteur de :

1 - Etude sur la kabbale (ou cabale), traduite en latin.

2 - Etude philosophique en arabe sur la «foi sublime», versée dans l'aristotélisme, bien avant Mosheh.

Ben Maymoun (Maïmonide) (1135-1204) - (Encyclopédie Britannique T.1 p.60).

Abraham Ibn Izra, rabbin, auteur d'un ouvrage en astronomie (el libro de las fundementes de las tables astronomicas, Madrid et Barcelone, 1947 (171 p) par Millas Vallicrosa.

Abraham Ibn el Fekkar, ambassadeur d'Alphonse VI (1030-1109), roi de Castille qui enleva Tolède aux musulmans en 1085, (se référer à Nefh et-tîb, Meqqary T. 5 p.71).

Abraham Ibn Jacob de Ceuta, décédé vers 360h – 970 ; son ouvrage sur les pays slaves, notamment la Pologne, la Tchécoslovaquie, ainsi que la Turquie ; certains historiens l'identifient au musulman Ibrahim Ibn Ahmed et-Tortochy ; ce fut une des références de Békri, dans son ouvrage (Massalik el Mamâlik) où on peut relever, ainsi que chez Qazouiny, quelques fragments de sa «Rihla» (voyage) considérée comme perdue.

Abraham Ibn Messaoud (1067 ap.JC), auteur d'un recueil de poèmes sur la vie ascétique (manuscrit de l'Escurial n°404) ; (se référer à Al Ihata d'Ibn el Khatib / Takmilat d'Ibn al Abbar n°352(B. d'Alger) / Recherches, I, 82 XXVI, Dozy (Poème d'Abou Ishac d'Elvira contre les juifs de Grenade / Garcia Gomez, un Alfaqui espagnol : Abou Ishac de Elvira, Madrid, Grenade 1946).

Abraham Ibn Sahl le Sévillan, auteur d'un recueil de poésie, catalogué à la Bibliothèque Hassanienne de Rabat, sous le n° 780 et 9547 ; il a été cité par maints auteurs musulmans dont Zerkli (Islam T. I p. 36), et Iyashi (Rihla T.2 p. 253) Abraham Ibn Sahl, poète d'Espagne par Sonalch, Alger 1914-1919 ; (voir son recueil de poésie à la Biblioth Nat. de Rabat n°D 979 Biblioth; ses poésies ont été publiées à Fès, en l'an 1324 h, à partir de deux manuscrits de la B.N. (n°331-332)

Abraham Ibn Waïs, conservateur de la Bibliothèque du sultan Saadien Zaïdan, cité par Harrisson dans ses pérégrinations en 1627 (De Castries, série 1 Saadiens, 1925 / Angleterre T. 2 P.441 et T.3)

Abraham ben Zmiro, agent médiateur entre le sultan Saadien Ahmed Larej et Garcia De Mello, capitaine de Safi (lettre envoyée par le Sultan en sept. 1526, selon De Castries, Sources Inédites, Série 1 – Saadiens T. 2 p. 357, 1939/ T 2, Portugal p. 281 et 619 et T. 4 p. 106)

Avicebron ou Salomon ben Juda ben Gabirol (1058 / 450h), né à Malaga en 1020 ap.JC ; un des grands philosophes qui avaient enseigné le néoplatonisme au Maroc ; il a élaboré deux ouvrages, l'un sur l'édification de la morale (publié à New-York en 1901) et l'autre sur la «Source de la vie» ou «Fons Vitae» (commentaire mystique de la loi de Moïse (traduit en latin en 1150 ap. J.C) ; Tabaqât el Oumam p. 87 / Histoire des Arabes _ Hatty Philippe T.3 p. 689)

Azzouna, épouse d'Isaac el Ghâzy ; elle avait adopté l'Islam avec son mari, disciple du grand soufi Abdelaziz ed-Debbagh

Daggatoun : juifs du Sahara occidental (entre Tafilalet et Tombouctou), cités par Mardoukhy Ibn Sourour dans sa «rihla», en l'an 1870 / 1287 ; Ils sont protégés par les Touaregs ; d'après cet explorateur, ils auraient adopté l'Islam, depuis la conquête arabe ; ils sont de teinte blanche.

Beliach : famille juive de Safi dont Ibraham Ibn Joseph, «reqqâs» (facteur) entre Marrakech et Safi, porteur de lettres impériales Saadiennes aux consuls étrangers ; le rôle de cette famille est bien marqué dans les relations Maroco-Hollandaises, notamment par l'intermédiaire de l'ambassadeur David benYoseph à La Haye (1638-1642), et représentant du Sultan Mohammed Cheikh à Amsterdam (1638-1649)

Bellichaa : famille juive de Marrakech et Essaouira dont quelques uns furent «toujjares-Soultan» ; d'autres d'origine Portugaise, s'installèrent en Angleterre ; Yachouah elloub (1738-1808) édifia une synagogue à Mogador (Encyclopédie juive – Al-Qods T.4)

Berdougou Bitahi Mardkhay (1764-1820), Rabbi de Meknès, auteur du Sofim (miel sur rayons) et commentateur du Talmud (Tolidano, Ner Hama Earab, 197)

Berdougou Raphaël Ibn Mardkhay (1747-1822) Rabbi de Meknès et chef spirituel des rabbins de son temps ; auteur de «Mechbatim» (Lois justes), en deux volumes (Edition Karkov 1891) et d'autres études sur la Tora, le Talmud (dont un commentaire de la Tora en dialecte arabe maghrébin – H. Zafrani, Pédagogie Juive en terre d'Islam p. 67) ; il existe d'autres doctes juifs dans la famille marocaine des Berdougou qui étaient rabbins ou juges, auteurs d'épîtres ou ouvrages sur les mêmes thèmes.

Daniel : Prophète juif présumé inhumé à Takmet (Souss) (Salwat Ibn Ja'far T. 3 p.239) ; deux autres prophètes sont présumés inhumés au Maroc : Walknas (entre Tazaghat et wad Asafen) et Chnawel à Tamadoult (Mâssa), ayant fui les massacres de Nabuchodonosor II

Dounès ben Labret el Fassi, né à Fès en l'an 990 / 380 hégire, adversaire de Monahim Ibn Sarouq ; il excella dans la linguistique arabe, étudia à fond la syntaxe de Sibawayh et de son maître el Khalil, introduit el «Aroud» (source de la science poétique), dans la littérature hébraïque d'où la naissance à Fès d'une poésie judaïque similaire à la poésie arabe. Il proclama, alors, la nécessité d'approfondir l'étude de la langue arabe, pour mieux comprendre - pense-t-il- l'Ancien Testament.

Dubeil : rabbin de Rabat, emprisonné par My Yazid en 1789, ami de son père le Sultan Mohammed Ben Abdallah (décédé en 1204 h / 1789).

Fakhkha : Rabbin, sous le règne de My el Yazid ben Mohammed III (1789-1791) - (histoire de Rabat – Doaïyef – manuscrit B.N. de Rabat, p. 229 – publiée).

Haçaday ben Chabroût : juif andalou, né en l'an (915/307h), ayant excellé en arabe, latin et hébreu, il devint le traducteur officiel du Khalife Omeyyade En-Nacer, chargé, en même temps, de l'administration générale des douanes, en Andalousie, et l'accueil des Ambassades étrangères à Cordoue. Il fut envoyé, en mission, en tant qu'ambassadeur à Lyon, auprès du Prince Ordono III, en l'an (955 / 344h), et, désigné comme ambassadeur et médecin, auprès de la Reine Tota de Navarre ; très réputé et estimé de la colonie juive andalouse, il devint son «Nasi» (prince) – (Groetz, les Juifs d'Espagne p. 75/ Dozy, Musulmans d'Espagne T. 2 p. 164)

Haroun Ibn Bettach, cité par Léon l'Africain, sous le nom de «chantoun» et par l'auteur inconnu d'un manuscrit sur les Baladiyines de Fès (c'est-à-dire les juifs qui avaient adopté l'Islam). Il aurait été ministre sous le règne du Sultan Mérinide Abdelhaq ; médecin, philosophe et astronome ; tué selon Ibn Dennan, lors du massacre des Juifs de Fès, que l'israélite Hirsberg nie radicalement dans son ouvrage «A History of the Jews in North Africa, Leiden (1974 p.339)

Haroun ben Isaac ibn Azroun (voir ibn Azroun)

Haroun ben Santoun, juif espagnol désigné, sous les Mérinides, premier ministre en l'an (1465 / 870h) ; c'est **Haroun le Juif** : Gouverneur ou administrateur de Fès, assisté par un autre juif, appelé Chawil, depuis l'assassinat par le Sultan Mérinide Abdel Haqq, de son ministre Yahia ben Yahia el Wattassi, en l'an 1458 / 863h – taxé d'abus de pouvoir, il fut assassiné ainsi que le Sultan en 1464 / 864h, (Istiqsa T 2 p.150)

Haroun Carsnet : cité par Fréjus dans sa Rihla (voyage), en l'an 1666 / 1077 h, comme banquier du Sultan Alaouite My Rachid à Taza (se référer au texte du Voyage in De Castries, S2, Filaliens T. 1 p.177)

Ibn'Ammour l'Israèlite Histoire de Tétouan, Dawoud **(T**.2 p. 270)

Ibn Attar Moshe, représentant de l'Empereur alaouite My Ismaïl (Histoire de Tétouan, par Mohammed Dawoud, T 2 p.57-94)

Ibn Azroun, Haroun Ibn Isaac, auteur d'un poème sur «les fièvres et les tumeurs» (manuscrit à la Bibliothèque Hassanienne de Rabat n° 6001)- Hesperis T 12 fascicule 2, 1931.

Ibn Beklârech, médecin de Saragosse, E.P.J Renaud, Etude sur El Mostayini d'Ibn Beklârech, médecin juif de Saragosse, Congrès International d'histoire de la médecine, Leyde, 1927 (Hesperis, 10, 1930)

Ibn Dahri (gendre d'Ibn Zaïd, administrateur de Grenade et ami d'Abraham Ibn Hamchak (Dozy – Recherches T. II p. 62 et 364)

Ibn Jbiroul Salomon Ibn Yahia (voir Salomon et Avicebron)

Ibn Kilss Jacob Ibn Joseph – ministre du Prince d'Egypte ; mort en l'an 990 / 380h ; son salaire annuel se montait à cent mille dinars (le dinar valait à l'époque quelques quatre grammes d'or) ; le nombre de ses esclaves était quatre mille «mamelouk»

Ibn Labrat Dounès el Fassi (voir Dounès).

Ibn Makhoukh Ali et-Touziny, de Bettiwa (Rif marocain) – El Maqçad ech-charif, Abdel Haq de Badis (manuscrit de la Bibliothèque Générale de Rabat n° 110).

Ibn Marouan Abdel Malik dit Avenzoar ; Godard prétend faussement dans son ouvrage «Description et Histoire du Maroc» T 2 p. 452, qu'il était de confession juive, né en Penaflor, près de Séville. La même prétention fut émise à propos d'Ibn Roshd (Averroès), pour avoir été accueilli exceptionnellement à Lucéna en Andalousie, comme professeur musulman exclusif, l'accès à ce Centre Intellectuel ayant été prohibé aux non-israélites

Ibn Maymon Joseph (voir Joseph)

Ibn Maymon Moshe Ibn Joseph le Cordouan (voir Moshe)

Ibn Mech'al : Dar Ibn Mech'al serait située à Taza, à l'Est de Moulouya (selon Mouette-1683/1055h). Cette situation erronée est réfutée par Guillaume de l'Isle (carte de Barbarie, de la Nigritie et de la Guinée 1707 ; un document hispanique daté de 1595, situe ce fief du juif Ibn Mech'al à la montagne des Béni Znassen, entre Tlemcen et Melilla (ses vestiges sont encore visibles à 70 km de celle-ci). Cette principauté devint le refuge des prétendants au Trône marocain, tel Ibn-Nacer en (1595/1004h) et Abou Faris Ahmed en l'an (1609/1018h). Zaïani, gouverneur de Taza, corrobora cette situation. Slousch qualifie Ibn Mech'al de prince indépendant à la tête de la région de Debdou (Etude sur l'histoire des juifs du Maroc, Archives Marocaines T. 6, 1905 P.152 et les juifs de Debdou P.30). Ce serait la cause de la destruction de ce fief par le Sultan alaouite My Rachid.

Ibn Mech'al est qualifié également de Prince, dans les archives anglaises, 1669 et Trad. Française 1690 (S.I. De Castries – Saadiens, Série 1 T.2 p. 215) / Hesperis T. 15, 1925 ; Pierre de Cénival « la légende du juif Ibn Mech'al et la fête du sultan des tolbas à Fès, in Hesperis V, 1925 (p. 137-218)

Ibn Naghrila Joseph (voir Joseph)

Ibn Nissim Malka Yahouda, philosophe marocain, auteur de «Ouns el gharib» et de «ahl el echtyâq» (en arabe), élaboré en 1365 / 5125 hébraïque) – Hesperis, 1952 – p. 407-498

Ibn Sahl abdellah el Gharnaty (grenadin) : il animait à Badajoz des cours fréquentés par des musulmans, des israélites et des chrétiens en l'an (1158/553h) - (voir Al Ihâta d'Ibn el Khatib- Escorial 1673) ; Badajoz était conquise en 1228 par les rois de Léon.

Ibn Sahl ben Bachir Ibn Hâny (851/236h) – Brokelman (annexe T.I p.396) auteur de «Kitab et-Ta'âlim» (B.G. Rabat n° 291)

Ibn Sam'oun Joseph el Fassi (voir Joseph)

Ibn Sarouq Monahim : il était vivant (vers l'an 960/349h)

Ibn Shlouha Israel, envoyé de Zaïdan en Hollande (en l'an 1617/1026h), en compagnie de Moïse Lévy

Ibn Shloukha, chargé de «beit el mâl», sous le règne du sultan Almohade Saïd Ibn Er-Rachid (Al-Mo'rib, Ibn Idhary T. III P.364 éd. Rabat 1960)

Ibn Yahouda Samuel Ibn Abbas, marocain-andalou, s'est converti à l'Islam (en l'an 1169 ap.J.C.) ; il quitta le Maroc en compagnie de son père pour Bagdad et mourut (en l'an 1174/570h) ; il élabora une épître sur les Juifs en 1169.

Ibn Zmir Issac : il avait joué un rôle important dans le conflit entre le Maroc et le Portugal à Safi (De Castries, Portugal ch.572 p. 443)

Imrân ben Divan, rabbi d'Ouezzane – Moussem célébré en son hommage le 5 avril de chaque année, à Isjen (région de Chaouen), à 9 kms d'Ouezzane. Cette manifestation religieuse attire des délégations des juifs d'origine marocaine, vivant aux USA, Canada, Allemagne, France, Brésil, Vénézuela, Gibraltar, Grande Bretagne etc..Des manifestations similaires sont organisées la même semaine dans les cités voisines (Larache, Al Qasr el Kébir), dans un site sacré à Dar el Abbas (ancien borj) ; Y.D. Sémach – le Saint d'Ouezzane, Ribbi Amran ben Divan et les saints juifs du Maroc – bulletin de l'enseignement public du Maroc, mars 1937 et juin 1938 – bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Alliance Israelite Universelle, Rabat mai-juin 1947

Isaac ben Jacob el Cohen dit Al Fassi, né à Qal'at ibn Ahmed, près de Fès (en 1013/497h), décédé à Lucena en Andalousie (en 1103/497h) ; auteur de :

1- «Commentaire du Talmud» en (20vol.), en langue arabe

2- «Trois cent vingt consultations sur la législation talmudique», en arabe aussi ;

Il créa, en l'an 1089 à Lucena l'Institut Supérieur des Etudes Talmudiques (se référer à l'ouvrage intitulé «el mouqâranât wa el mouqâbalât»)

Isaac ben Salomon (932 ap.J.C.) Tabaqât el Atibba (T.II p.26), auteur de :

1- «Propos des Anciens, concernant les natures des aliments et leurs effets» (manuscrit catalogué à la Bibliothèque du Sultan turc El-Fâtih (conquérant), sous les numéros 3604-3605-3606 (trois volumes)

2- Epître sur l'hyperthermie (fièvre), bibl. du sultan Ahmed III (n° 2109)

3- Un autre manuscrit est enregistré à la Bibl. hassanienne de Rabat (sous le n° 2261), ayant pour titre «Propos des Anciens sur l'hyperthermie»

Isaac Pallache, chargé par le Souverain Saadien de négocier, avec Ali ben Moussa du Souss, la libération des prisonniers hollandais en l'an 1639 – De Castries, série 1, Saadiens Hollande, T. IV p.530 (1903)

Ismaïl ou Samuel, père de joseph Neghrila (voir Samuel) ;

Ismaïl dit le juif était un agent de l'ambassade de France à Rabat, vers 1828, un autre israélite était attaché à l'ambassade anglaise de John Drumond Hay, à Tanger, vers 1846.

Israël Ibn Shhouda, représentant et agent commercial du sultan Saadien Zaïdan (De Castries, Hollande T. III p. 11-16)

Israël ibn Shlouh, ambassadeur du sultan Saadien Zaïdan, aux Pays-Bas (en l'an 1917/1026h)

Jacob Abou Hcira (1888 / 1306h) Rabbi, né à Irfoud dans le Tafilalet, décédé à Damanhour, près d'Alexandrie ; au mois de janvier 1979, un groupe d'une cinquantaine de juifs marocains originaires de cette localité du sud du Maghreb, entreprit le pèlerinage, pour visiter son tombeau, accompagné d'un autre groupe d'israélites d'autres régions marocaines.

Jacob ben Rosh : agent envoyé par Zaïdan à Rotterdam, en l'an 1627, pour activer la liquidation des affaires dont le sultan avait chargé auparavant le juif Yamin ben Rammouh ; il porta aux E.G. une lettre (en date du 14 mai 1627 / 28 chaaban 1036h) – voir Sources Inédites Saadiens, Hollande T. IV p. 152 (1913)

Jacob Ferkhân, disciple de Maïmonide, de Taroudant ; il s'installa à Aqqa où il élabora ses commentaires sur les Cinq Livres de Moïse, sous le nom de «Minha Hadcha», manuscrit (Bibl. du Musée de Liverpool)

Jacob Golius : orientaliste hollandais juif (1590-1667), auteur d'un lexique arabo-latin (se référer à l'Histoire de l'enseignement de la langue arabe en Europe, p. 22 / «Gharaïb de l'Occident» par Kord Ali (T. II p. 53)/ «Mo'jam el matbou'at» (lexique des publications) p. 173).

Jacob Pariente : banquier du sultan alaouite My Rachid, il fut envoyé à Mélilla, en 1666/1077h, pour contacter l'explorateur français Rolland Fréjus (selon sa Rihla)

Jacob Rouny : juif faisant partie des collaborateurs assistant le sultan zaïdan. Il était chargé de rendre compte au sultan Saadien des plaintes émises par les Israëlites marocains, dont la sécurité fut l'objet d'un souci particulier du Palais Impérial.

Jacob Rozaliss : envoyé du sultan Saadien Ahmed dit el 'Araj, sultan de Fès, au roi du Portugal, Jean III en l'an 1534- De Castries S.I. Saadiens, Portugal T. II p. 647- ; Jean II (1481-1495) avait entrepris la colonisation des côtes africaines, mais, suite à la victoire marocaine dans la Bataille des Trois Rois (oued el Makhazin), sous le règne d'Ahmed el Mansour, père de Zaïdan, la dynastie d'Avis s'éteint en 1580, pour s'intégrer sous la couronne de Philippe II, roi d'Espagne.

Jaco (Jacques) Rute : traducteur du sultan Wattassid Ahmed, souvent cité dans les Documents Portugais (De Castries, série Espagne, 4 août 1589) / Portugal T. II / Angleterre T. II p. 11)

Jacob ben abi Thawr (1603/1012h)

Joseph Ismaïl ou Samuel dit Ibn Naghrila fils de Samuel Ha-Magid (1055/447h), ministre d'Abi Monâde Bâdis, le Victorieux Sanhajien, prince de Grenade ; il demanda au roi Bâdis de créer un Etat pour les juifs ; il l'assassina, avec trois mille israélites (en l'an 1066/459h) - (Nafh et-tib – Meqqary T. 6 p. 56) ;Ibn Hazm, le philosophe andalou réfuta la thèse de Néghrila, dans une épître éditée par le grand historien et essayiste libanais Ihsan Abbas, au Caire en 1960 ; cette réplique a été publiée in revue Al-Andalous II par E. Garcia Gomes.

Joseph ben Maïmoun : le premier monument juif au Maroc, serait le tombeau de Joseph ben Maïmoun, sis au cimetière d'Ifrâne, dans l'Anti-Atlas, et dont la date de décès, serait l'an 3756 de l'ère hébraïque, soit l'an quatre av. J.C. (Hesperis, p. 325, 1921), lexique historique – Abdelaziz Benabdallah p. 80.

Joseph ben Mamy : envoyé de My Zaïdan en compagnie de son ambassadeur Joseph Biscaïno en Hollande, le 24 mai 1624 / 6 châban 1033 h, pour quelques emplettes royales ; l'ambassadeur était chargé d'engager des pourparlers avec les Etats Généraux et de s'acquitter du prix des canons,

transportés au Maroc, par le juif Joseph Baliach, soit cinq mille ouqia (De Castries S. 1 France T. III p. 495)

Joseph ben Yahia ben Isaac Ibn Samoûn, le grand médecin et physicien juif, né à Fès, selon Alqifty ; il émigra au Caire où il rencontra Maïmonide, puis rejoignit l'Iraq (Ennoubough el Maghriby, par Abdallah Gennoun)

Joseph Diaz : ambassadeur du sultan alaouite My Ismaïl, en Angleterre et au Portugal ; il signa, au nom du sultan, «le traité de Lisbonne», avec le roi du Portugal, pour fixer le prix de rachat d'un prisonnier, qui serait de six cents piastres (/100 de la livre, qui équivalait en Italie en 1595 à un dollar canadien) – droits de porte compris. Il fut désaffecté pour raison de mauvaise gestion (De Castries S II –Filaliens T 6 p.744 de l'année 1700 ou 1718). Un autre traité dit de Lisbonne, fut signé en 1668 par lequel les Portugais en révolte contre le gouvernement espagnol, se donnèrent au roi Jean IV de Bragance, et au prix d'une guerre de 27 ans, acquirent leur complète indépendance (perdue suite à la défaite de Oued el Makhazine, près de la ville marocaine de Qsar el Kébir)

Joseph Mimrân, père d'Abraham Mimrân, traducteur et banquier du sultan alaouite My Ismaïl, il fut assassiné en 1683 /1095 h (voir Mimrân).

Josué Carcas : courtier du sultan Hassan 1er (mellah de Marrakech)

Khalifa ben Waqqaça : chambellan du sultan mérinide Yacoub en l'an 1286/685h ; surpassant ses attributions, il prit l'allure d'un premier ministre, ce qui lui fut fatal : il était tué, ainsi que se siens en l'an 1302/702h ; «Rawdat en-Nesrine» (p.21) l'appelle «Khalifa ben Hayyoun ben Waqqaça» et le qualifie de chambellan de Youssef ben Yacoub.

Khallouf ben Yahmed el Mghili : maître des humanités à Fès, ami intime du grand Alem Al Abili el Abdary (maître d'Ibn Khaldoun) et d'Ibn el Banna de Marrakech (Al-Moghrib el Bekri, ed. Alger, p. 111,(1911) / Naïl el Ibtihaj P.244 / Tabaqât ech-chaarâny T 2 p. 215) – (Mghila est située entre Fès et Meknès) – (résumé du Nezha d'Idrissi p. 54)

Mardoukhi Abou Sourour (décédé en 1886), né à Aqqa (Souss) en 1830, d'origine sahraouie ; il a fait ses études au mellah de Marrakech et entreprit maints voyages de Mogador à Gibraltar Constantinople et Palestine (Hesperis, p. 385, 1928)

Mimrân ben youssef, banquier et conseiller du sultan alaouite My Ismaîl ; il fut le chef de la colonie juive de tout le Maroc (relation de l'Empire du Maroc p.82, 1695) ; il est connu dans les archives occidentales contemporaines, sous le nom de «Juif du Roi», en tant que médiateur entre le sultan et les commerçants étrangers (De castries, série II, France T. 2 p. 224 / T. 4 p. 103 / T/5 p. 252). Il jouit (en l'an 1711/1123h) du monopole du trafic des gommes, en encaissant 1/100 de la valeur de l'import-export, dans les ports marocains (De castries T 3 p. 326). En sus de ces privilèges, il joua un grand rôle dans les négociations franco-marocaines, à propos des prisonniers des deux pays (P. 590) ; Il gérait les affaires du Palais Ismaélien ; le consul hollandais Heppendorp le compara, dans

une lettre envoyée à La Haye, à Colbert (1619-1683), pour le Roi de France Louis XIV (De Castries – série 2 – les Alaouites T 2 p. 224)

Monahim ben Sarouq (960/349h)

Moshe ben Abdallah, le Cordouan israélite (1204/601h) ; il a vécu en Andalousie, au temps des Almohades, tué dans la Bataille d'Al-Arac (Alarcos, 591h/1194) ; ses écrits sont au nombre de six :

1- Aménagement de l'hygiène, Dar el koutoub d'Egypte n° 1774 (médecine)

2- Epître sur les mesures contre les poisons (bibl. de Teïmour – Caire 458 (médecine)

3- Epître sur le traitement des hémorroïdes (Bibl ; Al-Azhar n° 381 / Al-Ahmadia 2/5093)

4- Epître sur la médecine – Bibl. Teimourienne (n°118)

5- Livre sur la médecine, élaboré pour Saladin (Al-Ahmadia 2/5434)

6- Epître sur les mordus (par les serpents) Bibl. Nour Othman, Turquie (3/3590)

Moshe Ibn Attar (voir Ibn Attar)

Moshe ben Jaqtyla : grammairien andalou qui introduit quelques éléments de la syntaxe arabe dans l'hébreu (Hassan dhadha- Revue «el-lissan al-arabi» du Bureau d'Arabisation présidé par le Professeur Abdelaziz Benabdallah T. 12 p.97)

Moshe ben Joseph Pallache (voir Pallache)

Moshe ben zamirou : il se convertit au christianisme à l'Escorial en Espagne (1589/998h) et prit ce nom de Pablo- R.Ricard- Moïse ben Zamirou et Pablo de Santa Maria – (Hesperis p ;85, 1945)

Moshe Ibn Maïmoun, Rabbin de Taroudant (XVI éme S.) auteur de «Palais du Sacré», (Amsterdam 1653/5335 1775)

Moshe le Rabbi, médecin de Marrakech sous l'occupation portugaise (décédé en 1512/518h) – (S.I. De Castries, S ; 1 Saadiens T. I p.337, 1934)

Ohanna Salomo, rabbin de Meknès ; il émigra à Sefad (Syrie) où il élabora une exégèse de la Tora et l'ensemble Medrachim

Ohanna Yahoud Ibn Aïzar, rabbin de Marrakech ; il émigra à Tunis au XVIII éme siècle ; ses discours sont réunis dans un ouvrage intitulé «Sifr Bary Maghradim» - 1805

Ohayyoun Samuel de Taza (XVIII éme S.)

Ohayyoun Moïse ben david (1817)

Ohayyoun Maïmonide de Rabat (XX éme S.)

Ohayyoun Jacob de Tanger (XIX éme S.)

Ohayyoun Jacob de Marrakech (1838)

Ohayyoun Joseph de Casablanca, où il élabora en 1948 ses «Exegèses talmudiques»

Pallache Joseph : My Zaïdan l'envoya en Hollande (en l'an 1624/1034h), pour aider son ambassadeur Joseph Baskayno (S.I. – Saadiens T. 3 p. 558) ; déjà (en 1622/1032), cet agent saadien était chargé de l'achat de deux chaudières hollandaises pour fabriquer le salpêtre (S.I. Saadiens T.3 p.231, 1912)

Pallache Moshe : traducteur du sultan Saadien Al-Walid dont il travestit la lettre, envoyée aux «Etats Généraux», en date d'août 1632 / choual 1041h. Jacob Gool signala cette fausse traduction dans une missive dépêchée aux E.G. des Pays Bas, en 1633, Isaac Pallache était, alors, en désaccord avec son père Moshe, d'où cette accusation qui aggrava la situation des Pallaches à la Cour Saadienne (se référer au journal d'Albert Ruyl – Sources Inédites, Série I, Hollande T. 3 p. 274 et 532). David Pallache était taxé de la même accusation par Al-Walid et le Roi de France Louis XIII (S.I.- France T.3 / Saadiens, Hollande T. 4 P.342- 1913). Le sultan Mohammed Ech-Cheikh Es-Seghir avait désigné David Représentant officiel en Hollande en 1637.

Pallache Samuel (1616/1025h) : incarcéré à plusieurs reprises en Hollande et en Angleterre ; il fut emprisonné notamment à Amsterdam, alors qu'il accompagnait l'ambassadeur marocain Hammou ben Bachir à La Haye en 1605/1018h) ; accusé d'avoir piraté un vaisseau espagnol chargé de bois, il fut acquitté ; le Sultan du Maroc était, alors, en guerre avec l'Espagne : l'acte corsaire était légitimé (se référer à De Castries, Série 1, Saadiens, T. 1 p ; 398, 1906). Le Sultan Zaïdan avait dépêché en Hollande Jacques Jancart, de nationalité française. Pour expertiser vainement les péripéties de cette anecdote (Hesperis – Tamuda, vol. IV – fascicules 1-2, 1963) Zaïdan avait proposé à La Haye, par lettre datée du 8 juillet 1610/1019h, transmise par un autre ambassadeur Ahmed ben Abdallah El Merni, accompagné de Samuel Pallache, un prêt d'un million et demi, et la libération des ports marocains et hollandais, à l'accès des navires de guerre et de commerce des deux pays.

Raby Youneh ou Abou Walid Ibn Jennah, auteur d'un ouvrage sur les racines hébraïques dans la langue arabe

Raphaël Ibn Moshe el Baz (1823/1896) : Rabbi et juge de Sefrou, depuis 1851 jusqu'à sa mort ; poète et auteur de divers ouvrages en hébreu sur le Droit Juif. Son «diwan», (recueil de poésie), a été écrit en dialecte arabe marocain (poésie juive – Zafarani P. 131) ; Il existe d'autres doctes de la famille Baz, tels Ibn Samuel, rabbi de Sefrou (XIX éme S.), Ibn Samuel Rabbi et juge de Fès (1697-1749) qui édifia l'Institut Supérieur de Talmud, Moshe Ibn Maimoun, Rabbi de Taroudant (XIVème S.) auteur, de «Chkhal Haqdach» (Palais du Sacré) – éd. Amsterdam, 1653/5335.

Pariente, famille israélite du nord du Maroc (Tétouan notamment) qui avait joué le même rôle des Pallaches au sud :

1- Shaloum Pariente qui prétendait être le chef des israélites de Tanger

2- Jacob Pariente à Melilla

Rabbi Abner Hassar Faty : se référer à Sémach (Y.d.), une chronique juive de Fès, le «Yahas Fès», Hesperis, T. XIX, 1934 (pp. 79-95)

Rabbi Imrân ben Diwân (voir Imrân)

Rabbi Yehoudah (IVème S.) : une stèle dite de Matrona, fille du Rabbi, se trouve parmi les vestiges de Volubilis ; d'autres épigraphes (inscriptions) hébraïques furent signalées, aussi, à Sala (Chellah)

Rothschild : famille de financiers israélites d'une richesse proverbiale dont James (1792, Paris, 1868) qui aida Louis XVIII contre Napoléon ; il vint en l'an (1863/1280h) de Londres au Maroc, pour solliciter du Sultan alaouite My Abderrahmane, la «liberté» pour les Juifs du Maroc, à la suite de la guerre de Tétouan ; le sultan promulga, alors, un dahir dans lequel il réitéra, par écrit, la loi dictée par la Charia, au profit des Juifs (Istiqsa- Naciri T.4 p. 228)

Saadia ben Dennan : Rabbi de Fès (1493/899h), il avait élaboré deux livres sommaires sur la colonie juive de Fès, en y adjoignant des textes concernant la juiverie d'autres régions du Maroc (se référer à Hesperis, 1948 – 3ème et 4ème trim.)

Sahl ben Bachir ou Ibn Hâny : (850/235h), auteur de «nawadir al qadâa» en arabe ; deux manuscrits à la Bibl. Gle de Rabat (n° 2006D et 2147D)

Samuel ben Sham'oun : un des grands financiers du mellah de Fès, vivant dans un des grandioses palais de la cité Idrisside. Charles de Foucauld (1858-1916), qui avait exploré les régions

sud-marocaines, s'installa dans ce palais, lors de son séjour à Fès entre 11-28 juillet 1883/1301h

Samuel ben Yahia ben Abbas, dit le maghrébin, connu sous le nom d'Ibn Yahouda (1174/579h) ; il a écrit en arabe «nozhat al-ashâb bi mou'acharati al ahbab» (en médecine) – manuscrit Dublin (n°4151- 118 feuillets) ; il élabora une autre épître «badhl el majhoud fi ifham al-yahoud» en 1169/565h, après avoir adopté l'Islam en 558h à Bagdad

Samuel el Fassi ou Samuel Marrochitanus : Rabbin (ou Rabbi) qui s'était converti, dit-on, au christianisme, au temps des Almoravides (XIIème S.) ; il était auparavant, à la tête de la synagogue de Sijilmassa ; il avait élaboré un ouvrage sur le Messie intitulé «De adventu Messiaequem», traduit pour la 1ere fois en français, par le dominicain Alphonse Bonhomme.

Samuel le Grenadin, secrétaire et conseiller du Prince Habbous de Grenade, dite «cité des juifs», à cause du nombre très important des israélites qui l'habitent (Dozy, Histoire des musulmans d'Espagne T. 3 p. 19/ l'Espagne musulmane - Levy Provençal p. 38); Ibrahim ben Messaoud et Tejjiby el Ilbiry se rebellèrent vers 1056/448h contre les juifs de Grenade, comme le fit Al-Mghily contre les juifs marocains, ce qui lui valut le refoulement de Fès ;

Samuel Ismaïl père de Joseph ben Naghrila (Samuel Ha-nagid 1055/447h) – (voir Joseph)

Samuel Sumbel : israélite marseillais, très estimé par le sultan du Maroc, Mohammed ben Abdallah (Description et Histoire du Maroc par Godard T. 2 p.564)

Shaloum Pariente : chef de la juiverie tangéroise

Shawel ben Chamtoub Ibn Rammoukh, chef des juifs au temps d'Abou Hassoun (1554/962h - 5314 hebr.) – (voir dans l'Istiqça T. 2 p. 150, Chawel le juif, «amel» de Fès)

Sol Achouel, juive de Tanger, qui aurait été torturée dans un des forums de Fès, pour avoir apostasié (en reniant l'Islam après l'avoir adopté volontairement), (Godard, Description et histoire du Maroc T.1 p. 84)

Yahia ben David Abou al-Walid dit hayyouj el Fassi, disciple de Monahim ben Sarouq, promoteur de la philologie hébraïque ; né à Fès au Xème S. ap.J.C., il puisa les données de sa thèse philologique dans le livre de «Sibawaïh», en élaborant un ouvrage appelé «Tanqît» (pointillage) ; quelques règles de syntaxe furent, alors, établies concernant les normes, la répartition de voyelles, l'étymologie et autres moyens tendant à clarifier et normaliser l'écriture hébraïque. Il fut pris à partie par quelques israélites profanes, qui méconnaissaient la philologie arabe et se atouts spécifiques ; il élabora également deux autres ouvrages sur les «verbes transitifs, intransitifs auxiliaires défectifs et autres» ; les deux épîtres furent publiées l'une en 1844 par l'orientaliste Dox et l'autre par Net en

1870/1287 (se référer à l'étude de Hassan Dhada, dans revue el-lissan el-arabi T. 12 p. 101 éditée par le Bureau de Coordination de la Langue Arabe dépendant de la Ligue Arabe)

Yahoda Mansano : cheikh du mellah de Fès, en 1664/1075h / 5425 hebr. ; le sultan My Rachid passa la nuit chez lui, quand il fit son entrée à Fès, avec le concours du caïd rezzouq, avant de passer le lendemain à Fès-Jdid, par la porte dite sammarine et la main mise sur le rebel Mohammed Dridy.

Yamin ben Rammoukh : il fut envoyé par le sultan Zaïdan à Rotterdam en 1624/1034h en compagnie de Joseph Bascaïno, en mission spéciale, pour achat de pièces de rechange pour les navires et matériels de guerre. Le Sultan avait, alors, envoyé sur place des agents officiels de la famille Pallaches, qui avaient quelques difficultés financières avec les autorités du pays. Le Sultan évitait de les charger de cette mission qui tendait à l'appropriation d'une balistique, comportant des engins projectiles (avec 80 quintaux de fer) et des véhicules pour transporter les canons. Le Maroc avait, déjà, envoyé aux Pays-Bas vingt cinq mille livres de cuivre marocain, pour fabriquer les canons (de Castries – Saadiens – Angleterre p. 490 / Hesperis –Tamuda T. 4, 1963)

Younés ben Yahouda ben Dennan : du mellah de Fès, très versé dans la théologie Mosaïque, la syntaxe et la prose hébraïques ; qualifié par le publiciste Vajda (Hesperis p. 143, 1949) de ''sans pair'' dans la lignée des savants israélites ; né à Tétouan où il compléta son érudition, sa réputation atteignit les mellahs de Sefrou, Fès et Meknès, comme exégète autorisé» du Talmud. Il décéda, atteint de la peste qui sévit à Fès en 1680/1091h / 5440 hebr.

Younés ben Isaac (voir Ibn Beqlarach)

Références Bibliographiques

Abdennabi Daher (Faculté des Lettres – Agadir)- l'Ecole Juive du Draa- colloque d'Agadir, nov. 1992

Abraham I. laredo, les taqanot des juifs expulsés de Castille au Maroc – Régime matrimonial et successoral, trad. de l'espagnol par Elie Malka et David Amselem, Casablanca, 1953 (Extrait de la Revue Marocaine de Droit, fev. 1953)

Adler Elkan N. - Jewish Travelers, London 1930 ; Introduction to the Itinerary of Benjamin of Tudela, Oxford, 1907

Alvar Manuel ; Madrid, 1971 (400p.p.)- «chants juifs traditionnels espagnols»

Attal R. – Les Juifs d'Afrique du Nord – bibliographie, 1973 (248p.)- St. Augustin – Tertullien – «adversus Judaeos»

Baer, Ytzhak, A History of the Jews in Christian Spain, vol.I, Philadelphia, 1961

Bench, José- Un des Aspects du Judaïsme – Essai d'Explication d'un mellah (ghetto marocain 321p.p.)

Benichou, Paul «Romancero Judeo-Espagnol de Marruecos » Madrid, 1968, Castalia, vol. 98. (372p.p.)

Bressolette H. – Enquête sur le peuplement indigène et le niveau de vie à Fès-J'did, mémoire inédit.

Brunot Louis – Note sur le parler arabe des juifs de Fès, in Hesp. XXII (1936) 1-3ème

Brunot et Elie Malka : 1) Glossaire judéo-arabe de Fès, publications de l'I.H.E.M. T. 32 Rabat, 1940 ; 2) Textes Judéo-Arabes de Fès (publications de l'I.H.E.M. T.32 Rabat, 1939 (Brunot-Malka)

Cantera Ortiz de Urbina, Jesus – Los Sephardim, Madrid, 1965, (Publicaciones Espanolas) 18p.p.

Charles Puech(Henri..) – Le Judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne – Revue d'Histoire des Religions, Sept. – dec. 1941

Charles René Leclerc, Le Commerce et l'Industrie de Fès, in Rens. Coll., juillet, août et sept. 1905

Chouraqui A. – La Condition Juridique de l'Israélite Marocain – all- Israelite Univ. – Presse du Livre F. 1950 (294p.p.)

Cohen – le Parler arabe des juifs d'Alger, Paris, 1912

Colin G. – des Juifs Nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVI émet S., Mélanges d'ét. Luso.Marocain, David Lopes et Pierre de Cénival 1945, P.P. 53-66, Lisbonne – Paris 1945

Corcos, David – Studies in in the History of the Jews of Morocco, Rubin Mass, Jérusalem, 1976

Dagobert D. Runes : The Hebrew Impact on Western Civilisation edited by Dagobert D. Runes, New-York ; 1965 224-239 (The Jewish Contribution to the Exploration of the Globe by Hugo Bieber)

Dahan J. – La Communauté Israélite du Maroc, Meknès, 1947, Terres d'Afrique, ed. C.R.E.E.R.

Daniel –Rops – (le Peuple de la Bible) Desclée de Brouwer, 1970

Cohen David – le Parler arabe des juifs de Tunis, publié par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sorbonne, 6ème section, Etudes juives, VII, Paris, La Haye, Mouton et C°, 1964

Decroux P., Paul, 1929, la Nationalité Marocaine et les Israélites Marocains

Desmazières, Bertrand – la Juiverie de Mogador 1945- manuscrit de la B.G. de Rabat

De Vaux (R.P.) : 1) Introduction à la Genèse 2) Histoire ancienne d'Israël (J. Gabalda et Cie, 1971)

Eisenbeth M. – les Juifs au Maroc – Essai historique - Alger / 1948 (107p.)

Flamand, Pierre.. : 1) Les Communautés Israélites du Sud du Maroc, Casablanca 1959 (thèse de Sorbonne) ; 2) un mellah en pays bérbère – Demnate – Paris 1952 ; 3) quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du sud marocain, Casablanca 1959

Gafaïti Saïd, Traités de Linguistique Juive et se sources arabes au moyen âge, Occident Musulman, sous la direction de haïm Zafrani et puis Ephraïm Riveline, thèse de Doctorat N.R. 1993

Gattes Fosse, J. – juifs et Chrétiens du Draa avant l'Islam (BSPM, 3-4 1935)

Goitein S.D., Some Basic Problems in Jewish History

Goitien S.G., A Mediterranean Society, vol I (Economic Foundations) University of California Press, 1967 ; vol.II (the Community) 1971 ; vol. III (the Family), 1978. Voir aussi letters of Medieval Jewish Traders, Princeton University Press, 1973 et Some Basic Problems in Jewish History (hébreu

et résumé anglais), dans Proceeding of the Fifth World Congress of Jewish Studies (Jerusalem, août 1969), Jerusalem 1972, T. II p. 101/106 et 113 (résumé anglais)

Goulven, J. – 1) Esquisse Historique sur les Mellahs de Rabat-Salé, in bul. de la S. de géog. du Maroc 1922 ;

2) Les mellahs de Rabat-Salé (1927) ; Notes sur les origines des Israélites du Maroc - Hesperis, 1921, 3ème trim. P.P. 317-336

Groetz Hirsch, les juifs d'Espagne, (945-1205) trad. Stenne, Paris 1872 – La Science et la poésie juive dans l'Espagne médievale signé : G.V. – Critique, sept 1948

Hess, Jean – Israël au Maroc, 1907 (اليهودية المغربية : دراسة استقرار الثقافة والتغير– جكوبس ميلتون– دكتوره جامعة كاليفورنيا : لوس انجليس1957)

Hammel F. – the Ancient Hebrew Tradition

Ibrahim Ibn Ezra – Millas Vallicrosa (José ma) – El libro de les fundementes de las tables astronomicas de R. **Abraham Ibn Ezra**, Madrid, Barcelonne, 1947 (171p.p.) – Monteil, V. – les Juifs d'Ifni – Hesperis 1978 (p. 151- 162)

Ismaïl hamet – les juifs du nord de l'Afrique (noms et surnoms) – Paris, 1928 (62 p.)

Joseph Williams, hebrewishms of West Africa from Nile to Niger with the Jews, London, 1930

Jouin, Jean – le Costume de la femme israélite au Maroc, in journal de la Société ds Africanistes – T. VI, 1936 (P.P. 167-186)

Justin (du II éme S.), Mémoires des Apôtres – Introduction à la Traduction œcuménique de la Bible, Nouveau Testament, ed. du Cerf, 1972

Laredo N° I – Les Noms des Juifs du Maroc – essai d'onomastique Judéo-Marocaine, Madrid 1978

Letourneau, Conditions Légales des Juifs sous les rois Wisigoths – Etude offerte à P.F. Girard, Paris, 1913 (2 tomes)

Levy Simon (prof. Faculté des Lettres Rabat), les Juifs du Draâ et leur parler entre la légende et l'histoire

Lowenthal, Marcin لوفنطال، مرصان، مشاهد من الحضارة اليهودية في اوربا وشمال افريقيا؛ معظم فصول الكتاب عن الحضارة اليهودية وهو تحت عنوان (في ظل الاسلام في افريقيا) – Vues de la Civilisation Juive en Europe et en Afrique du Nord sous le titre (A l'ombre de l'Islam en Afrique)

Maîtrot de la Motte – Capron et Trenga, Journal d'un israëlite de Fès- (un correspondant de révolution, journal d'un israëlite de Fès, 1908-1910) – Bull. de la Soc. de Géog. D'Alger, 1936

Malka E., essai d'ethnographie traditionnelle des mellahs, Rabat 1946 ;

العوائد العتيقة الاسرائلية بالمغرب من المهد إلى الى اللحد– مطبعة ثانوية الكتاب ع 1962 (89 ص)

Malka E. Le Régime Matrimonial Israélite, d'après la loi rabbinique et la loi de Castille- la Voix des communautés, août 1950 – Bul.d'inf.du M. (20sept 1950)

Malké Rabbanân – Dictionnaire bio-bibliographique des rabbins du Maroc, par le Rabbin Joseph Benaïm (en hébreu), Jérusalem, 1931

Martin Conway W. – Palestine and Morocco – London, Arnold, 1923(296p.)

Marly Paul – Les Institutions israélites au Maroc, R.E.I., 1930, III (297-332)

Mathieu, Baron et Lumau – Etude de l'alimentation du mellah de Rabat et contrôle de l'état de nutrition de ses habitants – (extraits du bul. De l'Institut d'Hygiène du Maroc, III-IV, 1938)

Menahem Elon – Index historiques, index matières, index des sources, etc..) des Responsa des rabbins espagnols et maghrébins, œuvre réalisée sous la direction de Menahem Elon (the Institute of Research in Jewish Law, the Hebrew University of Jérusalem)

Mendez Bejarano, Mario, Histoire de la Juiverie de Séville, Madrid, 1922

Monteil V. – les Juifs d'Ifran – Hesp. 1er et 2ème trim. 1948

Morris Jastrow – the weak and geminative verbs in hebrew by Hayyug, Librairie et Imprimerie E.J. Brill. Leide, 1897, (voir Munk p. 77)

Moritz Steinschneider, Hebraische Bibliographie, XVI, 60

Muhajir, A.M.R. (Lessens from the Stories of the Qur'an) – Qur'anic view of Bible personalities, and other Prophets as compared with the biblical view of theses persons (222p.)

Munk – Mélanges de la philosophie juive et arabe, ed. 1927 – Notice sur Abou-Walid

Neumann A.A.- the Jews in Spain : their social, political, and cultural life during the middle age, 2 vol. Philadelphia, 1944

Noar, les Juifs de l'Afrique septentrionale, B.mens. de l'Assoc. de la Jeunesse Juive, 1947

Nouvel, M. 1947-تطور اليهودية المغربية Evolution du Judaïsme marocain

Ortega Pichardo, Manuel – les Hebreux au Maroc ed. hispano-americana. العبريون بالمغرب–(دراسة تاريخية سياسية واجتماعية) مدريد1919 (352ص) **Paquignon (Paul..)-** quelques documents sur la condition des juifs au Maroc, R.M.M. IX (1909, 112-123)

Pirqe Abot – «Traité des Pères» II, 2 ; III 21, IV 7 ; Qiddushin 29a et 30b ; Beakhot 8b

Pulido Fernandez, Angel – الاسرائليون الاسبان واللهجة القطلانية Les Israélites espagnols et le parler catalan - – (244ص)1904 مدريد Tip.Sucs. de Rivadeneyra

Renaud H.P.J. – Etude sur le المستعيني d'Ibn Beklârech, médecin juif de Saragosse au XI éme S. – Vième Congrès Inter. D'H. de la médecine, Leyde Amst 1927

R.Ricard - 1) Notes sur l'émigration des israëlites marocains en Amérique espagnole et au Brésil, R. af. 1er et 2ème trim. 1944 ; 2) Moïse ben Zamiroun el Pablo de Santa Maria (1959) - Hesperis 1925 (p. 85)

Rosset – l' état civil marocain – essai suggéré par le dahir du 8 mars 1950 et l'Arrêté viziriel du 3avril 1950- Mogador 1950, (21)

Ruiz de Cuevas, Teodoro (الحزاقة : ما جرى به العمل عند أحبار المغرب – تطوان 1950- ص 44) Ed. Marroqui, Imp. Cremades

Saisset Pascale هل هناك قضية يهودية مغربية؟ Nouvelle Revue Juive, 1920 – Y'a-t-il une cause juive marocaine ?

Sémach Y.D. : 1) une chronique juive de Fès, «le Yahas Fès» de Ribbi Abner Hassarfaty, Hesp. XIX 1934 (79-94) ; 2) un Rabbin voyageur marocain, Hesperis 1928 (P. 385-389)

Silver H. – Moses and the original Torah (N.V. 1961)

Simon M. – le Judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne – A. Adam, Hesp. (1er et 2ème trim. 1952) 243-50

Simon M. – R. d'H. et de philosophie religieuse de la Fac. De théol. Protestante de Strasbourg, 1946, N°1 et N° 2

Simonville (Sieur…) – cérémonies et Coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les juifs, traduites de l'italien de Léon de Modène, Paris, 1892

Slouchtz – Etude sur l'histoire des juifs au Maroc, 2ème partie, in Arch. Mar. VI (1906) 1-167

Slouschtz, Hebraeo-Pheniciens et judéo-Berbères, Paris 1909- Slouschtz, Travels in North Africa, the Jewish publ. Soc. Of America Philadelphia, 1927 (488p).

Slouschtz N. : Moïse – Edrehi, un savant marocain (1760-1840) in revue de monde musul. 1909 (p.p. 53-59)

Toledano, Rabbin, 1911

Tricot A. – Petit Dictionnaire du Nouveau Testament de la Bible de Crampon, ed. 1960 (Desclée et Cie)

Vilar Ramirez, Juan Bautista المهاجرون الاولون من اليهود المغاربةالى امريكا – كاراكاس1971 (ص 18) les premiers émigrés parmi les juifs marocains en Amérique, Caracas, 1971

Voinot L. – Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc – Paris 1948

W. (Leslaw Hebrew) : Element in the Judeo-arabic Dialect of Fes, Jewish quaterly rev., Philadelphia XXXVI, 1945-1946

Williams (Joseph..) – Hebrewisms of west Africa, from Nile to Niger with the Jews – london, 1930

Zafrani (juif marocain, professeur à l'université de Paris, 1973, membre associé de l'Académie du Royaume du Maroc : 1) Langues Juives au Maroc – Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée n° 4, 1967 ; 2) Pédagogie en terre d'Islam – l'enseignement traditionnel de l'hébreu et du judaïsme au Maroc 1969 (191 p.p.+7 lam) 3) Etudes et Recherches sur la vie intellectuelle juive au Maroc de la fin du 15ème S. au début du 20ème S., Paris, 1972-1980 (3vol.) ; 4) Haïm Zafrani : Litteratures dialectales et populaires juives en Occident musulman, ed. Geuthner, Paris P. 15 ; 5) Haïm Zafrani et André Caquot : l'éclesiaste et son commentaire ; Livre de l'ascèse ; ed. Maisonneuve et Larose, Paris 1989.

LA BIBLIOTHEQUE HEBRAÏQUE DE TETOUAN

Le passage des israélites andalous, notamment les Maranes refoulés d'Espagne par décret Impérial en date du 1 mars 1492, a laissé des traces indélébiles, à Tétouan, capitale du Nord du Maroc, où bon nombres de ses immigrants s'y installaient ramenant avec eux, des manuscrits auxquels ils s'attachaient, comme les meilleurs de leurs biens, qu'ils furent contraints à délaisser, à Grenade.

Ces spécimen, jalousement gardés dans les fonds de la Grande Bibliothèque de Tétouan, ont été inventoriés, classés et classifiés, comme patrimoine précieux, fruit de la pensée juive, de tous les temps. Il s'agit d'une partie minime des chefs-d'œuvre hébraïques qui avait échappé, entre autres, à l'incendie sciemment provoqué, à Grenade, où un million et demi de manuscrits furent brûlés, comme l'attestent des documents espagnols.

Nous avons essayé d'en traduire quelques titres en français, pour ceux qui ignorent l'hébreu.

Tous ces manuscrits sont réunis dans les rayons des manuscrits étrangers, qui comportent d'autres manuscrits hébraiques, dont une bonne partie demeure illisible.

LISTE DES MANUSCRITS

TRADUCTION *Hebreu Illisible*
La biche de (lune) à l'aube Shmu`il tayyib, Tunis 1910
Vie pour Israël Hayūn Dawid, Soussa 1905
…. de Rome Yisrail Mushi Hazzan, Livourne 1880
L'assemblée des justes Arhum si langad, Varsovie 1927
La réforme de l'alliance L'explication de l'énigme Al-Qods, 1903
Les jugements justes (Responsa) Raphaël Birdugu, (voir 203)
Bonheur par Shalum Shalum b. danan
Guerre sainte et véritable guerre
Vignoble fruité Raphaël Birdugu
La sagesse de Salomon Shlumo Lurya 1715
La splendeur de l'exode R. Shimun bin Yùhay
Bis (répété 13)
Deutéronome Nombres Lévitique, la splendeur Shimun b. Yùhay
La splendeur & la Genèse Shimun b. Uùhay
L'œuvre de création T.2
L'œuvre de création T.1 Yusuf Nisïm Arhan
L'œuvre de création T.1 Yusuf Nisïm Arhan
L'œuvre de création T.1 Yusuf Nisïm Arhan
Poème lyrique de Raphaël moïse el Bâz du 19es Manuscrit comportant des textes marocains أشعار غنائية مخطوطة ؛ اشتمل على ديوان شاعرفائيل موس البازحبر في القرن 19 وهذا الديوان نادر ولا ينقصه عن نسخة امستيردام إلا المقدمة.
Poème Manuscrit Israël Najra Tangérois 1910 مخطوط جمع الكثير من أشعار إسرائيل فجرا بالإضافة إلى نصوص من"البِيّوت"لشعراء مغاربة ؛ سجل هذا المخطوط بمكتبة احد اليهودالمغاربة الطنجيين سنة1910، والظاهر انه منتنسخ من أصول أخرى.

Un enfant nourrisson ? Al-Qods 1950مجموع نصوص تعليمية القدس
Véritable bienfait Yismah Ubadya Djerba (Tunis) 1938
La Grammaire Shimun Qalimaniبالايطالية فيينا 1750
Chandelle de l’Occident T. 1+2 Yacqub KhalfũAl-Qods 1935
Le bienfait des ancêtres Syùn wazan, Tunisبالعربية — اليهودية 1920
Les Quatre jeûnes (amputé) Livourne 1883
Le livre des Croyances et des Opinions, Al-Qods 1939
Cantiques de Sion, publié sans dateأناشيد صهيون، مطبوع بدون تاريخ طبع ومكانه نسختان إثنتان
Œuvres prodiges, hebreu illisible
Rassasiement des déserts (poème), recueil d’Almalih
Poèmes d’Amour Musique hébréo-andalouse à Mogador publié à Marrakech en 1921, puis à Al-Qods, Livourne 1925 هذا الكتاب جمع فيه القائم وأصدقاؤه المستعملمن الآلة الأندلسية عند اليهود المغاربة وخاصة بمدينة الصويرة وطبع سنة 1921 بمراكش وأعيد طبعه بالقدس في الستينات من هذا القرن ؛ والعودة إليه ضروريةبالنسبة للمهتم بتاريخ الموسيقى الأندلسية المغربية.
العهد الجديد، ترجمه إلى العربية زلكنسان دفيد كنسبورغ Le Nouveau Testament (traduction en hébreu) London 1910
Louange par David Dawud b.Hasĩn Casablancaديوان شاعر مكناس داوود بن حساين نسختان الدار البيضاء1931
Varsovia 1912 L’hébreu illisible, 2 éxemplaires
Fruits (précoces), Vienne, 1865
L’offrande du jour (amputé) New-York 1940
Le patrimoine de Ya’qub Ma’ir
Shalūm Jérusalem Yùsuf Talus, Al-Qods 1924
L’Histoire de la Romanie, Yihi´l Bushkila Arabe-hébreu1944 Casablanca
Trésor de vie Yisha liwï Al Qods 1910

Petro dam 1903, hébreu illisible
Le Puits de l'Exil, publication anonyme 1867(منشور دون التصريح باسم كاتبه)
La hauteur de Shmu'il ? Shmuil Agani Al-Qods1927
Fendre le crâne Ilyahu Al_Malih, Al_Qods1911
Poème de David Dawud Zaguri Tunis1919
La Grande Lumière Ibn Attar, Livre et Nombres, Livourne (Non daté), 2 exemplaires
Oratoire 1876, Vienna, 2 exemplaires
L. exode, Yishaq lauria, Lieden 1887
La loi d'Israël, L. lévitique Yishaq lauria, Lieden 1887يوجد منه ثلاث نسخ
L. Deutéronome, Yishaq lauria
1866Vienna L. Genèse Bible التوراة
l'oratoire-قراءات بيت الصلاة
Le Livre des Rois Yusuf Rumanin1744 فيينا
Psaumes المزامير Vienna 1887
Bible, Imp. Paris 1904التوراة طبعة باريس
Pentateuque (les 5 livres de la Bible) Al-Qods, 1950
Les Premiers Prophètes, Al-Qods,الأنبياء المتقدمون 1947 القدس
Bible التوراة بأقسامها الثلاثة المكونة للعهد القديم الأسفار الخمسة المنسوبة إلى موسى وفيها نظر، كتابات الأنبياء 1813 فيينا
Le livre du juste, publié à Dublin 1927
Thora, Livres des nombres, Livourne 1965
1911 لندن Pentateuqueالأسفار الخمسة الأولى من التوراة
Livre des prières (publié sans date)كتاب الصلوات عند اليهود طبع بدون تاريخ
Les Bienfaits d'Abraham Abraham Tùbyana 1760 et 1764
Mishniyüt : semences, fêtes, femmes (Trois Chapitres du mishna) Piza 1810
Récit (légende) 1950الدار البيضاء

Pentateuque Comm. De R. shlumu Yishaq avec traduction d'Onkelos. Les cinq premiers livres de la Bible (traduction er. Rachi), Vienna 1865
Le livre d'Esther Yusuf lugasĭ Casablanca 1940
Le Gardien (revue) - Tel Aviv
Maison de repos Yihuda Shmuil Ashkinaz, Livourne 1888
La prière mensuelle, Livourne 1946
Le service divin (le Culte) R.Hayyîm Yusuf David Azulay, Varsovia 1885
La lecture de l'Assemblée ou lecture des fêtes, Yishaq lurya, Livourne 1947
Eaux calmes, Raphaël Birdugu, Al-Qods 1905
La lecture des fêtes, Yishak Lurya Livourne 1775 Varsovia 1879
Justice et salut Mushi Ma´ir isári, Varsovie 1879
Offrande antérieure Livourne 1930
Eau vive- Hay Mimun Livourne 1840
Traité des Dommages (chapitre des femmes dans le Mishna)
Le livre de Raconteur Deutéronome _ Recueil des Paroles, Dawud Baar, Dublin 1927
Les études éternelles, Budapest 1894
R. yishaq Lurya Ashkinâz Livourne (sans date)
Supplément Intégral, Yihuda Yishi`il Ba`haq, Vilua 1898
التلمود أشعار المشنا التي تشكل أساس دين اليهود وهي مجموعة قوانين غير مكتوبة جمعت حوالي 200م Mishniyūt (commentaires) (études) Talmud (200 lois) Piza 1797
La nouvelle oblation, Paris 1949
La Gimara (commentaire araméen) pour débutant, Vilua 1902 Mardkhay Goldman
Le Secret de l'alliance de yishaq Mùhir ou le maître Rab. Yishaq, 1749
L'invocation de Dieu Abraham Hamny, Livourne 1879
Etcetera Dawud Ashpag (Arabo-Hébreu) Casablanca, 1943
Le jeune amoureux, Maklouf Nejjar, Soussa 1941
Ibn Dawid Youssef Knasa, Tunis 1904
Le Traducteur Makhlouf Nejjar (Arabe-Hébreu) Tunis, 1941

Conte Gunfif, Soussa (sans date) قصة كنفيف
Arabe-Hébreu), Soussa 1943) Daniel Hajjaj حكاية صدق الأصحاب
Les œuvres d'Aldad Le Danite (Arabo-Juif)
Conseils aux Juifs Makhlouf Nejjar, Soussa 1943
Les Ancêtres pieux (Arabo-Juif), Soussa 1940
La 6eme semaine Siyyùm Wazzàn (Tunis 1943)
Livre Dan`il, le Prophète publié en Arabo-Juif en Afrique de Nord, Alger 1940
L'œuvre de Hinukh Makhlouf Nejjar (Arabo-Juif), Soussa 1920
Manuscrit sur les Juifs Tunisiens terrorisés par les Nazis تذكرة الخدام اليهود
Lutte contre la Religion Livre II
Le Rêve et son interprétation, Sion Wazzan (arabo-juif), Tunis 1940
Les Œuvres des Justes : R. Mushi afnùn Maklouf Nejjar, Soussa 1943
Conte d'Al Kahéna, Maklouf Nejjar, Soussa, 1943
Fille de la Marquise de Paris, Maître Abraham(arabo-juif), Tunis 1923
Guide de la perdue, Maklouf Nejjar (arabo-juif), Tunis 1943
Évangile de Mathieu (Alger), 1936
Jean le leader (Alger) (1932)
Sagesse de Salamon, Siyyùm Wazzàn (Tunis), 1940
La main du Shaùl et le fleuve de Salùm Shaùl wi Slumu Ha-Cohen (Tunis) 1910
Le Souvenir Yaqub Ha-Liwi Dublin 1929
Les issues de pénitence, Le sacrifice du Sabbat R. Yunan, Varsovie, 1878
Mishna't. de semences avec les suppléments de Yùm Tùb (auteur) publié à Amsterdam sans date
T. Saintetés, Mishna, Lieden
L'Orgueil de l'âme d'Israël (amputé), Dublin 1908
La biche de la (lune) Dawùd b. Sbï? Wawisas ? Varsovia 1879
La biche de (lune) à l'aube Shmu`il tayyib, Tunis 1910
Miracle du Conseiller (traduction) (Tunis) Arabo-Juif

La (les) règle (s) du Pisah Abraham Anqàwa (publié en Égypte)
Offrande de la permanence (2vol)
La langue hébraïque T.1 Abraham Abi Hadida (Casablanca)
Récit de Pâque (Tunis) 1948
Les vêtements du gouverneur Ya`qùb Abi Hasira, Livourne 1890
L'Hébreu pour débutant, Adahhàn Azàna, Casablanca, 1949
L'Hébreu pour tous Shaūl birqlày, Al-Qods, 1940
Parler Hébreu, Bu`z Haddàd Tunis (Djerba), 1950
Table des verbes (publié sans date)
Biographie de R. Mushi b. Ha-liwi ? et R.shlumu b. ishaq, (amputé)
Ames de toute chose (commentaires) T. des Puretés publié par Renasier Joseph (Arabo-Juif) Djerba (Tunisie) sans date
Traduction et commentaire de la Mishna Sedar Nachime (femmes) Benasia Joseph (volume 7)
Livre des Semences, publié à Constantine sans date
Traduction et commentaire de la Mishna et du rituel de la Chehita (abattage d'animaux) Benasia joseph Saintetés Sedar kadusim
T. de Dommages Constantine (Sans date), Seder Nizikin, code civil, Benasia joseph
Livre de liturgie de minuit Yusuf lůgasi Casablanca
Prière, le mérite d'être vivant (Pénitence)
Une copie (du livre) Abraham el Asri, publié à Alger (vol 4)
Les jugements justes (vol 1) publié à Al-Qods en 5690 (an hébraïque)
Exode Genèse : la Torah, Deutéronome Nombre évitique Commentaire, Varsovie, 1879, 2 exemplaires
Prière du mois publié sans date à Livourne
Rectification de l'alliance Yusuf lugasi (Casablanca, sans date)
Les traités des pères Yusuf lugasi (Casablanca, sans date)
La Source d'Israël, Ya`qub b. Habib (T3), Lieden, 2 exemplaires
Le livre des Pieux, Yahùda Ha-Hasid, publié à Varsovia (sans date)
Algèbre B. Yihuda (publié en Palestine)
Arithmétique différentielle intégrale avec quelques problèmes (Palestine)

Les arrêts de ya`qub : Interprétations originales sur les sections hebdomadaires (du Pentateuque ) ya`qub Halfùn (Al Qods)
Le début de toute sagesse (T. 1 et 2) amputé
Prières des grandes fêtes à l'usage des Israélites du rite Šéfarade, Traduction française à Chenange Tunis 1949
Les suppléments de Sisùn la Siyyùn T. bab qama talmud) 3 vol amputés
Le Conte du Talmud Yùsif Ha-Nasya (a.j)
La beauté de Ya`qub Responsa (questions et réponses)
R Ibn Haizer Ya`qub Birdugu Al-Qods (sans date)
Les fruits d'arbre du jardin Shmū´il bn zakin, Al-Qods (sans date)
Questions et réponses Les sentences justes Raphaël Birdugu imprimé en 1891, T.1 et 2
La vigueur de Yusuf Questions et réponses T.2Yùsuf Malikh, Livourne
La jurisprudence de Mūshi Raphaël Mūshi Al-Báz, Al-Qods, 1901
Enseignements de Mouchtahi, Budapest 1894
Que dirige David !? Dawud Zagurĭ
Commentaire sur les règles de R. Al-Fasi sur le Traité des bénédictions et des jeûnes, Aharun bar R. yusuf Ha-Liwi, publié à Maing
T. Femmes avec le commentaire de Ubadya… et avec Supplément de Yum Tob, publié à Amsterdam (sans date)
Amour de la jeunesse, Ya`qub bn Makhlouf, Casablanca, 1919
Avertissements Yshaq bn Rgib Al-Buglùni, publié à Livourne (sans date)
Le Trône (amputé)
La lumière du Maghreb T.3, Ya`qub Makhlouf, Al-Qods, 1935
L'enquêteur de références, Samùn Waqnim, Al-Qods, 1933
Misniyūt, avec ponctuation, Tr. Saintetés, publié à Amsterdam
Tr. Dommages Saintetés et Puretés (Mishna, 3 chapitres sur la loi générale, les choses sacrées et la pureté), Livourne 1952
Le récit de la Tour du Troupeau, Yisraìl Dawud, Vienne 1922
Tr. des Contrats Une partie du Talmud bābli, publié à Al-Qods

Sainteté de David, K.R. Dawud Mu`ti, Livourne 1957, 2 exemplaires
Traduction de la Thora en langage hispano-hébreu, 2 exemplaires
Les repos de Kohen Yusuf, Khayyim Ha-Kuhin, Ha-Magrabi, Al Qods
Pour la hauteur de Yihuda (amputé)
Responsa R. Yahūshwa (amputé)
La moitié de Sigil (monnaie) shmu´il Ha-Liwi Qaĭlim (vol 1 et 2, amputés) Vol 2 au N°, 222
La gloire des jeunes, Raphaël Shalum Hay bin, Labi Yusif Ha-Cuhin, publié à livourne (sans date)
Le Soulèvement d'un homme, Yishaq Ryah, Livourne 1896
La domesticité de live Ibiizir Ha-liwi, Al Qods
Religion achevée au désert ? Mushi Mayi publié à Demonbrement
La beauté extraordinaire, La communauté d'Israël, Responsa au sujet du Arba Turim (livre), Yusif shashun et Slumo Bilfùrti, Leiden
Le Saint Zohar (tome 4) Ilyahu ysrael qustah, Lieden
La beauté de Yusuf Yusuf ben Ad-dahan, publié en Alexandrie
Cadeau pour mon Shaykh Shlumu Bilfurtĭ publié à Livourne (arabe – hébreu)
La voix des Cris des pasteurs Ilyahu Bin Gigi, Tunis, 1915
Traités clairs (une partie du Talmud Babli) Allemagne (Heidelberg), 1948
Bible, Vienne 1813
T. Fêtes (Mishna), publié par Gip Toledano
La Tente de Ya`qub (bayt=famille), Ya`qub Dummà, Varsovie 1874 . 3 exemplaires
La Source de Ya`qub, Abraham yahusac, Poremba 1861
La Torah divine avec la traduction d'Onkelo et commentaire de R. Shlumo Yishaq Genèse Deutéronome Nombres, publié à Livourne, 6 exemplaires
Résumé de la Source de Ya`qub pour tous et pour les fils des Aigles Israël ben yamine, publié à Varsovie
Mishna T. télés
Mishniyt T. Fêtes T. Puretés T. Femmes, publiés en Russie, 1894

Loi sur loi, publié à Al-Qods
Bon Sens, Tome 2, Dawid Abi Khasira Al-Qods
Dieu le Tout-Puissant Yihudah liwùai, Dublin 1909, 3 exemplaires
Les merveilles des Juifs Ya`qub Yishaq
La maison des justes, Ma`ir Marglùt, publié en Pologne
Le poste du lecteur, Commentaire sur R. Shlumute b.Yishaq (amputé)
Le livre de beauté Shmuil Yafih Askināzi, Parfaite beauté (avec notes marginales) 2 exemplaires
Le livre de la liberté Al-Qods, 1947. 5 exemplaires, publié en Tunisie
L'Amour et la Patrie, Masùd MaÍrakh publié par Makhlouf Nejjar, Soussa 1943 2 exemplaires
Intégrité des compagnons, publié par Makhlouf Nejja Tunisie (Soussa) – arabe-hébreu
Grande histoire de Joha, publié par M. Nejjar (Susa)
Les études de «Trankhuma» sur le Pentateuque, Rab Trankhuma, Dublin 1863
Le bon messager, Shalùm Baqqash (arabo-juif), Livourne 1884 et arabe – hébreu, Livourne 1884
La gloire des Justes, Des recherches sur Sefer Hassidim Shlumo Gabriel Rezantal
Le Premier Sanctuaire T 3-4, Shlumo Garinbar, New-York 1945
Grâce de DIEU Ma'ir Ya hu…
Bible : Nombres, Deutéronome (amputé)
Le Guide, Règles d'abattage (amputé)
Traduction de la Thora en langage hispano – hébreu (amputé)
Commentaire de Mokalla (amputé) publié à Al-Qodsالبهر المليح
Le Mystère du Conseiller Ili ìzir Papū, Wien 1876
Bible avec le Pentateuque et lecture d'un passage des Prophètes… Ilyahù bin Amiza, Livourne
Commentaire sur le Guide des lois Par Joseph Garo
Résumé des jugements et choses exceptionnelles, selon le sens littéral (amputé)
Bible 1ere partie (amputé) 2 ème partie Premiers Prophètes Rois Samuel juges Isaïe, Livourne

Livre de Isaïe, Traduction de Mushi Ha-liwi et explication de Yusuf Mayir (Prague)
Bible, Hagiographes avec commentaires (T. 4) Haïm Yusuf Dawid Azulay
Nous Sommes ? En hébreu et Yiddish (amputé)
Les Cinq Premiers livres de la Thora, 1894
Pentateuque, Les Cinq Premiers livres de le Thora, Wien 1894
Récit de Pâque avec 125 commentaires nommés Tour d'ivoire, Vilua 1931
La prière mensuelle (amputé)
La Torah Genèse Com., Varsovia
La Thora de Mushi Genèse Mushi al-saykh, Varsovia 1879
Psaumes (Londres)
Sur le chemin de la kabale (amputé)
Thora (Pentateuque) Prophètes I, Traduction de la Thora (hispano- hébreu), 2 exemplaires
La beauté de Ya`qub T. 1 Responsa Jacob Berdougo Al-Qods
La Table d'or (amputé)
Le livre de l'écrivain (amputé)
Traité de Sacrifice parfait (amputé)
Mishniyūt avec ponctuation T. des dommages T. 4 Jacob Nounis, Livourne 1991
Livre de la lecture des fêtes, Wien 1886
Le jeune amoureux - Le voleur noble (arabe-hébreu) La grande intrigue des hommes – Contes arabo-juifs
Deutéronome, Wien 1886
Traité de Deutéronome (deux livres de la Thora)
Pentateuque Avec Ponctuation, London 1900